



SEVIGNE Industries
La Borie Sèche
12520 AGUESSAC

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
AU TITRE DE L'ARTICLE L.181-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact (P.J. n°4 CERFA)
Note de Présentation Non Technique (P.J. n°7 CERFA)

RENOUVELLEMENT DE L'EXPLOITATION
D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT DE CALCAIRE
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

CARRIÈRE D'« INOS »

COMMUNE DE MASSEGROS CAUSSES GORGES (48)

Dossier référencé 173/07/2018/48/ENV
Etabli pour le compte et sous la responsabilité de la société
SEVIGNE Industries par :



PHASE EXAMEN COMPLETEE
décembre 2022

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

Le Résumé Non Technique est présenté afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude. Les informations reprises n'étant pas détaillées, il est vivement conseillé au lecteur de se reporter aux chapitres relatifs à chaque thématique au sein de la pièce « **ETUDE D'IMPACT** » de la Demande d'Autorisation Environnementale Unique pour plus de précisions.
Ce document fait office de Note de Présentation Non Technique à destination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

I PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Une pérennisation en cohérence avec les besoins locaux et les chantiers programmés

La société **SEVIGNE Industries** souhaite poursuivre l'exploitation de la **carrière d'Inos**, objet de cette demande d'autorisation, localisée sur le territoire communal de **Masegros Causes Gorges (48)**. Cette carrière porte le nom de ce hameau présent à proximité.

Cette carrière existante est autorisée par Arrêté Préfectoral du 19 septembre 1990 (rubrique 2510) pour une durée de 30 années. Les installations de traitement du gisement sont autorisées par Arrêté Préfectoral du 31 janvier 1991 (rubrique 2515). Une demande de prolongation de 2 ans pour l'activité carrière a été délivrée portant la fin d'exploitation au 19/09/22 (demande justifiée par la moindre activité menée sur le site depuis la fin du chantier associé à l'autoroute A75).

Cette demande vise le renouvellement de l'exploitation de la carrière ainsi que le maintien des activités de traitement (installations mobiles) et le transit de matériaux. En l'absence de plateforme de recyclage au sein d'un périmètre même élargi, l'accueil de déchets inertes est aussi sollicité pour réaliser des opérations de valorisation matière (recyclage et remise en état).

Cette nouvelle demande visant à pérenniser l'exploitation pour les 30 années à venir s'appuie sur la qualité des produits nécessaires aux industries locales (centrales à béton notamment) ainsi que sur les projections de granulats nécessaires aux travaux de passage à 2 x 2 voies de trois sections de la nationale 88.

Ces objectifs sont en adéquation avec les orientations du Schéma Régional des Carrières dont l'approbation devrait intervenir en 2023 (réunion COPIL du 26/05/21) :

- privilégier l'utilisation de matériaux de carrières de roches massives,
- approvisionner des grands travaux à venir : Liaison Rodez-Séverac / RN88,
- réceptionner les matériaux issus du BTP et de la démolition afin de pouvoir les recycler par le biais des installations mobiles,
- répondre au marché local en termes de travaux de génie civil, de terrassement et de développement de la zone industrielle,
- disposer d'un accès spécifique créé lors du chantier de construction de l'A75 permettant d'éviter la traversée du bourg du Masegros et d'assurer l'intégration des camions dans le flux routier existant via le RD 995 en connexion avec l'échangeur n°43 de l'A75.

Cette exploitation présente un enjeu important pour SEVIGNE Industries compte-tenu de la qualité de son gisement, de sa position géographique et de sa desserte directe par l'A75.

Des capacités financières d'une PME locale et des compétences techniques (humaines et matérielles) solides et adaptées à la poursuite de cette exploitation en place depuis plus de 40 ans.

SEVIGNE Industries constitue un **acteur local majeur** en matière de fourniture de granulats et de produits de transformation (éléments préfabriqués en béton, enrobés,...)

SEVIGNE Industries dispose de plusieurs autres sites d'extraction (biens propres et rachats récents) répartis dans le sud Aveyron. Cette PME de 266 salariés (2018) compte un pôle de production et de transformation industriel en zone d'activités de « La Borie Sèche » à Aguessac (12) incluant SEVIGNE Travaux Publics, SEVIGNE Industries, Bétons du Pic d'Andan et Sud Contrôles (développées entre 2003 et 2005).

Intitulé	Commune	Date AP	Durée
Carrière d'Arvieu	Arvieu (12)	23/09/15	30
Carrière du Cavet	La Cavalerie (12)	25/03/92	30
Carrière de Gailloste	Pierrefiche d'Olt (12)	02/04/04	25
Carrière de Puech Long Bas	Saint-Rome de Tarn (12)	12/05/14	30
Carrière du Rascalat	Aguessac (12)	26/07/01	25
Carrière de Saint-Urbain	Campagnac (12)	13/11/91 20/12/91	30 30

Liste des carrières en cours d'exploitation par SEVIGNE Industries

Un outil industriel indispensable à ce territoire aux dynamiques économiques et touristiques directement liées au développement du réseau routier (A75, RN88)...

L'exploitation de la carrière d'Inos a été amorcée en 1978 par M. Jacques SEVIGNE (mise en exploitation), puis étendue en 1983. Elle répondait à cette époque à des besoins locaux.

Une nouvelle autorisation d'extension a été attribuée en septembre 1990 (arrêté d'autorisation en cours pour la carrière et AP du 31/01/91 pour les installations) pour les besoins de la construction de l'A75. Ainsi, à cette époque l'exploitation de la carrière a changé d'envergure passant de près de 50 000 t/an (20000 m³/an autorisés) à 800 000 t/an.

Ainsi, SEVIGNE industries s'appuie sur un savoir-faire de plusieurs décennies d'exploitation ainsi que sur le retour d'expérience de la fourniture de matériaux de qualité pour de grands chantiers grâce à ses compétences humaines en matière d'extraction et d'encadrement.

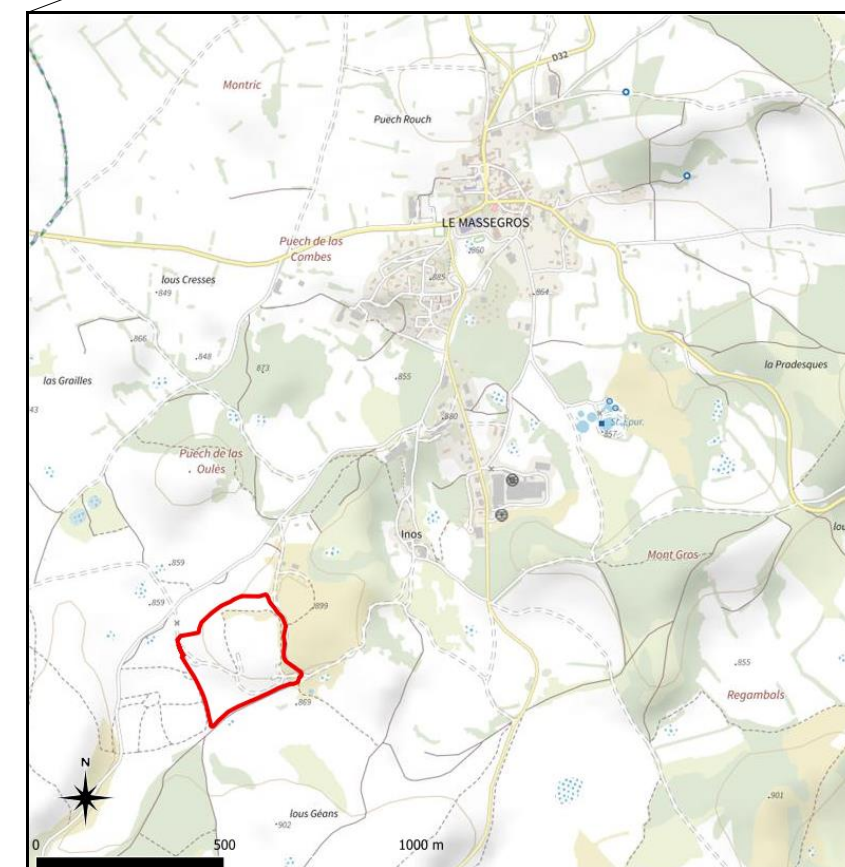
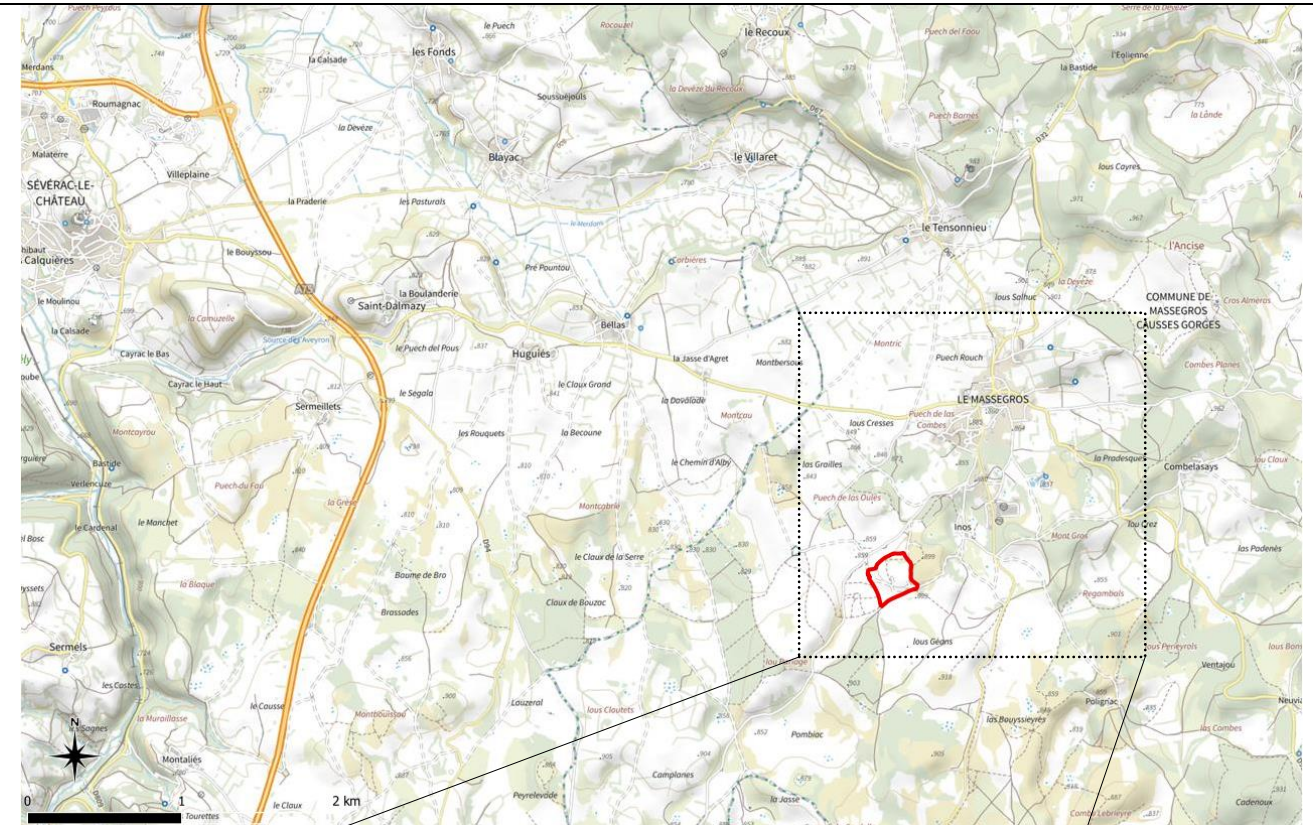
Depuis la fin des travaux de l'A75, le rythme d'exploitation de la carrière d'Inos est revenu à un niveau en **cohérence avec les besoins locaux** et en lien avec **l'ensemble des activités de l'entreprise** (TP et industries de transformation) compte-tenu de la qualité du gisement.

Outre les emplois directs associés aux diverses entités du groupe SEVIGNE, dont SEVIGNE Industries, l'exploitation d'une carrière nécessite des moyens matériels et des consommables qui impliquent tout un bassin de vie et d'activité local. Une étude socio-économique récente (CERC Occitanie – sept. 2021) précise qu'un emploi direct entraîne 3.4 emplois soutenus. Des industries de transformation des granulats telles que les centrales à béton entraînent 4 emplois soutenus pour 1 emploi direct.

L'exploitation de la carrière permet la fourniture directe et indirecte de matériaux de construction nécessaires à l'entretien, la rénovation, la construction de bâtis, de voies de circulation qui constituent une nécessité impérieuse pour se loger, se déplacer au sein d'un territoire.

Le territoire du Massegros constitue une porte d'entrée du département de la Lozère depuis l'est aveyronnais notamment via la RN 88 mais aussi l'A75. Le bourg est le passage obligé pour accéder facilement aux gorges du Tarn. Ainsi, l'attrait touristique que constituent les divers aménagements et activités au droit des Vignes mais aussi en amont et aval avec le cirque des Baumes, de Saint-Marcellin ... pour n'en citer que quelques-uns confèrent à la commune élargie une dynamique spécifique. Par ailleurs, le bourg du Massegros dispose d'une activité économique marquée par le biais de son industrie agro-alimentaire (plus grande laiterie de lait de brebis avec un effectif moyen de 245 salariés). La zone d'activités d'Inos qui se développe au sud du bourg de part et d'autre de la RD 32 concentre la très grande majorité de ces activités industrielles et de service.

Ainsi, ces dynamiques économiques associées au territoire communal impliquent des aménagements, des constructions, de l'entretien qui nécessitent des besoins en matériaux.

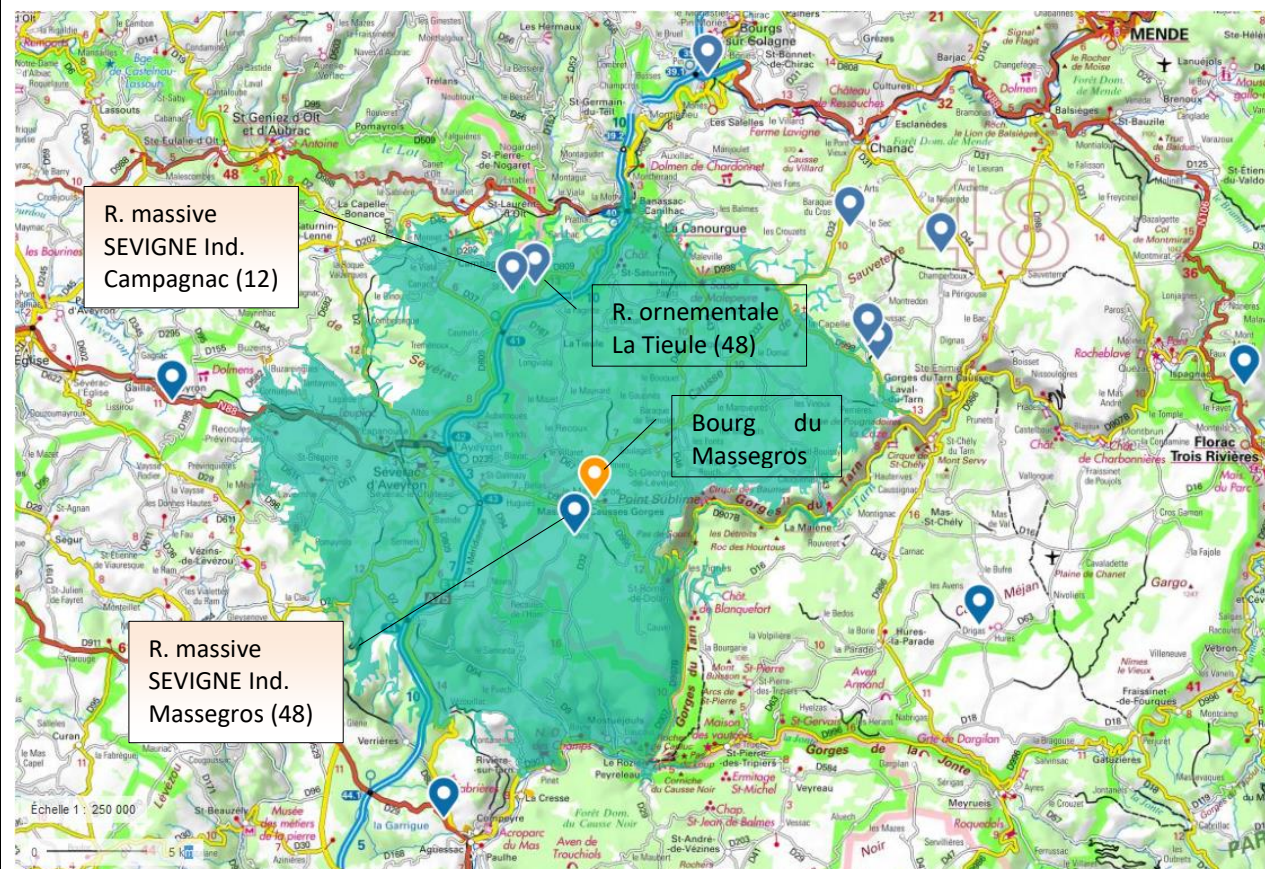


Poursuite d'exploitation : réflexions et choix stratégiques...

Le site du Massegros est implanté sur des calcaires lithographiques du bathonien noté j2c. Cette qualité du gisement avait justifié le choix par SEVIGNE Industries de renouveler et d'étendre l'exploitation de la carrière (déjà existante) pour les besoins du chantier A75 à l'époque de sa construction.

Cependant, depuis maintenant plus de 20 ans, cette carrière alimente le marché local en granulats dans un secteur se trouvant à la fois bien desservi par l'A75 mais aussi limité en bordure est par les gorges du Tarn, et, de fait, bien moins accessible.

Une analyse des sites existants en exploitation dans un rayon de 20 km met en évidence le recoupement d'un seul site à vocation de production de granulats. Il s'agit de la carrière de Campagnac reprise il y a quelques années par SEVIGNE Industries (suite à restructuration du précédent exploitant).



Tracé isodistance 20 km autour du centre-bourg du Massegros

Compte-tenu de ce positionnement, la **solution alternative à la poursuite d'exploitation de la carrière d'Inos pourrait consister à ne conserver que la carrière de Campagnac** afin de répondre aussi au marché local ainsi qu'aux travaux spécifiques à venir. Cependant, cela aurait amené à réaliser une demande d'autorisation de renouvellement d'au moins 235 000 t/an ayant pour conséquence un développé bien plus important du site que celui envisagé. Cela aurait eu des incidences directes supplémentaires sur de nombreuses composantes environnementales au droit du site et abords ainsi qu'indirectes en matière de transport (et donc de bilan carbone).

Il est important de rappeler que le site d'Inos répond parfaitement à de nombreuses orientations du Schéma Régional des Carrières et que cette nouvelle demande restera dans l'emprise du périmètre déjà autorisé **limitant de fait les impacts environnementaux.**

Prise en compte des enjeux environnementaux pour le choix de la solution d'exploitation...

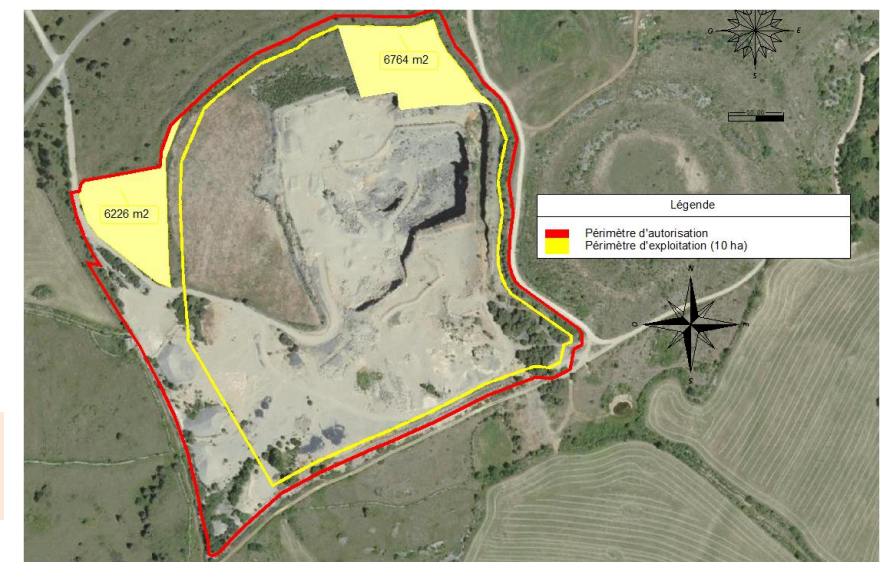
Le causse du Massegros fait partie des Grands Causses. Il s'agit de milieux spécifiques et sensibles à plusieurs points de vue :

- Géologique / Hydrogéologique : Le causse est constitué de roche carbonatée sédimentaire. Le massif exploité est fracturé, diaclasé. Les fractures, fissures et cavités rencontrées sont majoritairement colmatées par des argiles (massif karstifié). La ressource en eaux souterraines est bien présente car pouvant être utilisée pour l'eau potable et elle est, de fait, très vulnérable (milieu très transmissif) à toute forme de pollution,
- Biodiversité : le climat est marqué par de multiples influences (continentale en hiver, océanique en automne et printemps et méditerranéenne en été). Des habitats naturels de type pelouses calcaires sont caractéristiques de ce secteur et ont été façonnés par l'activité agropastorale très ancienne en ce lieu. Ce milieu ouvert alterne avec des secteurs boisés et des parcelles agricoles. De très nombreuses espèces faunistiques utilisent ce territoire et sont inféodées à ces habitats naturels comprenant une flore endémique. La création de parois minérales a permis la fréquentation du hibou Grand-Duc. Celui-ci a été relevé par l'écologue en partie supérieure en angle nord-est de la carrière (secteur anciennement exploité),
- Paysager : ce point est directement lié aux données précédentes. Les paysages découlent de la géologie, de l'hydrogéologie, de l'hydrologie (absente dans le secteur) et ont été façonnés par l'homme du fait de ses pratiques d'élevage ancestrales. Le site s'inscrit dans un **paysage caussenard typique du plateau du Causse de Sauveterre**. Cet héritage présente un enjeu de conservation important (en zone tampon du Bien UNESCO « Causses et Cévennes »).

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact, une attention a été portée sur ces points analysés de manière individuelle mais aussi prenant en compte leurs interactions. Les premiers retours d'analyse de l'état initial ont amené à faire évoluer le projet afin de trouver le meilleur compromis entre la nécessité d'exploitation du site pour la production de granulats à usage local et la préservation optimisée des milieux naturels présents en bordure immédiate en fonction de leur niveau d'enjeu. Ainsi, la réflexion a été menée au droit de deux secteurs :

- Habitat naturel de pelouse à mésobromion des causses présente en entrée de site (angle nord-ouest),
- Aire du hibou Grand-Duc en angle nord de la zone d'extraction.

Le choix initial de l'exploitation consistait à intégrer l'ensemble du périmètre déjà autorisé pour l'extraction. Cela aurait amené à assurer l'extraction de tout l'angle nord/nord-est afin d'exploiter le gisement restant et, de fait, supprimer l'aire du Grand-Duc. La démarche était la même pour le secteur de pelouse à mésobromion en entrée de site mais, dans ce cas, pour les besoins de l'exploitation (dépôts, aménagements annexes).



L'abandon de ces secteurs en tant que solution alternative a réduit la surface d'exploitation de quelques 1.3 ha (cf. ci-contre).

L'isolement de ce site est relatif. La composante « population riveraine », a été considérée, mais au regard de l'environnement général (ZA de Recoules, ZA d'Inos, circuit de motocross), elle n'a pas été déterminante que ce soit en termes d'habitat, d'occupation de tiers ou bien de fréquentation touristique (hameau d'Inos développé à plus de 500 m avec la zone d'activités intercalée).

Les enjeux ont essentiellement ciblé la biodiversité et plus spécifiquement l'avifaune, les habitats naturels intacts et les paysages. **Des solutions de développé d'exploitation ont pu être trouvées afin d'éviter voire réduire les impacts sur ces enjeux naturels justifiant le choix du point de vue environnemental.**

Bilan du cadre réglementaire

Compte-tenu de la nature de l'activité, cette **demande d'Autorisation Environnementale Unique (au titre de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement)** est présentée pour un certain nombre de procédures intégrées dont un rappel est assuré en suivant.

Différentes législations applicables

Code de l'environnement	Rubriques	Régime
Art. L.181-1-2 du Code de l'Environnement	ICPE 2510-1 : Exploitation de carrière 2515-1 : Installations de broyage, concassage... 2517-1 : Station de transit de produits minéraux...	Autorisation Enregistrement "
Art. L.214-1 du Code de l'Environnement	IOTA 2.1.5.0 : rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol,...	Déclaration
Art. L.414-4 du Code de l'Environnement	Incidences au titre de NATURA 2000	Evaluation intégrée
Art. L.411-2 du Code de l'Environnement	Dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés	Sans objet
Code forestier		
Art. L.214-13 et L.341-3 du Code Forestier	Défrichement	Non concerné

Compte tenu du gisement en place, de la nécessité impérative de pérennisation du site de la carrière et des investissements engagés pour son exploitation tout en minimisant le développé surfacique, la **durée d'exploitation demandée** est de **30 années** (intégrant la remise en état).

La **production moyenne annuelle** projetée est de **75 000 tonnes** avec un **maximum** établi à **150 000 tonnes**.

La production maximale est très largement réduite vis-à-vis de celle actuellement autorisée.

La production moyenne ne représentera que 50% du maximum demandé.

Le rythme moyen de production a été adapté aux productions annuelles des années passées (sans référence à la période d'exploitation pour les besoins du chantier de l'A75).



Développé de la zone d'exploitation depuis l'angle nord-est (prise de vue 2EMGC de septembre 2018)

Des modalités d'exploitation déjà appliquées et maîtrisées

La poursuite de l'exploitation demandée est proposée en continuité des fronts actuels selon un développé allant du sud-est jusqu'au nord-ouest.

L'exploitation s'effectuera selon le principe général décrit en suivant :

- extraction du gisement par abattage à l'explosif ;
- gisement traité au plus près de la zone abattue (installations mobiles) pour commercialisation de produits finis ;
- accueil de déchets inertes extérieurs pour recyclage et remblais dans le cadre de la remise en état ;
- remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation dans la mesure du possible.

L'accueil de déchets inertes, qui est sollicité dans le cadre de cette demande, s'effectuera selon la procédure de contrôle réglementaire appliquée par SEVIGNE Industries sur ses autres sites. Des opérations de recyclage seront menées dans ce cadre.

Des matériaux extraits aux usages différents :

- Aucun volume de découverte n'est attendu étant donné que cette opération a déjà été menée par le passé. Les seuls produits impropres à la commercialisation évalués à quelques 2000 m³/an concernent les matériaux de remplissage des diaclases et fractures au sein du gisement qui seront séparés lors de l'extraction.
- La production de granulats à partir du gisement du site génère peu de stériles. Ces derniers sont commercialisables.
- le **gisement extrait** permet d'assurer la production d'une palette assez large de fractions granulaires, en production à sec, permettant de répondre aux besoins locaux, publics et privés en tant que matériaux pour bétons mais aussi pour la voirie et les réseaux divers.

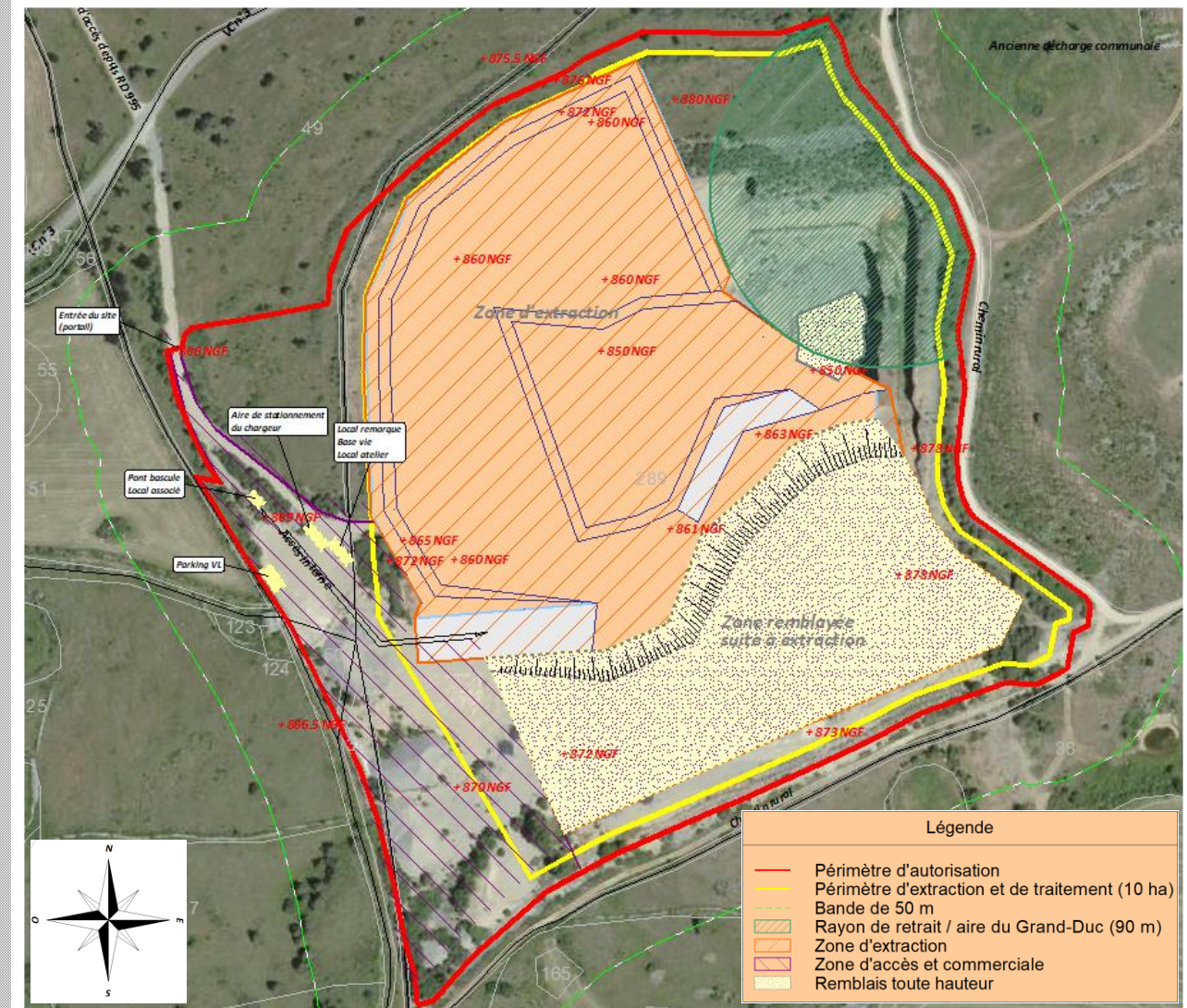
La qualité du gisement exploité permet de répondre :

- aux caractéristiques intrinsèques (Los Angeles-Micro deval- coefficient d'absorption) des matériaux destinés aux **travaux routiers, béton prêt à l'emploi et usine de préfabrication,**
- aux valeurs (indice de continuité – coefficient d'absorption-Micro deval) demandées pour les exigences de la norme des **enrochements,**
- aux valeurs en matières fertilisantes pour les **amendements agricoles et minérales pour les charges industrielles.**

Phasage de l'extraction sur les 30 ans d'exploitation

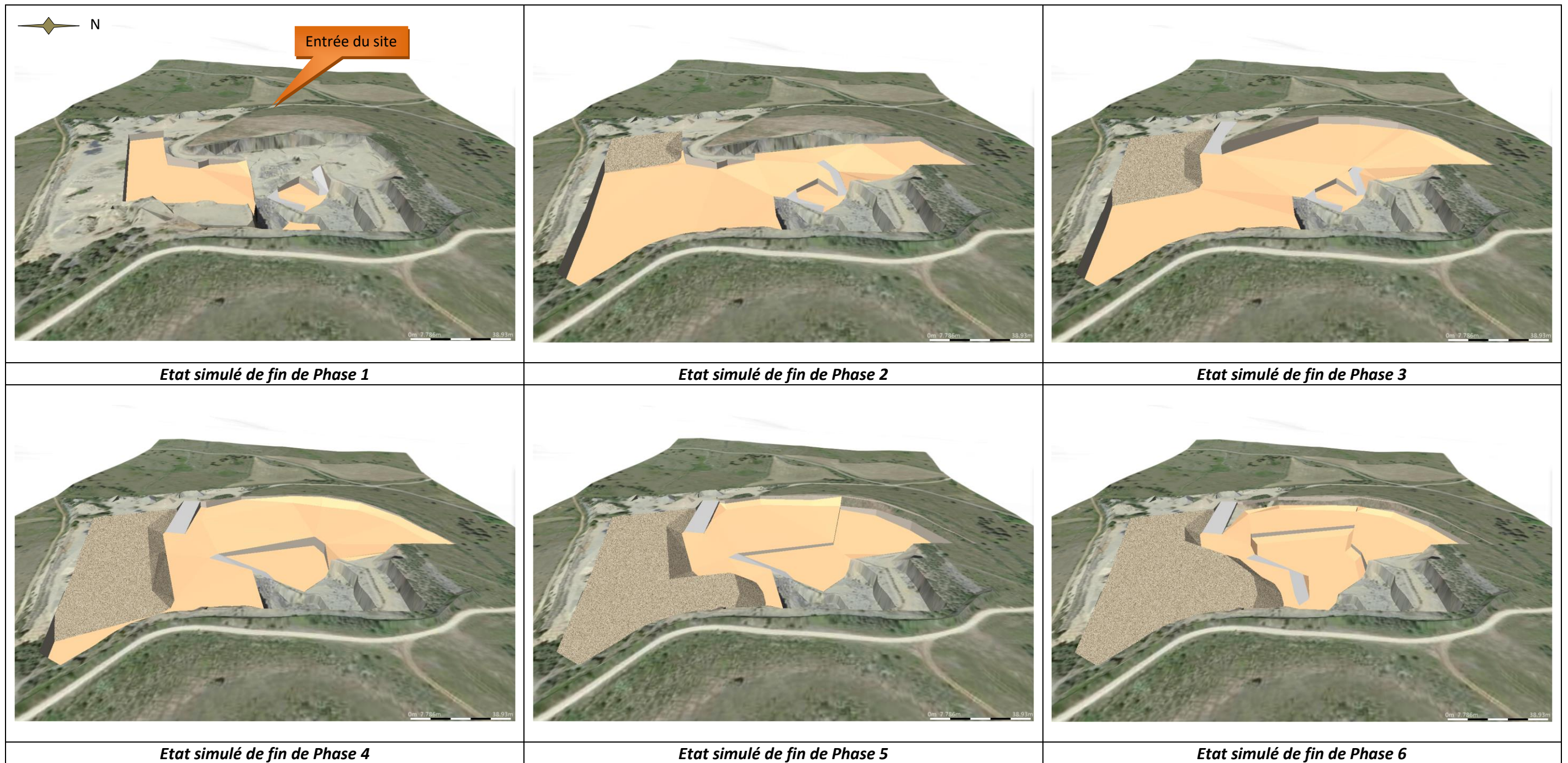
Phases	Description	Séquences altimétriques
Phase 1 (t+5)	Mise à niveau du fond de fosse avec remblais de déchets inertes. Développement de l'extraction du gradin supérieur vers le sud depuis l'existant. Remise en état progressive des parties supérieures des anciens gradins en angle nord-est.	846/850 m NGF (fond de fosse) 863 m NGF 857 m NGF 875 et 891 m NGF
Phase 2 (t+10)	Développement de l'extraction du gradin supérieur vers le sud, le sud-est et le nord. Amorce de la remise à niveau des terrains depuis le sud-ouest (remblais toute hauteur)	863/872 m NGF 857 m NGF Fond de fosse à 850 m NGF 872 m NGF moyen
Phase 3 (t+15)	Développement de l'extraction du gradin supérieur vers l'ouest. Remise en état progressive par remblais contre fronts du carreau supérieur (bords nord et nord-est). Poursuite de la remise à niveau des terrains en bordure sud (remblais toute hauteur)	863/872 m NGF 857 m NGF Fond de fosse à 850 m NGF 872/873 m NGF moyen
Phase 4 (t+20)	Développement de l'extraction du gradin supérieur vers l'ouest. Développement du gradin inférieur vers l'ouest. Remise en état progressive par remblais contre fronts du carreau supérieur (bord nord). Poursuite de la remise à niveau des terrains en bordure sud (remblais toute hauteur)	863/872 m NGF 857 m NGF Fond de fosse à 850 m NGF 872/874 m NGF moyen
Phase 5 (t+25)	Développement du gradin inférieur vers le nord. Remise en état progressive par remblais contre fronts du carreau supérieur (bord ouest). Poursuite de la remise à niveau des terrains en bordure sud (remblais toute hauteur)	863/872 m NGF 857/860 m NGF Fond de fosse à 850 m NGF 872/878 m NGF moyen
Phase 6 (t+30)	Développement du gradin inférieur vers l'ouest. Développement du fond de fosse vers l'ouest Remise en état progressive par remblais contre fronts du carreau inférieur et du fond de fosse. Fin de remblaiement côté sud	863/872 m NGF 860/863 m NGF Fond de fosse à 850 m NGF 872/878 m NGF moyen

Compte-tenu des développés et du rythme d'exploitation, le volume à extraire sur la durée demandée est de l'ordre de 940 000 m³. Le stockage des déchets d'extraction contre fronts sera coordonné à cette progression. Il en sera de même pour le remblaiement toute hauteur en partie sud à partir des déchets inertes extérieurs au site.



Plan de principe du site (développé complet de l'extraction – état atteint en fin des 30 ans)

La modélisation du terrain et des différentes étapes de l'exploitation sur les 30 ans a conduit à réaliser des perspectives 3D permettant d'appréhender plus facilement l'évolution de l'exploitation par tranches de 5 ans - les perspectives correspondent à des vues en surplomb depuis l'est.



Perspectives 3D de la progression de l'extraction sur les 30 années (vue en surplomb depuis l'est)

Modalités de fonctionnement du site inchangées

L'exploitation est susceptible de fonctionner toute l'année.

L'activité sur le site est néanmoins dépendante des besoins locaux et des chantiers d'envergure programmés. Elle sera menée de manière discontinue mais régulière sous la forme de campagnes de l'ordre de 3 semaines par trimestre (pour le rythme de production moyen). L'activité commerciale pourra être menée en tant que de besoin en dehors de ces périodes.

L'activité sur le site s'effectuera du lundi au vendredi sur la plage horaire 7 h 00 – 19 h 00. Cette plage horaire pourra, le cas échéant, être élargie et s'amorcer dès 6 h pour faire face à des demandes bien spécifiques.

Engins utilisés adaptés à l'exploitation du site

Les différents engins intervenants sur site sont les mêmes qu'actuellement.

La pelle hydraulique alimente directement la trémie du concasseur mobile après tri des blocs d'enrochement.

Le chargeur intervient pour la reprise/chargement des produits finis.

Compte-tenu de l'implantation du groupe mobile au plus près du front exploité, il n'y a pas besoin de tombereau sur site.

Commercial	1 chargeur
Extraction	1 foreuse
	1 pelle hydraulique
	1 chargeur supplémentaire
	1 pont bascule
Général	1 local bascule
	1 local réfectoire
	1 local atelier
	1 groupe électrogène
	1 arroseuse (ponctuellement)

Liste des engins/équipements affectés à l'exploitation

Installations de traitement

Le traitement du brut d'abattage est réalisé par un groupe mobile composé d'un concasseur et de deux cribles.

Ces trois équipements sur chenilles viennent se compléter en fonction des fractions granulaires à produire. Ils composent une chaîne de production primaire et secondaire qui intervient lors des campagnes d'exploitation.

Ce groupe mobile assurera la production des fractions granulaires lors des campagnes d'exploitation.



Une autre unité mobile peut intervenir ponctuellement pour le traitement de la pierre cassée obtenue après passage par le concasseur primaire décrit précédemment (groupe mobile). Son mode de fonctionnement est autonome (déconnecté de l'autre chaîne de production). Son fonctionnement est occasionnel pendant ou hors campagnes d'exploitation.

Tous ces matériels mobiles sont positionnés en fosse.

Moyens humains adaptés aux modalités d'exploitation du site

Ce sont au total 1 à 5 personnes qui contribuent au bon fonctionnement de ce site d'exploitation tout au long de l'année :

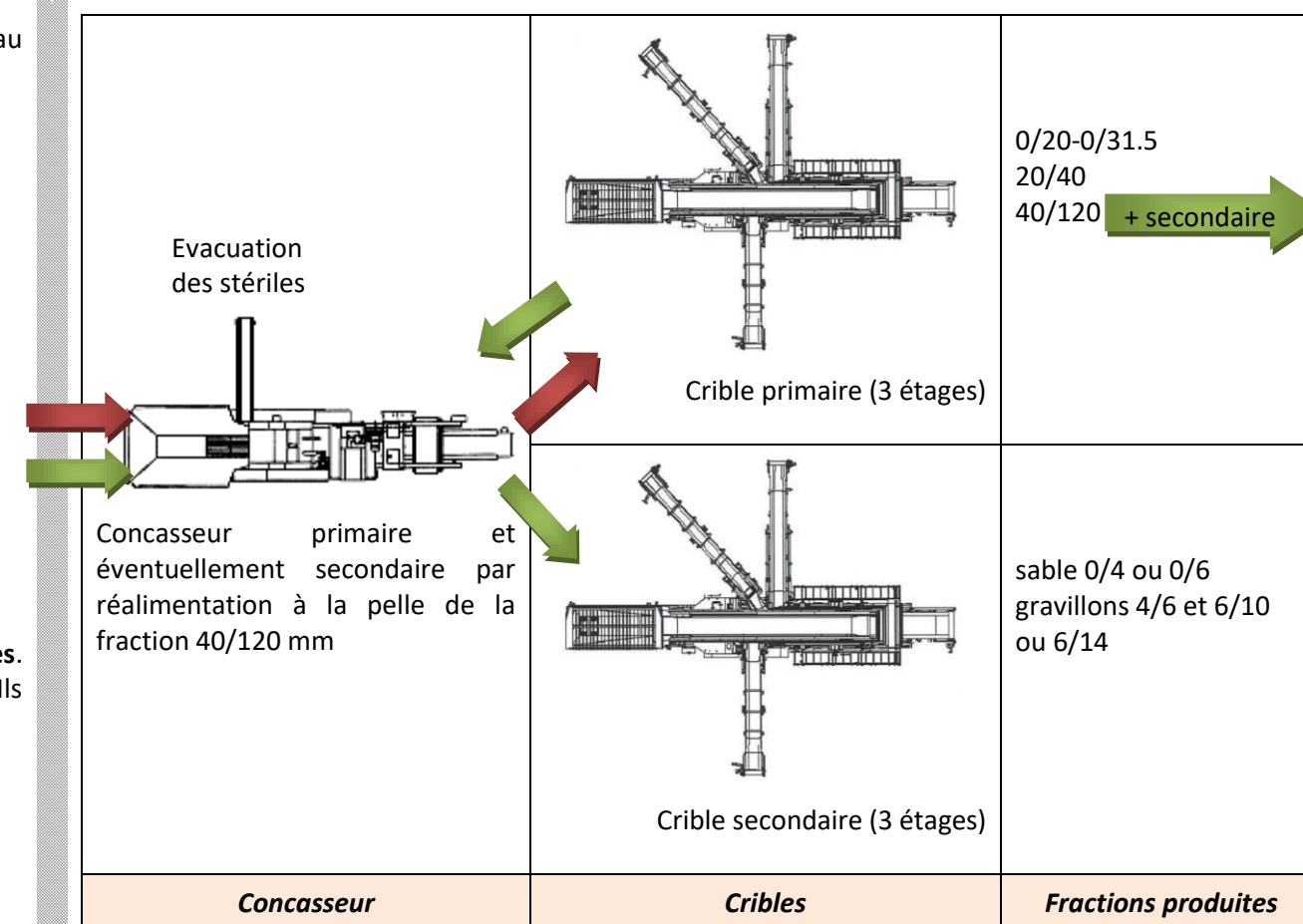
En période d'exploitation

- 1 chauffeur de pelle
- 1 chauffeur de chargeur
- arroseuse au besoin
- 1 chef de carrière ponctuellement

Hors période d'exploitation

- permanence assurée au besoin par une personne (chargement des clients et édition des bons de pesées)

Les opérations de foration des trous de minage sont réalisées en interne de la société par des personnels formés et habilités (boutefeux) à la manipulation et mise en œuvre des explosifs. Ils interviennent ponctuellement sur site.



Synoptique des installations projetées sur site (sans échelle)

En synthèse, les produits finis fabriqués par ce groupe mobile sont les suivants :

- Graves : 0/20, 0/31.5, 0/60 et 0/100 mm,
- Pierre cassée ou pierre à drains : 20/40 ou 20/60 et du 40/120 mm,
- Sable : 0/4, 0/6 mm,
- Gravillons : 4/6, 6/10 ou 6/14 mm.

L'unité mobile de recyclage de la pierre cassée 20/60 mm obtenue après passage par le groupe mobile permet de fabriquer des fractions de sable (0/4 et 0/6 mm) et de gravillons (4/6, 6/10 ou 6/14 mm).

Aménagements techniques et connexes

Les aménagements techniques et connexes sont relatifs aux équipements permettant au site de fonctionner ainsi qu'aux installations spécifiques aux salariés.

Tous ces équipements sont recentrés à proximité de l'entrée du site non loin du pont bascule et de son local associé.

Base vie

Un **local mixte sur remorque** (cf. photo) sera amené sur site pour les besoins des campagnes d'exploitation.

La majeure partie de ce conteneur abrite la **base vie du personnel** qui est composée d'une partie réfectoire/vestiaire équipée :

- d'un réfrigérateur,
- d'un micro-onde,
- d'une cafetière,
- d'armoires de rangement.

Un WC chimique sera amené lors de chaque campagne d'exploitation.

Locaux techniques

La **partie atelier de la remorque** permettra le stockage :

- de la cuve double enveloppe de 400 l de GNR,
- de jerricans d'essence de 5 l en bac étanche,
- de bidons d'huile stockés en bac étanche,
- de pièces d'usure courantes,
- d'un établi,
- d'une cuve de 1000 l d'eau (lavage des mains et alimentation du réservoir du WC chimique),
- de produits absorbants.



A cela s'ajoute le **local pont bascule** présent sur le site en continu. Il se trouve à l'entrée. Il abrite un indicateur de pesée et un ordinateur portable.



Réseaux

Le site n'est raccordé à aucun réseau.

En périodes d'exploitation, un groupe électrogène est amené sur site pour alimenter en électricité le pont bascule et le local mixte sur remorque.

Moyens de communication

Le site n'est pas raccordé au réseau téléphonique filaire.

Les communications se font par téléphone portable. Les communications internes se font par le biais de CB.

Le chauffeur de chargeur assurant l'activité commerciale hors campagne d'exploitation se retrouve dans ce cas en poste isolé. Il dispose d'un téléphone PTI (Protection du Travailleur Isolé) avec une ligne téléphonique dédiée.

Consommation d'eau et Gestion des effluents domestiques

Les besoins pour le personnel sont assurés par le magasin de l'entreprise où des packs d'eau sont en libre-service. Le réfectoire ne dispose pas de point d'eau.

Un WC chimique est amené sur site lors de chaque campagne d'exploitation.

Une cuve de 1000 l d'eau (au sein de la partie technique du local mixte sur remorque) permet le lavage des mains et l'alimentation du réservoir du WC chimique.

Alimentation en carburant et entretien sur site

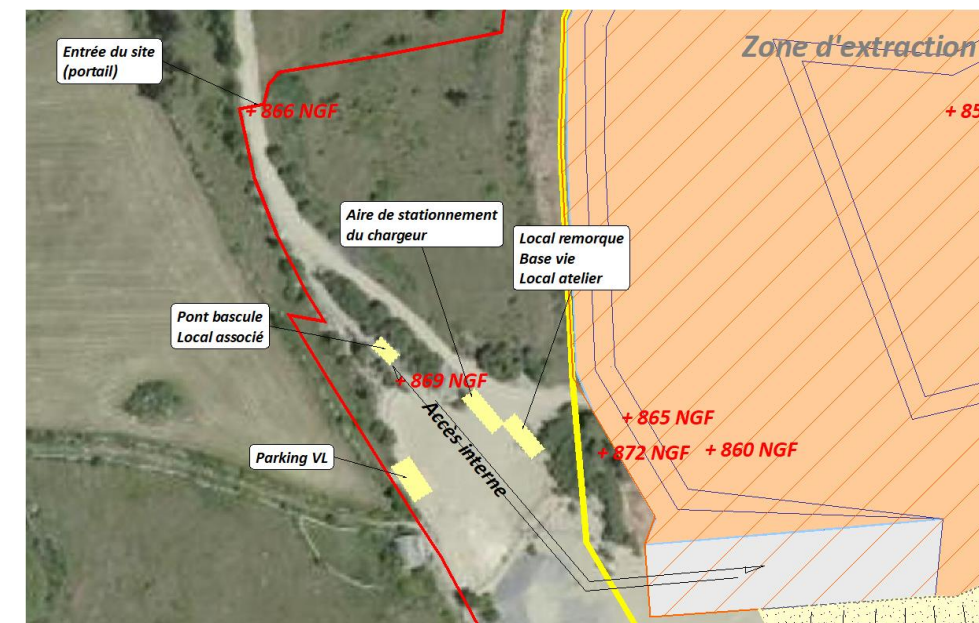
Le remplissage du réservoir de chaque engin (pelle et chargeur) ainsi que des équipements mobiles présents sur le site est effectué en bord à bord par un fournisseur extérieur intervenant en tant que de besoin. Cette opération s'effectue le matin à la prise de poste. Le personnel dispose d'un kit anti-pollution et de sacs de produits absorbants en cas d'égouttures.

Une aire disposant d'un géotextile absorbant d'hydrocarbures (sous lit de sable de 0.5 m d'épaisseur) sera créée à proximité du pont bascule. Elle sera dimensionnée pour permettre le stationnement du chargeur (activité commerciale) en dehors des heures d'activité ainsi que le remplissage de son réservoir et son entretien courant quotidien.

L'entretien courant des machines est réalisé sur place par le personnel de la carrière (niveaux, graissage, soufflage des filtres,...). Tous les déchets relatifs à ces petits entretiens quotidiens sont ramenés à l'atelier mécanique du siège de la société à Aguessac (12).

Une procédure de contrôle des machines et engins en fin de poste est appliquée sur le site. Elle a pour but de prévenir tout risque accidentel de pollution du sol et/ou sous-sol par une fuite de carburant ou d'huile hydraulique.

Les entretiens périodiques suivant les préconisations des constructeurs sont assurés par les services internes de SEVIGNE Industries au sein de l'atelier de maintenance implanté en zone d'activité de la Borie Sèche à Aguessac (12).



Localisation des aménagements techniques et connexes

Gestion des eaux de ruissellement

Compte-tenu de sa situation en butte, la carrière n'intercepte pas de ruissellements extérieurs au site. Les eaux de ruissellements recueillies par le site se répartissent en trois secteurs dont les surfaces évolueront au gré du développement de l'exploitation. Quelles que soient les emprises considérées, les ruissellements interceptés s'infiltreront de manière diffuse. La fosse d'exploitation assure le piégeage en point bas de ces ruissellements. Son développé actuel et futur permet de multiplier les zones d'infiltration tout en limitant les concentrations en fines.

Gestion des poussières

L'abattage des poussières est assuré par l'arrosage des pistes et voies circulées en tant que de besoin à l'aide d'un citerne de 24000 l (eau prélevé au sein du plan d'eau industriel de la société à Aguessac). La foreuse est équipée d'un dispositif d'aspiration et de filtration. Le groupe mobile de traitement est équipé d'un système de brumisation en plus des capotages. L'unité mobile complémentaire dispose quant à elle d'une caisse de dépressurisation.

Une poursuite de l'activité compatible avec le document d'urbanisme applicable

La Commune de **Masegros Causses Gorges** fait partie de la **Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn**, elle-même inscrite au sein du **Pays du Gévaudan-Lozère**. Une **Carte communale est applicable pour le territoire du Masegros** (approuvée le 28/04/11). Aucun projet de révision précis n'était envisagé par la commune au moment de la consultation réalisée en mars 2020.

La **carrière est localisée au sein de la zone ZnC** où les constructions ne sont pas autorisées. Ce classement couvre les secteurs agricoles, forestiers ou de **mise en valeur des ressources naturelles**. En bordure nord, il est à noter la délimitation de la zone classée ZCa spécifique au secteur réservé aux activités. En dehors de la servitude de type PT2 énoncée par le rapport de la carte communale (absence de délimitation cartographique), le **secteur d'étude n'est visé par aucune servitude**.

Masegros Causses Gorges est une commune entrant dans le champ de la **Loi Montagne**. La commune s'intercale entre le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le Parc National des Cévennes (le périmètre d'étude de la charte recoupe la partie est de la commune – ancienne commune de St Georges de Lévêjac, non intégrée à l'aire d'adhésion).

Le site se trouve **en dehors de toute zone d'interdiction** ou de **contraintes avérées** au sens du **Schéma départemental des carrières**. Le projet de **Schéma Régional des Carrières** classe le **secteur en niveau 3 pour les enjeux paysage, biodiversité et eau** (5 niveaux d'enjeu sont définis par thématiques. Le niveau 0 est le plus sensible).

Accès au site – trafic

La desserte du site restera inchangée. Le site peut être accessible à partir de la RD 995 par un accès aménagé et sécurisé qui emprunte des chemins communaux et d'exploitation agricole. Ce tracé permet un accès rapide à l'autoroute A75 tout en évitant la traversée du bourg du Masegros. Il avait été spécifiquement créé et aménagé lors du chantier de construction de l'A75 pour assurer l'alimentation en matériaux depuis le site de la carrière. Il bénéficie d'un Arrêté Municipal d'Autorisation individuelle de transport de marchandises en 3^{ème} catégorie. Néanmoins l'accès depuis le bourg ou la RD 32 reste possible via la voie communale de Recoules de l'Hom.



L'entrée du site restera à l'identique, à savoir par l'angle nord-ouest via le chemin existant.

Le trafic induit par le **rythme d'exploitation moyen** du site a été évalué sur la base de semi-remorques pour alimenter les chantiers et sites de production clients. Il a été **estimé à 20 semi-remorques par jour**. En **l'absence de double-frêt** (aller-retour en charge), **3 semi-remorques supplémentaires sont à considérer pour l'apport de déchets inertes**.

L'alimentation de chantiers importants peut amener, par périodes, à générer un trafic de l'ordre de 70 camions par jour au maximum.

Compte-tenu de l'aire de commercialisation des granulats produits sur site, les flux du trafic poids-lourd se répartissent comme suit dès que la RD 995 est atteinte :

- 2/3 vers l'A75, en direction de l'ouest,
- 1/3 vers la RD 32 en direction de l'est.

Une remise en état et un réaménagement en cohérence avec les orientations territoriales et les milieux naturels

L'orientation donnée au site une fois l'exploitation achevée est dépendante de sa nature et du territoire dans lequel il s'inscrit.

Réglementairement, le site exploité doit être remis en état impliquant un certain nombre d'opérations visant à enlever tout équipement/installation propre à l'exploitation menée jusque-là ainsi qu'à assurer une insertion paysagère satisfaisante.

Au-delà de cette notion de remise en état intervient celle du réaménagement. Cette dernière prend en compte le contexte local en intégrant les paramètres environnementaux, écologiques, sociologiques, économiques, culturels... du secteur d'implantation.

Le site est implanté sur la commune de Masegros Causses Gorges en marge extérieure du territoire du **PNR des Grands Causses** mais il est recoupé par la zone tampon du **bien UNESCO « Causses et Cévennes » - agropastoralisme méditerranéen**.

La spécificité du Bien UNESCO « Causses et Cévennes » réside dans son histoire ancestrale (activité agropastorale attestée dès le néolithique) du fait de la longévité et l'adaptabilité de l'activité agropastorale aux conditions climatiques, économiques et sociales.

Le Plan de gestion 2015-2021 de ce Bien UNESCO a été établi à partir des recommandations de l'experte de l'ICOMOS intervenue sur le territoire en 2013 et vise cinq grandes thématiques :

- La **conservation et l'évolution des paysages**, les menaces qui pourraient affecter le Bien,
- Les acteurs, les instruments, le Pré-plan de gestion,
- La **politique agropastorale mise en œuvre pour maintenir les valeurs paysagères et patrimoniales du Bien**,
- Les politiques d'inventaires et de suivi des valeurs paysagères et patrimoniales du Bien,
- La politique de découverte et d'interprétation du Bien.

C'est à partir de ces recommandations que le Plan de gestion a été décliné en sept orientations, chacune caractérisée par des objectifs spécifiques :

- *Orientation n°1 : Aider au maintien de l'activité agropastorale*

Un réaménagement du site amorcé au fur et à mesure de son exploitation

Le phasage d'exploitation proposé dans le cadre de ce renouvellement d'autorisation intègre la remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation au fur et à mesure que les développés complets seront atteints. Ces derniers visent principalement les remblais contre fronts réalisés à partir des déchets d'extraction.

Ainsi, le phasage d'exploitation présenté en pièce cartographique permet de repérer les emprises en cours de remise en état pour une phase considérée. Ainsi, les actions suivantes vont être menées progressivement :

- **Dès la Phase 1, absence d'extraction dans un rayon de 90 m autour de l'aire du Grand-Duc.** Cette action permettra au milieu en tête de l'ancien front supérieur concerné de poursuivre sa végétalisation naturelle de type pelouse sur dalle rocheuse,
- **De la Phase 2 jusqu'à la fin, ensemencement progressif des talus de remblais ayant atteint leur position définitive.**

Ce n'est qu'en toute fin d'exploitation que les larges surfaces de gradins pourront être restituées à une végétalisation naturelle pionnière sur dalle rocheuse.

Il est à noter que le développement du projet photovoltaïque en partie sud nécessite le remblaiement toute hauteur des terrains visés. Cette opération ne peut être menée avec les seuls déchets d'extraction. Ainsi, l'admission de déchets inertes extérieurs au site permettra d'assurer cette opération.

- **Orientation n°2 : Mieux connaître pour mieux gérer les paysages**
- **Orientation n°3 : Mieux connaître et gérer les attributs du patrimoine agropastoral**
- **Orientation n°4 : Accompagner les évolutions du territoire en architecture et urbanisme**
- **Orientation n°5 : Aider au développement de niches économiques**
- **Orientation n°6 : Accompagner le développement d'un tourisme Causses et Cévennes**
- **Orientation n°7 : Partager les connaissances au niveau local et international**

Ces éléments d'orientation territoriaux ont été pris en compte dès le début de l'analyse des impacts pour les thématiques paysagères et écologiques. La réflexion initiale menée par l'exploitant pour définir la meilleure configuration d'exploitation (meilleur compromis entre la nécessité d'accéder à un gisement de qualité tout en limitant les impacts environnementaux) a intégré ces éléments dès le départ.

Compte-tenu de sa situation au sein d'un territoire aux habitats naturels caractéristiques des causses, une **intégration paysagère au sein de ces milieux naturels constitue une priorité**. Cette première étape constituera **l'amorce d'une vocation naturelle de la majeure partie du site**.

Néanmoins, la carrière se trouve à proximité de zones d'activités, la plus proche est relative à la ZA de Recoules. Rappelons la présence en délimitation nord de l'ancienne décharge communale qui crée une variation topographique marquée. Ainsi, la commune, propriétaire des terrains, projette à moyen terme la réalisation d'un parc photovoltaïque en marge sud au droit des zones remblayées toute hauteur. Ce projet répond aux orientations de la collectivité en matière de développement durable. Ainsi, **ce site présentera pour partie une vocation industrielle passive** en continuité des sites déjà existants (ZA de Recoules).

Un scénario de réaménagement en cohérence avec les enjeux du secteur

Les orientations pour la remise en état en lien étroit avec l'intégration paysagère ont été déduites des enjeux associés à la situation :




- en zone tampon du Bien UNESCO « Causses et Cévennes »,
- à l'interface entre les milieux ouverts à vocation agropastorale, avec des marqueurs forts de ces paysages tels que murets, jasse, lavogne, et agricole du Causse du Masegros et les zones d'activités du territoire communal.



Ainsi, l'enjeu est de maintenir un milieu ouvert en permettant ou en favorisant :

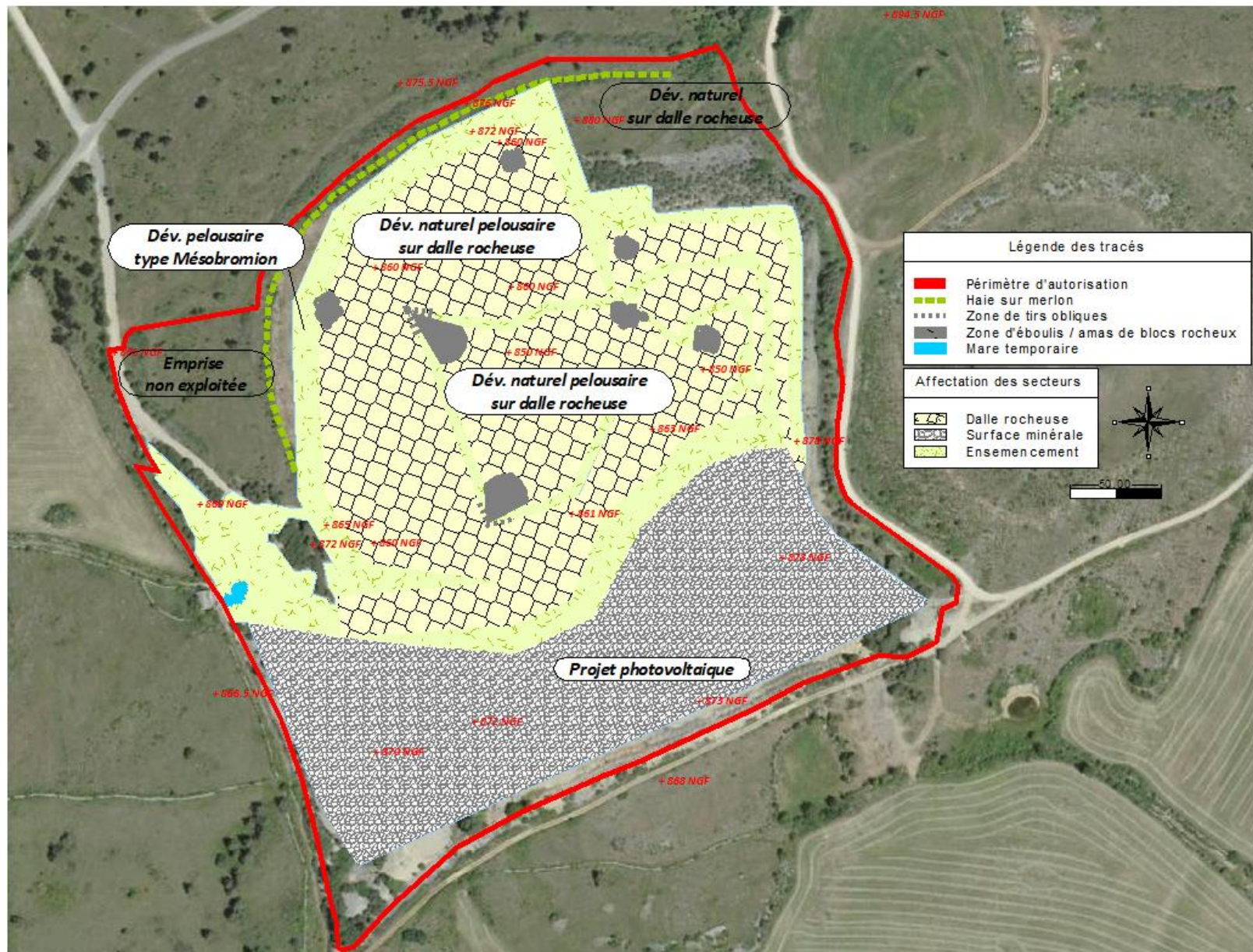
- le **développement herbacé pelousaire** (pelouse calcicole de type Mésobromion) au droit d'emprises minérales ciblées (zone commerciale au nord-ouest) ainsi que devant faire l'objet de remblais contre fronts avec des déchets d'extraction du site (ainsi que sur les talus des remblais toute hauteur en marge sud),
- le **développement naturel et progressif d'une pelouse pionnière sur dalle rocheuse** sur les emprises décaissées et non occupées par des dépôts de matériaux (remblais ou granulats). Cet habitat naturel observé actuellement aux abords du site est malgré tout peu présent. Du fait de son enjeu régional, il revêt un intérêt fort sur les emprises rocheuses laissées libres à l'issue de l'exploitation,
- le **maintien de parois verticales irrégulières** en modeste rappel des falaises des gorges du Tarn distantes de quelques kilomètres. Pour ce faire, seront favorisées les irrégularités de surfaces et de relief pour les fronts rocheux ayant atteint leur position définitive. L'objectif étant d'atteindre un état de surface proche de celui évoluant depuis plusieurs années au droit des fronts présents au nord-est,
- le **développement d'une haie arbustive segmentée** au droit du merlon périphérique en délimitation nord en rappel et continuité des haies existantes localement.

En complément des actions projetées de maintien des espaces en milieu ouvert, le projet d'implantation de parc photovoltaïque prévu par la commune à moyen terme est envisagé en partie sud des terrains. Ce projet répond aux orientations en matière de développement durable de la collectivité locale qui vise une partie des emprises sur sols dégradés (remblais).

Une réflexion menée par secteurs ou éléments physiques créés permettant d'atteindre les objectifs visés par le réaménagement

Désignation	Détail des actions	Échéance / exploitation	Objectif de réaménagement / conservation
Equipements et stocks de matériaux	Démantèlement et enlèvement des équipements : local remorque, local pont bascule, pont bascule, ... Destruction de l'aire de stationnement du chargeur ainsi que des massifs en béton d'assise des équipements. Régilage des stocks de matériaux résiduels sur gradins et en limite de zones pelousaires.	Fin	Suppression de tout élément artificiel Constitution d'amas rocheux et minéraux exposés de manière favorable pour la faune ou bien pour assurer des continuités entre les niveaux (remblais contre fronts).
Piste d'accès	Maintien de l'accès principal en secteur nord-ouest.	Fin	Accessibilité pour l'entretien des espaces
Carreau/gradins	Zones de replats laissées par l'extraction en position encaissée	En cours	Développement pelousaire sur dalle rocheuse et débris rocheux : <ul style="list-style-type: none"> - Scarification préalable des surfaces pour diversification des micro-habitats (végétalisation naturelle par des plantes pionnières), - Colonisation naturelle progressive comme observé sur les zones anciennement décapées en partie supérieure en angle nord-est. 
Ancien front (nord-est)	Maintenu en l'état  <i>Ancien front au nord-est maintenu intact</i>	Phase 1	Conservation de l'aire du Grand-Duc. Abandon de cette zone favorable à la végétalisation progressive sur dalle rocheuse en partie supérieure de cet ancien front anciennement décapé.  <i>Etat de reconquête de la pelouse (relevé en 2020)</i> Ces verticalités présentent un état irrégulier, fracturé et comblé pour parties de matière argileuse. Cette surface évolue avec le temps et subit les effets du gel/dégel favorisant ainsi cet aspect très irrégulier largement propice à une végétalisation naturelle et à la colonisation par des espèces faunistiques opportunistes telles que le Grand-Duc et autres espèces rupicoles (chiroptères).
Fronts en fin d'exploitation	Tout front d'exploitation ayant atteint sa position définitive et non concerné par les remblais	En cours	Purge favorisant l'apparition de relief et permettant de casser les arêtes vives localement. En fonction de l'orientation et de leur configuration (relief de surface avec replats, comblement argileux des fractures, développement végétal ponctuel), ils constitueront un attrait certain pour les espèces rupicoles (oiseaux, chiroptères).
		Fin	Dépôts rocheux voire tirs obliques aux endroits opportuns afin de « couper » les lignes franches
Remblais contre fronts	Dépôt de déchets d'extraction contre fronts sur une hauteur maximale n'excédant pas 6 m. Talutage selon une pente de 1 H / 1 V Dépôt de petits blocs rocheux en délimitation	En cours	Rupture de la linéarité par variation de la pente et en pied. Création de futurs axes de circulation pour la faune sauvage pour les secteurs à faible dénivelé (gradin supérieur en marge nord). Végétalisation (mélange grainier adapté de type Grand Sud, labellisé Végétal local ou équivalent) pour retour à une pelouse de type Mésobromion des causses (attrait pour les lépidoptères et les orthoptères mais aussi l'avifaune des milieux ouverts et les reptiles), avec par exemple :

	 <p style="text-align: center;"><i>Projection figurative de cet état à terme après végétalisation</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Plantain coronopus (<i>plante couvrante pour la stabilité du talus</i>) - Agrostides stolonifères (permet de rapidement reboucher les écorchures du couvert herbacé avant que les indésirables ne s'y installent tels les chardons...) - Sainfoin à feuilles de vesce (<i>plante annuelle et très mellifère</i>) - Trèfle blanc (<i>plante mellifère</i>) - Saponaire de Montpellier (<i>plante couvrante pour la stabilité du talus</i>) - Coronille variée (<i>plante couvrante et très mellifère</i>) - Petite pimprenelle - Anthyllis vulnéraire - Fétuque ovine - Lotier corniculé (<i>plante mellifère</i>) - Thym à feuille de serpolet (<i>plante couvrante et très mellifère</i>)  <p style="text-align: center;"><i>Aspect que pourrait revêtir le talus ouest après travaux d'aménagement, composé de plantes hémicryptophytes et de chaméphytes (source ARTEMISIA)</i></p>
<p>Remblais toute hauteur en marge sud</p>	<p>Talus établi selon une pente de 3 H / 2 V</p> <p>Maintien des surfaces horizontales à l'état minéral en vue du développement d'un projet de centrale photovoltaïque porté par la commune (propriétaire des terrains)</p>	<p>En cours / Fin</p>	<p>Végétalisation (mélange grainier adapté de type Grand Sud, labellisé Végétal local ou équivalent) pour retour à une pelouse de type Mésobromion des causses (attire pour les lépidoptères et les orthoptères mais aussi l'avifaune des milieux ouverts et les reptiles) comme décrit précédemment.</p>
<p>Terrains en secteur nord-ouest (entrée de site, zone des équipements et anciennes zones de dépôts de matériaux)</p>	<p>Zones fortement minéralisées et ponctuées de bosquets de peupliers hybrides qui feront l'objet d'une végétalisation</p> <p>Création d'une mare temporaire méditerranéenne d'une superficie de 120 m² (en bordure ouest, à l'aplomb de la jasse)</p>	<p>Fin</p>	<p>Végétalisation pour retour à une pelouse de type Mésobromion des causses.</p> <p>Renforcement du réseau de points d'eau sur le causse (au bénéfice de tous les groupes d'espèces faunistiques). Cet aménagement présentera des pentes douces jusqu'à un point central n'excédant pas une profondeur de 1.5 à 2 m. Cette mare comportera deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le premier correspondant à la zone en eau (après épisodes pluvieux), - le second relatif à la zone de marnage liée à l'alternance des épisodes pluvieux, également appelée zone tampon et servant à stocker temporairement les afflux d'eau. <p>Une surverse sera aménagée à l'interface entre ces deux niveaux.</p>
<p>Merlon périphérique en délimitation nord et ouest</p>	<p>Renforcement végétal</p>	<p>En cours</p>	<p>Plantations (label Végétal local ou équivalent) de buis, prunelliers, spirées, amélanchiers, cornouillers sanguin, viorne lantane, genévriers sous la forme de segments.</p> <p>Plantations visant à limiter le développement roncier au droit du merlon, à créer un léger relief mais aussi à assurer un corridor de déplacement pour les espèces.</p>
<p>Mesures d'accompagnement à la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - murgier, - mare temporaire (nord-ouest) 	<p>Création d'aménagements spécifiques (cf. positionnement présenté en thématique Biodiversité)</p>	<p>Phase 1</p>	<p>Bénéficie pour la faune sauvage (mammifères, reptiles, amphibiens).</p>



Principe de l'état final



Photomontage depuis la variante du chemin de randonnée et la voie communale n°3 en situation d'état final

II ETUDE D'IMPACT

Ce contenu reprend la structure et la chapitration de l'étude d'impact en synthétisant les contenus associés.

II.1 DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet en continuité de l'existant

Masegros Causses Gorges (48)

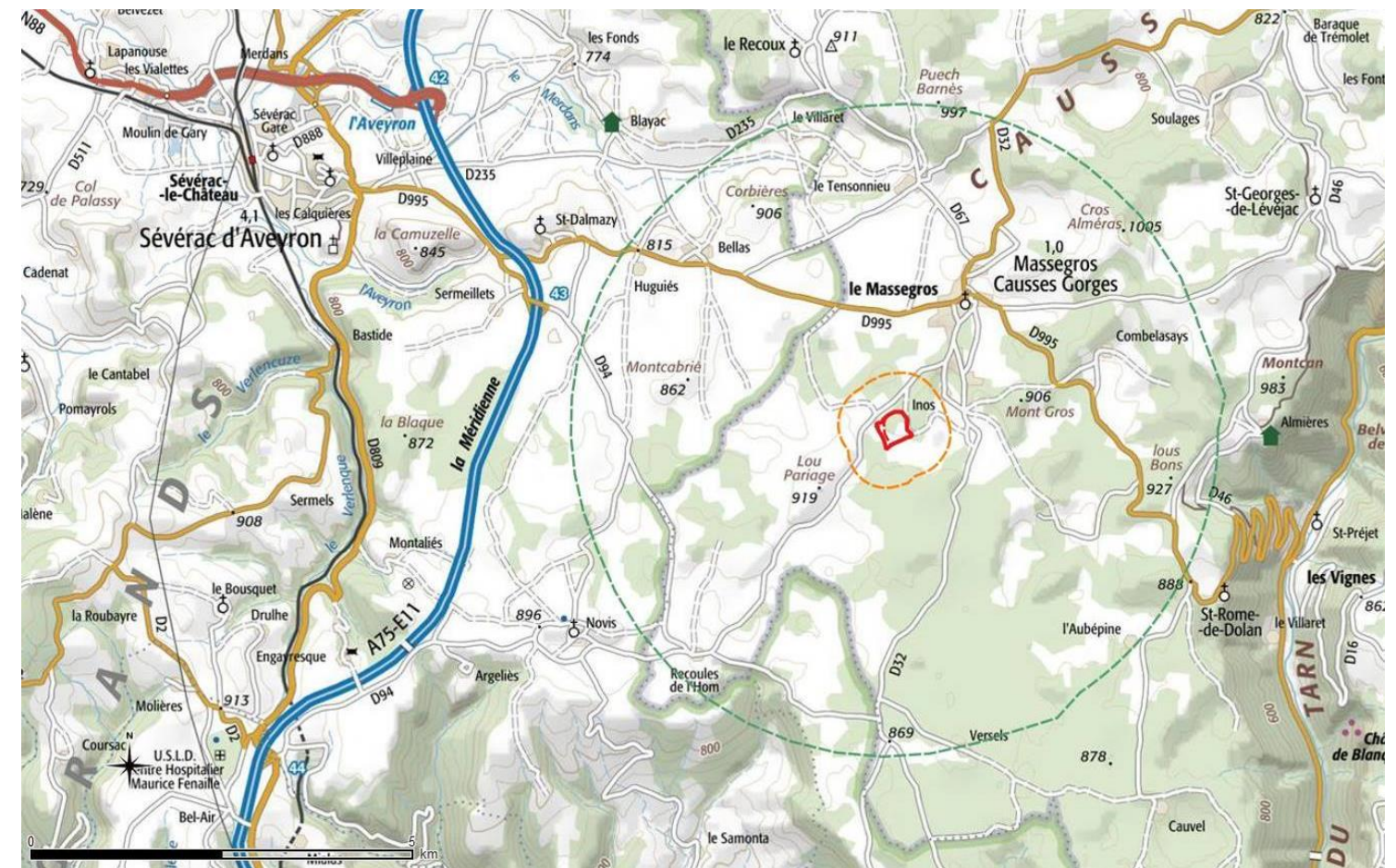
Lieux-dits « Inos » (section B) et « Puech de las Oules » (section C)

Caractéristiques physiques de l'ensemble du projet

Les principales caractéristiques du projet de renouvellement (superficies, travaux, consommations de l'eau, des terres...) sont rappelées au sein du tableau en suivant.

Les descriptions détaillées de l'exploitation du site ont été présentées précédemment.

Désignation		Ensemble du site
Superficie (ha)		≈ 13.25ha
Superficie exploitée (ha)		≈ 9.4ha
Superficie extraite (ha)		≈ 7.4 ha atteint en fin d'exploitation incluant pour majeure partie des emprises déjà extraites et à approfondir, anthropisées pour partie (délimitées par un merlon en périphérie nord à ouest) ainsi que vouées à l'activité commerciale
Emprise commerciale (ha)		≈ 2 ha réduit en fin d'exploitation
Superficie de remblais (ha)		≈ 1150 m ² en fond de fosse ≈ 25 000 m ² en secteur sud de la zone d'extraction
Travaux de démolition		Ancienne rétention bâtie, parois métalliques et anciens massifs en béton : ces éléments seront démantelés et démolis au fur et à mesure de la progression de l'extraction. Un réseau aérien (dont 1 pylône support en béton) desservant ces anciennes installations sera aussi à supprimer. Au besoin, une DICT sera réalisée de manière anticipé auprès du gestionnaire (ENEDIS).
Utilisation de l'eau	Construction	Sans objet
	Fonctionnement	Zones de rétention/infiltration et points bas de rétention/infiltration régulièrement répartis (gestion diffuse). Arrosage sur pistes en cas de nécessité (citerne de 24000 l en apport d'eau extérieur – prélèvement en plan d'eau SEVIGNE à Aguessac (12)). Eau en bouteilles distribuée aux salariés.
Utilisation des terres	Construction	Terrains à exploiter déjà décapés (terres mises en merlon périphérique).
	Fonctionnement	Réemploi en remise en état.
Utilisation du sol	Construction	Aire de stationnement du chargeur (activité commerciale) à créer en léger décaissé afin de positionner un géotextile absorbant d'hydrocarbures sous lit de sable.
	Fonctionnement	Dépôts sur gradins résiduels et contre fronts afin de créer quelques variations topographiques. Remblai toute hauteur en marge sud afin de remettre de niveau avec les terrains adjacents.



- Périmètre d'autorisation
- Périmètre d'extraction
- Aire d'étude rapprochée 500 m
- Aire d'étude éloignée 4 km

Caractéristiques de la phase opérationnelle du projet

Les caractéristiques synthétisées au sein du tableau suivant explicitent les modalités générales d'exploitation ainsi que les consommations en matière d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles.

Désignation		Description
Procédé de fabrication		<ul style="list-style-type: none"> extraction du gisement par abattage à l'explosif ; gisement traité au plus près du gisement abattu (installations mobiles) pour commercialisation de produits finis ; accueil de déchets inertes extérieurs pour recyclage et remblais dans le cadre de la remise en état ; remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation dans la mesure du possible.
Utilisation d'énergie		Absence de consommation électrique du fait de l'absence de réseau. Consommation en énergie fossile (GNR pour engins du site) estimée de l'ordre de 80/90 m ³ (sur la base des consommations antérieures).
Matériaux utilisés	Nature	Les équipements de production/transformation du gisement extrait sont des équipements mobiles (sur chenilles) intervenant lors de campagnes d'exploitation (durée moyenne de 3 semaines tous les trimestres pour le rythme moyen de production de 75 000 t/an). Un local sur remorque abrite la base vie et le local atelier/stockage de produits polluants. Le local pont bascule est de type modulaire. La cuve à eau, la cuve de GNR, des rétentions et le WC chimique sont des équipements manufacturés.
	Quantité	-
Ressources naturelles utilisées	Nature	Calcaire sédimentaire
	Quantité	≈ 940 000 m ³ extraits Exploitation sur 30 ans (valeur associée à la production annuelle moyenne de 75 000 tonnes/an avec une majoration de l'ordre de 60% sur les phases 2 et 3 afin d'anticiper sur les besoins en matériaux dans le cadre du chantier de la RN 88).

Nature et quantités des résidus et émissions

Toute activité génère des résidus (de type solide) et des émissions (liquides, atmosphériques, aériennes,...) qui sont explicités et quantifiés lorsque cela est possible au sein du tableau en suivant.

Milieu visé	Emissions et résidus		
	Phase construction	Phase fonctionnement	Quantité
Eau	Sans objet	Consommation humaine (bouteilles) Alimentation du réservoir du WC chimique et lavage des mains Arrosage des voies de circulation Rejet des eaux pluviales	1 cuve de stockage de 1000 litres. Citerne de 24000 l alimentée par prélèvement en plan d'eau industriel (SEVIGNE Ind. à Aguessac) intervenant en tant que de besoin. La consommation annuelle est estimée de l'ordre de 700 m ³ . Rejet diffus (infiltration) par le biais de points bas répartis sur le site.
	Sans objet	Circulation d'engins et fonctionnement du groupe mobile en période d'exploitation Circulation du chargeur et de camions (commercialisation) Emissions de poussières diffuses (même si localisées aux zones d'activité en cours – extraction et production) Emissions lors des tirs à l'explosif Emissions lors des déchargements de déchets inertes extérieurs	Emissions diffuses non quantifiables (à l'exception des retombées de poussières – la dernière campagne de mesures menées en 2020 faisait apparaître des valeurs bien inférieures au seuil de 500 mg/m ² /j).
Sol et sous-sol	Sans objet	Extraction du gisement Développement du fond de fosse et accueil de déchets inertes extérieurs pour assurer le remblai du fond de fosse, de la partie sud (remise à niveau) et la remise en état des gradins résiduels	Production de 75 000 t/an (moyenne) avec un maximum de 150 000 t/an. Matériaux enlevés (déchets d'extraction) de l'ordre de 2 000 m ³ /an en complément des 8 500 m ³ /an (moyenne) de déchets inertes extérieurs admis (maxi de l'ordre de 25 000 m ³ /an).
Bruit	Sans objet	Fonctionnement des engins et installations (groupe mobile) Trafic poids-lourds associé à la commercialisation de la production Bruits ponctuels de forte intensité (tirs de mine)	Hameau d'Inos distant de 500 m au nord-est. Zone d'activité de Recoules intercalée entre le hameau et la carrière.
Vibration	Sans objet	Circulation d'engins et semi-remorques Fonctionnement du groupe mobile Tirs à l'explosif	Hameau d'Inos distant de 500 m au nord-est. Zone d'activité de Recoules intercalée entre le hameau et la carrière.
Lumière	Sans objet	Eclairages au droit de la base vie, du local pont bascule et du groupe mobile Eclairages des engins et camions	Consommation liée à l'éclairage des équipements mobiles et de la base vie (moteurs thermiques et groupe électrogène)
Chaleur	Sans objet	Fonctionnement des moteurs des engins et du groupe mobile	Sans objet

Radiation	Sans objet		Sans objet
Déchets	Sans objet	Matériaux meubles enlevés (déchets d'extraction) Huiles usagées Absorbants, chiffons souillés Emballages papiers/cartons Emballages en matières plastiques Emballages d'explosifs Verre Ferrailles, pièces mécaniques Déchets de cantine Effluents domestiques	≈ 2 000 m ³ /an Gestion globalisée au sein des ateliers SEVIGNE Industries (entretien hors site, hors soufflage et graissage quotidiens) Quelques m ³ par an (benne de tri) “ Très limité Non déterminé Non déterminé (benne de tri) Quelques dizaines de kg/an WC chimique

Retour d'expérience sur les contrôles réalisés dans le cadre de l'exploitation en cours

Dans le contexte d'étude relatif aux activités déjà en cours, il est demandé de mener un bilan sur les analyses, mesures et contrôles qui ont été effectués afin de détecter tout effet sur le milieu ou bien de relever tout incident survenu. Ce constat permet alors d'envisager des modifications si nécessaire.

Le retour d'expérience pour l'exploitation de la carrière d'Inos permet de relever toute absence d'effet ou d'incident pour les suivis et contrôles effectués sur :

- l'air (retombées de poussières atmosphériques suivies par le biais de plaquettes),
- le sol et le sous-sol,
- le bruit environnemental,
- les vibrations (tirs à l'explosif),
- les projections (tirs à l'explosif),
- la lumière (points lumineux des aires de travail et des engins du site),
- les déchets.

II.2 DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL ET DE LEUR ÉVOLUTION

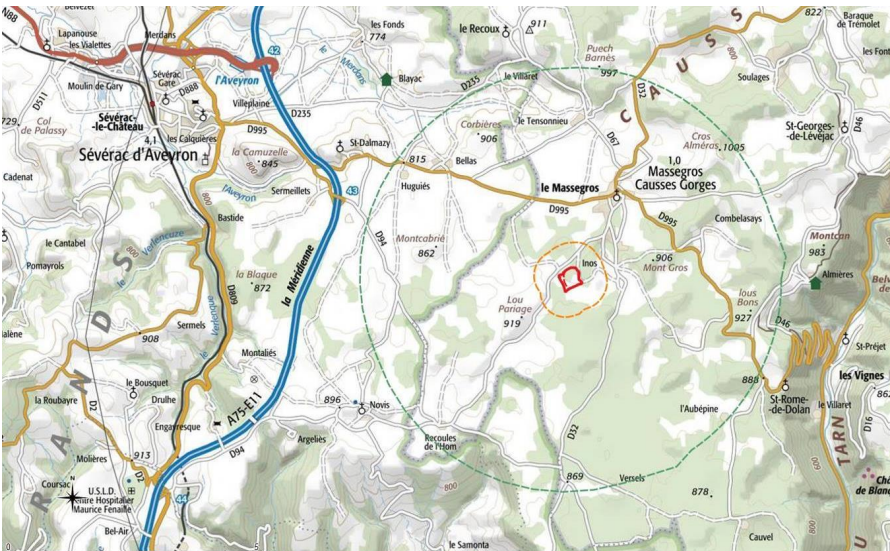
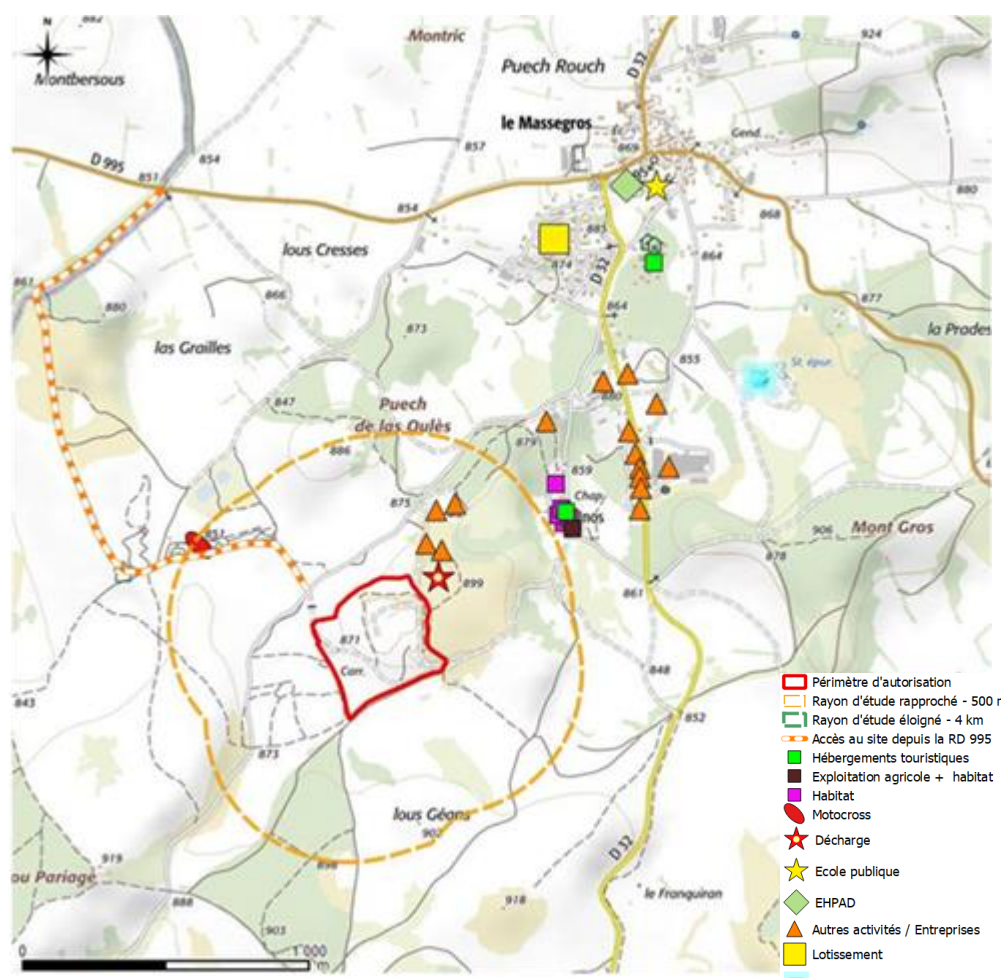
Un bilan des enjeux locaux visant, pour les plus marqués, la biodiversité, le patrimoine, les paysages, le milieu aquatique de surface (le Tarn) et l'hydrogéologie (milieu karstique).

La classification de ces enjeux est assurée à l'aide de l'échelle suivante :






NUL	FAIBLE	MOYEN	FORT	TRES FORT
-----	--------	-------	------	-----------

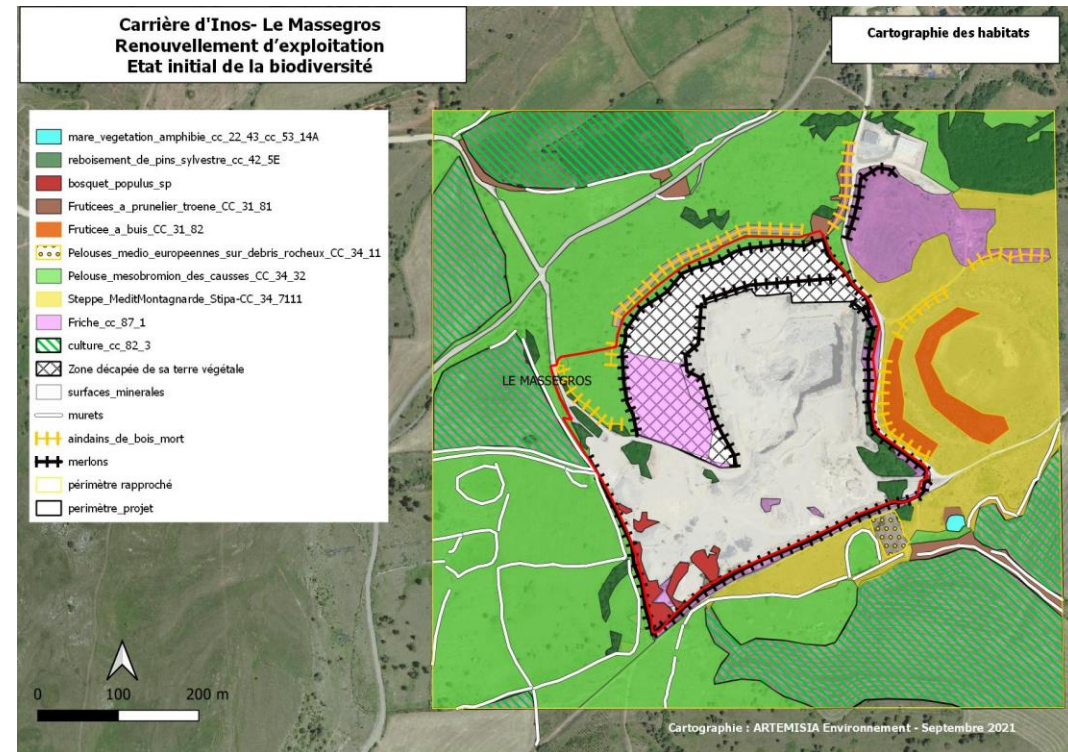
Afin de ne pas surcharger la lecture, les données relatives à l'état actuel ont été synthétisées. Le bilan des enjeux est présenté sous la forme d'un tableau général. Quelques données caractéristiques sont rajoutées en tant qu'illustrations cartographiques et prises de vues en fonction des thématiques concernées. Les détails restent accessibles au sein de chaque chapitre concerné au sein de la pièce « ETUDE D'IMPACT ».

Comme indiqué par l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, « le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Environnement général	<p>Le site est isolé au sud-ouest du territoire communal de Massegros Causses Gorges. Il se localise à près de 1.8 km du centre-bourg.</p> <p>La zone d'activités de « Recoules » se développe au nord-est (à plus de 100 m) de l'autre côté de l'ancienne décharge communale remise en état qui jouxte la carrière. Cet ensemble s'intercale entre la carrière et le hameau d'Inos, distant de 500 m au nord-est.</p> <p>Une autre zone d'activités plus conséquente se développe à l'est du hameau d'Inos le long de la RD 32. Elle comporte de nombreuses implantations industrielles telles que laiterie, fromagerie, élevage porcin, garage...</p> <p>La carrière actuelle se développe en fosse sur le causse de Sauveterre. Elle est encadrée de pelouses, landes, prairies et cultures. Les boisements de pins et de feuillus sont éloignés. Une jasse abandonnée se trouve en limite ouest du site.</p> <p>Le site est accessible par la voie communale (limitée à 19 t entre le site et le hameau de Recoules de l'Hom) depuis le bourg du Massegros mais aussi par une piste aménagée au droit de voies communales et chemins d'exploitation agricoles permettant la connexion avec la RD 995 tout en évitant le bourg (aménagement datant de la période du chantier de construction de l'A75). La RD 995 constitue un axe de circulation principal permettant d'assurer la liaison entre l'A75 (aux abords de Sévérac le Château) et les gorges du Tarn.</p> <p>La commune de Massegros Causses Gorges s'intercale entre le Parc Naturel Régional des Grands Causses et le Parc National des Cévennes (le périmètre d'étude de la charte recoupe la partie est de la commune –ancienne commune de St Georges de Lévêjac, non intégrée à l'aire d'adhésion).</p>  <ul style="list-style-type: none"> Périmètre d'autorisation Périmètre d'extraction Aire d'étude rapprochée 500 m Aire d'étude éloignée 4 km 	 <ul style="list-style-type: none"> Périmètre d'autorisation Rayon d'étude rapproché - 500 m Rayon d'étude éloigné - 4 km Accès au site depuis la RD 995 Hébergements touristiques Exploitation agricole + habitat Habitat Motocross ★ Décharge ★ Ecole publique EHPAD Autres activités / Entreprises Lotissement STEP 	Faible

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Environnement - Biodiversité	<p><u>Zonages d'inventaire et réglementaire :</u> Absence de recoupement de tout périmètre d'inventaire et réglementaire par le rayon d'étude rapproché (500 m) :</p> <ul style="list-style-type: none"> plus proche périmètre vise la ZNIEFF de type I « Pelouses du Mont Cabrié et de la Baume de Bro » distante de 1.3 km de l'aire d'étude rapprochée, plus proche zone NATURA 2000 (ZPS) « Gorges du Tarn et de la Jonte » à un peu moins de 4 km des limites du site. <p>Des liens de fonctionnalité directs ou indirects ont été établis par l'écologue pour un certain nombre de périmètres d'inventaire et réglementaires même si ces derniers peuvent se trouver éloignés. Ces liens visent très majoritairement l'avifaune et plus spécifiquement les grands rapaces.</p> <p><u>Espèces visées par un Plan National d'Action (PNA) :</u> Vautour Moine, Vautour Fauve, Aigle Royal et Milan Royal ; Vautour Percnoptère, Gypaète, zone d'hivernage du Milan Royal, Lézard ocellé. A noter en périphérie extérieure les PNA pour la Pie-grièche méridionale et les chiroptères. <i>Les plans nationaux d'actions sont des outils stratégiques qui visent à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'espèces menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Les zonages de référence des PNA sont dépourvus de valeur juridique directe. Aucune restriction d'usage liée à son existence ne peut donc s'y appliquer. Cependant, ces données visent à alerter en amont les porteurs de projets de l'existence d'un enjeu pour les espèces faisant l'objet d'un PNA.</i></p> <p><u>Zone humide référencée :</u> Absence de zone humide référencée au sein de l'aire d'étude rapprochée. Seule une mare (assimilable à une lavogne) est présente dans l'aire rapprochée au sud du site.</p> <p><u>Schéma Régional de Continuité Ecologique :</u> L'aire d'étude rapprochée ne recoupe aucun élément ponctuel, linéique ou surfacique défini par le Schéma Régional de Continuité Ecologique. Néanmoins le caractère pelousaire local participe à la circulation des espèces des milieux ouverts. La mare (ou lavogne) présente au sud du site s'insère dans un réseau de points d'eau temporaires disséminés sur le causse (favorable à la circulation des espèces des milieux aquatiques et humides).</p>		Moyen

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau		
Environnement - Biodiversité	<p>Les enjeux écologiques ont été évalués par un écologue et un chiroptérologue sur la base de données réglementaires, documentaires et d'investigations de terrain effectuées en 2019, 2020 et 2021 sur l'équivalent de 19 journées/nuitées.</p> <p>L'évaluation du niveau d'enjeu de la faune et de la flore observées sur le site repose sur les statuts de protection et de conservation. Cette hiérarchisation des enjeux pour les espèces tient également compte de l'état des populations observées au niveau de la zone projet, du statut au niveau de la région naturelle des Grands Causses, au niveau régional (Occitanie - Massif-Central), puis national. Elle tient également compte de la période d'observation, de l'aire de répartition, de la représentativité... La présence de plans nationaux d'action concernant certaines espèces a également été prise en compte dans cette évaluation des enjeux.</p> <p>Les codifications des enjeux sont propres à l'échelle appliquée pour la biodiversité.</p>	<p style="text-align: center;">Illustration</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <i>Pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride du mésobromion (ARTEMISIA)</i> </div> <div style="text-align: center;">  <i>Pelouses sempervirentes sur dalle rocheuse (ARTEMISIA)</i> </div> <div style="text-align: center;">  <i>Steppes méditerranéo-montagnardes à Stipa des Causses (ARTEMISIA)</i> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">  <i>Fruticées à Buis (ARTEMISIA)</i> </div> <div style="text-align: center;">  <i>Ohprys d'Aymonin</i> </div> </div>	Nul à Très Fort		
	<p>Végétation / Habitats naturels : Un certain nombre d'habitats ont été relevés par l'écologue. Ils ont été codifiés, décrits et cartographiés.</p>				
	Taxons / habitats	Remarques		Statut	Hiérarchisation des enjeux
	Mare avec végétation enracinée flottante et végétation à <i>Heleocharis palustris</i>	Hors périmètre projet			Modéré
	Fruticées à Buis	Fourrés en nappe localisés Fourrés linéaires importants (murets, haies basses) Hors périmètre projet		5110 - prioritaire Sur zones de lapiaz uniquement	Faible (buxaies colinéenne) à Très Fort (buxaies sur lapiaz)
	Fruticées / haies basses à prunellier et troènes Lisières xéro-thermophiles	Habitat localisé en bas de pentes sur des sols assez profonds			Faible
	Pelouses sempervirentes sur dalle rocheuse	Faibles surfaces mais répandues en mosaïque dans tous les habitats terrestres pelousaires		6110-1 Prioritaire	Très Fort
	Pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride du mésobromion	Occupe de vastes surfaces dans les dolines et les bas de pentes autour de la zone projet		62.10 Prioritaire ici du fait de la diversité en Orchidées dont une sur liste rouge nationale	Très Fort
	Steppes méditerranéo-montagnardes à <i>Stipa</i> des Causses	Habitat présent sur les collines environnantes Hors périmètre projet		Habitat communautaire non emblématique des Grands Causses	Faible à Modéré mais habitat singulier caractéristique des Grands Causses oublié de la Directive habitat
	Cultures extensives	Hors périmètre projet			Faible
	Boisement sub-spontané de Pin sylvestre	Quelques rares îlots au sein de la zone projet			Faible
	Carrière				Faible
	Zone décapée				Faible
	Friches	Principalement localisées au niveau des merlons et leurs abords sur la zone projet			Faible
	Flore	Absence de plantes protégées <i>Ohprys d'Aymonin (Ophrys aymoninii)</i> Nombreuses plantes herbacées des pelouses calcaires dont plusieurs endémiques, certaines rares		Liste rouge nationale Flore déterminante - Massif-Central	Modéré
Plantes exotiques envahissantes	Aucune espèce végétale herbacée exotique invasive au sein de la zone projet. Deux espèces aquatiques au niveau de la mare : <i>Egeria densa</i> <i>Cabomba de Caroline</i>	Pas de plante allergisante découverte à ce jour	Nul		


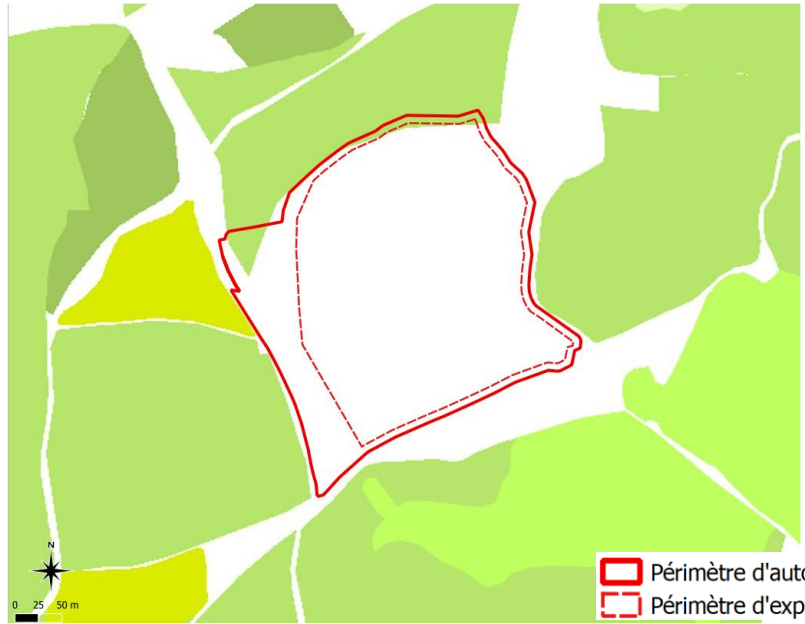





Cartographie de répartition des habitats recensés (ARTEMISIA)




Nature	Détail de l'enjeu			Illustration	Niveau										
	<p>Mammifères : Le peuplement mammalogique du périmètre d'étude reste caractéristique des paysages agro-pastoraux et forestiers des Grands-Causse... Les espèces de mammifères terrestres en présence restent communes. Le périmètre projet, notamment les zones concernées par le développé d'extraction, s'inscrit dans le domaine vital des espèces observées et des espèces supposées présentes.</p> <p>Concernant les grands prédateurs, la présence du Loup a été détectée de manière occasionnelle en 2018 puis 2019 sur les communes voisines de celle du Masegros Causses Gorges.</p> <p>Le principal intérêt de la zone de projet pour les chauves-souris en matière d'habitat de chasse est lié à l'activité de la carrière elle-même, à savoir les fronts de taille. Les zones non-exploitées sont d'un intérêt moindre. La zone d'étude ne joue donc pas de rôle particulier dans la fonctionnalité écologique locale pour les chiroptères. Les prospections nocturnes ont permis de mettre en évidence la présence d'au moins 19 espèces sur la zone de projet. Le chiroptérologue juge cette diversité élevée pour ce genre de milieux.</p>														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Taxons / habitats</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Remarques</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Statut</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Hiérarchisation des enjeux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mammifères terrestres</td> <td>Lapin de garenne (importante population pressentie)</td> <td>Espèces contactées uniquement chassables Liste rouge nationale (Quasi menacé) mais chassable.</td> <td>Faible</td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td> Gîte possible d'espèce à enjeu local très fort : Molosse de Cestoni Gîte possible d'espèce à enjeu local fort : Pipistrelle commune Gîte possible d'espèce à enjeu local modéré : Oreillard roux Oreillard gris </td> <td> Annexes 2 et 4 : Directive habitat Protection nationale Déterminant ZNIEFF </td> <td style="background-color: #ff0000; color: white; text-align: center;">Fort à Très Fort si gîte avéré</td> </tr> </tbody> </table>			Taxons / habitats		Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux	Mammifères terrestres	Lapin de garenne (importante population pressentie)	Espèces contactées uniquement chassables Liste rouge nationale (Quasi menacé) mais chassable.	Faible	Chiroptères	Gîte possible d'espèce à enjeu local très fort : Molosse de Cestoni Gîte possible d'espèce à enjeu local fort : Pipistrelle commune Gîte possible d'espèce à enjeu local modéré : Oreillard roux Oreillard gris	Annexes 2 et 4 : Directive habitat Protection nationale Déterminant ZNIEFF
Taxons / habitats	Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux												
Mammifères terrestres	Lapin de garenne (importante population pressentie)	Espèces contactées uniquement chassables Liste rouge nationale (Quasi menacé) mais chassable.	Faible												
Chiroptères	Gîte possible d'espèce à enjeu local très fort : Molosse de Cestoni Gîte possible d'espèce à enjeu local fort : Pipistrelle commune Gîte possible d'espèce à enjeu local modéré : Oreillard roux Oreillard gris	Annexes 2 et 4 : Directive habitat Protection nationale Déterminant ZNIEFF	Fort à Très Fort si gîte avéré												
	<p>Avifaune : quatre communautés aviaires ont pu être distinguées vis-à-vis du périmètre projet et de ses abords :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guildes des paysages ouverts steppiques et grandes cultures, - Guildes des paysages caussenards semi-ouverts des landes à buis, - Guildes des milieux forestiers, - Guildes des parois rocheuses. <p>Ce sont 61 espèces d'oiseaux qui ont été contactées durant ce suivi mené autour de la carrière du Masegros entre 2018 et 2020. Quelques espèces de grands rapaces (Aigle royal, Vautour moine...) non contactées, mais qui sillonnent le territoire avec certitude peuvent être rajoutées à cette liste. Ainsi, la diversité spécifique dans ce secteur du Causse de Sauveterre paraît relativement élevée et comporte des espèces généralistes et d'autres nettement spécialisées.</p> <p>Cas particulier du Hibou Grand-Duc d'Europe : Les observations du Grand-duc d'Europe sur le site même de la carrière d'Inos au Masegros, sont régulières. Il s'agit d'un individu adulte mâle. L'espèce semble en plein essor en Aveyron et s'installe sur des parois où des fronts de taille abandonnés aux pieds desquelles se trouvent parfois des routes plus ou moins fréquentées...</p>														
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Taxons / habitats</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Remarques</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Statut</th> <th style="background-color: #d3d3d3;">Hiérarchisation des enjeux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Communauté aviaire des Boisements</td> <td>Boisement en périphérie externe du périmètre projet Engoulement d'Europe</td> <td>Protection nationale Directive oiseaux</td> <td style="background-color: #ffff00;">Faible</td> </tr> <tr> <td>Communauté aviaire des paysages agricoles ouverts et semi-ouverts</td> <td> Nidification dans les environs immédiats : Traquet motteux Pie-grièche écorcheur Pie-grièche méridionale Pipit rousseline (probable) Linotte mélodieuse Alouette des champs Alouette lulu Verdier d'Europe Bruant jaune... Chasse : </td> <td> Quelques espèces de passereaux et de rapaces Protection nationale Listes rouges nationales et régionales Plans nationaux d'actions </td> <td style="background-color: #ff0000; color: white; text-align: center;">Fort</td> </tr> </tbody> </table>			Taxons / habitats		Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux	Communauté aviaire des Boisements	Boisement en périphérie externe du périmètre projet Engoulement d'Europe	Protection nationale Directive oiseaux	Faible	Communauté aviaire des paysages agricoles ouverts et semi-ouverts	Nidification dans les environs immédiats : Traquet motteux Pie-grièche écorcheur Pie-grièche méridionale Pipit rousseline (probable) Linotte mélodieuse Alouette des champs Alouette lulu Verdier d'Europe Bruant jaune... Chasse :	Quelques espèces de passereaux et de rapaces Protection nationale Listes rouges nationales et régionales Plans nationaux d'actions
Taxons / habitats	Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux												
Communauté aviaire des Boisements	Boisement en périphérie externe du périmètre projet Engoulement d'Europe	Protection nationale Directive oiseaux	Faible												
Communauté aviaire des paysages agricoles ouverts et semi-ouverts	Nidification dans les environs immédiats : Traquet motteux Pie-grièche écorcheur Pie-grièche méridionale Pipit rousseline (probable) Linotte mélodieuse Alouette des champs Alouette lulu Verdier d'Europe Bruant jaune... Chasse :	Quelques espèces de passereaux et de rapaces Protection nationale Listes rouges nationales et régionales Plans nationaux d'actions	Fort												
	<p style="text-align: center;">Cartographie des mammifères terrestres recensés (ARTEMISIA)</p>														
	<p style="text-align: center;">Cartographie de l'avifaune nicheuse des paysages ouverts (ARTEMISIA)</p>														
	<p style="text-align: center;">Photo du Grand-Duc observé sur le site (ARTEMISIA)</p>														




Nature	Détail de l'enjeu			Illustration	Niveau
	Busard cendré, Circaète, Faucon pèlerin, F. hobereau, F. crécerelle, Vautour fauve, Vautour moine, Aigle royal				
Communauté aviaire des parois	Pas de parois naturelles au sein du périmètre projet. Front de taille ancien fréquenté de manière régulière par le Grand-duc d'Europe et le Grand corbeau	Protection nationale Directive oiseaux	Fort		
<p>Reptiles : Les résultats des inventaires menés de septembre 2018 à octobre 2019, au sein de la zone projet et ses marges, suggèrent l'existence de forte densité de Lézard des murailles et de Lézard vert occidental sur ce secteur du Causse de Sauveterre. Au niveau de la zone d'étude, les plus fortes densités de reptiles concernent les zones de pelouses, les fourrés et les andains périphériques à la zone projet.</p> <p>Cas particulier du lézard ocellé : la zone projet s'inscrit dans un contexte sub-montagnard, certes sous influences méditerranéennes, mais pas suffisamment propice au Lézard ocellé. Précisons cependant que l'espèce est signalée présente en Lozère sur les versants des gorges du Tarn (Atlas des reptiles du Languedoc-Roussillon - 2012). Le Lézard ocellé n'a pas été observé mais est considéré présent sur ce secteur du Causse de Sauveterre.</p>					
	Taxons / habitats	Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux	
Reptiles terrestres	Couleuvre verte et jaune Vipère aspic Coronelle girondine (probable) Lézard vert occidental (population importante) Lézard des murailles (population importante)	Protection nationale Listes rouges	Fort		
<p>Amphibiens : Les sites aquatiques pouvant accueillir les pontes des amphibiens sur ce secteur projet sont ci assez variés, mais revêtent tous un caractère d'inondation temporaire. Parmi les sites de pontes potentiels figurent donc les flaques et fosses au sein de la zone projet, le grand abreuvoir appareillé et bien-sûr, la mare temporaire ou lavogne. Ces deux derniers milieux cités se localisent en dehors de la zone projet.</p>					
	Taxons / habitats	Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux	
Alyte accoucheur Crapaud calamite Crapaud commun Pélodyte ponctué Triton palmé	Belle diversité spécifique Enjeu localisé au niveau des sites de pontes avérés dont certains (flaques temporaires) sont situés au sein du périmètre projet	Protection nationale Quasi menacé Liste Rouge Midi-Pyr. Déterminant ZNIEFF	Modéré		
<p>Insectes : les insectes recherchés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les lépidoptères (ou papillons) regroupant les diurnes (rhopalocères) et les nocturnes (hétérocères), - Les orthoptères (regroupant les sauterelles, les criquets), - Les odonates (regroupant les libellules et Demoiselles). <p>Cas particulier de la Laineuse du prunellier (lépidoptère nocturne) : les plantes-hôtes de Laineuse du prunellier sont partout bien présentes dans toutes les lisières, les fourrés et les haies. Par contre l'écologue n'a pas trouvé un seul nid de laineuse du prunellier.</p>					
	Taxons / habitats	Remarques	Statut	Hiérarchisation des enjeux	
Lépidoptères 4 cortèges de papillons de papillons diurnes ont été relevés : - Les papillons inféodés aux pelouses sèches notamment calcaires - Les papillons inféodés aux	Zygène cendrée (<i>Zygaena rhadamanthus</i>) L'Hermite (<i>Chazara briseis</i>)	Listes rouges nationale et régionale Déterminant ZNIEFF	Modéré		

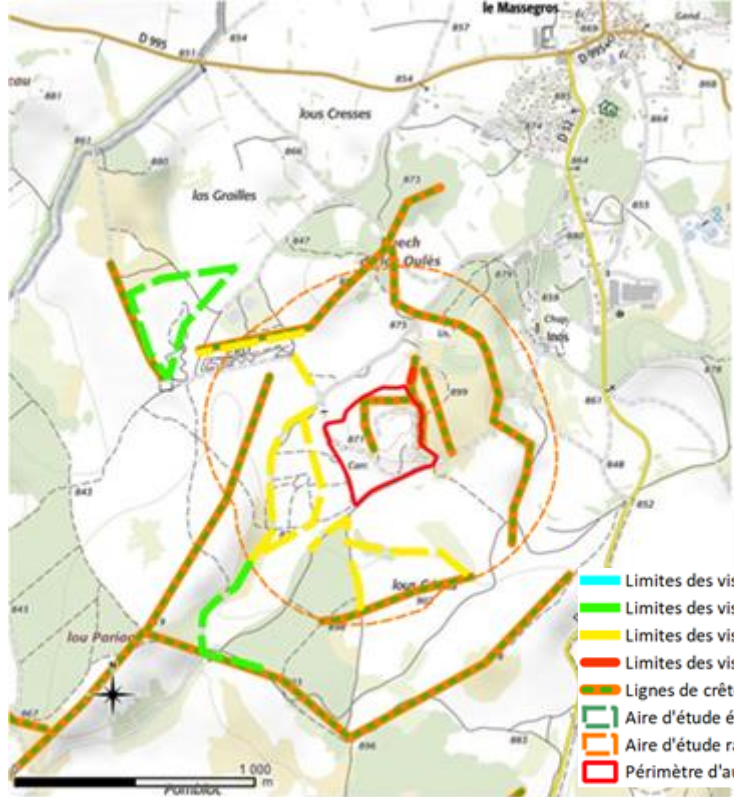

Nature	Détail de l'enjeu			Illustration	Niveau
<p>lisières, clairières et bords de haies - Les papillons inféodés aux prairies et friches herbacées - Les papillons anthropophiles »</p> <p>Parmi les lépidoptères nocturnes, seule la chenille de <i>Bombyx du Trèfle</i> a été observée (en dehors des nids de chenilles processionnaires du pin)</p>				<p>Etat initial de la biodiversité - Renouvellement d'exploitation Carrière du Massegros</p> <p>Etat initial de la biodiversité inventaire amphibiens</p> <ul style="list-style-type: none"> Crapaud commun Crapaud calamite Alyte accoucheur Pélodyte ponctué Triton palmé Site de ponte <p>Calendrier des sorties d'inventaires nocturnes</p> <ul style="list-style-type: none"> le 12/03/2019 : 21h30 - 22h30 le 25/04/2019 : 22h30 - 22h45 le 29/04/2019 : 20h30 - 22h30 le 13/06/2019 : 20h30 - 22h00 <p>Échelle 1 : 8'100</p>	
<p>Orthoptères</p> <p>Les relevés orthoptères effectués sur 2 aires témoins de la zone projet de la carrière ou de ses abords immédiats, ont permis des espèces du cortège caractéristique de la région des Grands Causses</p>		Absence d'espèce protégée Absence de taxon déterminant	Faible		
<p>Odonates</p> <p>Ce groupe d'espèces est sensible à la fois à la qualité des eaux qui accueillent ses larves mais également à la physionomie du paysage dans lequel les adultes évoluent. Seule la mare ou lavogne extérieure au site présente un intérêt pour ce groupe.</p>	Mare, site de reproduction du Leste sauvage et du Sympetrum jaune d'or	Liste rouge Occitanie	Modéré		
				<p>Etat initial de la biodiversité - Renouvellement d'exploitation Carrière du Massegros</p> <p>Lépidoptères rhopalocères</p> <ul style="list-style-type: none"> L'hermite (plante hôte : Festuca sp.) Liste rouge France : Vulnérable Liste rouge Occitanie : Vulnérable Zygène cendré (plante hôte : Dorycne à 5 feuilles) Liste rouge Occitanie : Quasi-menacé Dorycne à 5 feuilles <p>Odonates</p> <ul style="list-style-type: none"> Leste sauvage Liste rouge Occitanie : Quasi-menacé Sympetrum jaune d'or Liste rouge Occitanie : Quasi-menacé <p>Échelle 1 : 8'100</p>	

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Milieu forestier	<p>Absence de parcelles boisées au droit du site et abords immédiats (formation herbacées ponctuées d'arbustes). Boisements de pins et de feuillus (intercalés avec le hameau d'Inos) respectivement à l'ouest et à l'est de l'aire d'étude. Forêt sectionale du Massegros et d'Inos développée au-delà de l'extrémité sud du périmètre demandé (chemin communal intercalé).</p>	 <p style="text-align: center;">Vue sur les boisements en place en pointe nord de cette forêt sectionale du Massegros et d'Inos</p>	Nul
Milieu agricole	<p>L'activité agricole locale est essentiellement tournée vers l'élevage : ovins, volailles, bovins... Le site ne recoupe qu'une très faible surface référencée au Registre Parcellaire Graphique de 2019 comme estives et landes.</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <ul style="list-style-type: none"> Blé tendre Maïs grain et ensilage Orge Autres céréales Colza Tournesol Autre oléagineux Protéagineux Plantes à fibres Semences Gel (surface gelée sans production) Gel industriel Autres gels Riz Légumineuses à grains Fourrage Estives et landes Prairies permanentes Prairies temporaires Vergers Vignes Fruit à coque Oliviers Autres cultures industrielles Légumes ou fleurs Canne à sucre Arboriculture Divers Non disponible </div>	 <p style="text-align: center;">Parcelle agricole de pâturage au nord-ouest de la zone d'étude</p>	Faible

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Biens matériels / Patrimoine / Loisirs / Tourisme	<p>Le site comporte des vestiges des anciennes installations et des réseaux de desserte (électrique et téléphonique) non référencés. Le local en entrée et le pont bascule sont toujours utilisés.</p> <p>Les investigations de terrain ont permis de relever la présence en bordure extérieure au site d'une jasse abandonnée (en limite ouest) et d'un tampon de regard de réseau d'alimentation en eau potable (pointe sud).</p> <p>En matière patrimonial, le territoire d'implantation se localise au sein de la zone tampon UNESCO « Causses et Cévennes » - agro-pastoralisme méditerranéen. On note néanmoins l'absence de monument historique, site inscrit ou classé au sein de l'aire d'étude rapprochée. Des mégalithes attribués à la fin de la Préhistoire sont cependant identifiés sur cette partie de la commune du Massegros (parcelles agricoles au nord-ouest de l'autre côté de la VC 3).</p> <p>Le patrimoine bâti local relevé vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la « Ferme aragonaise » au cœur du bourg du Massegros référencée au titre des Monuments historiques avec rayon de protection, • les bâtis typiques caussenards que ce soit au droit des bourgs et hameaux (construction à usage d'habitation, four à pain), • les bâtis et aménagements en milieu agro-pastoral (jasse, lavogne). <p>Un circuit de motocross (affilié UFOLEP (école) permettant l'entraînement ainsi que le déroulement de manifestations, 30 à 40 enfants) se localise à plus de 400 m au nord du site (implanté en bordure de la piste d'accès évitant le bourg). Ce terrain exploité par le Moto Club du Massegros est utilisé un dimanche sur deux en après-midi. La commune a fait savoir qu'aucune activité n'y était menée lors des vacances scolaires ou bien les mercredis. Seuls des stages ponctuels peuvent être organisés.</p> <p>Le tracé du sentier de Grande Randonnée « Tour du causse de Sauveterre » (boucle de 150 km) passe à plus d'un kilomètre à l'ouest des plus proches limites du site.</p> <p>Les autres activités touristiques et de loisirs sont développées au droit du bourg (aire de jeux, city stade, tennis, boudrome, mini-golf) mais surtout au sein des gorges du Tarn aux Vignes ainsi qu'en amont et aval avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la plage du Pont aux Vignes pour la baignade (site suivi en termes de qualité des eaux), - sports d'eaux vives et de grimpe. <p>La commune organise la « Fête du pain » à la mi-juillet (centre du bourg).</p> <p>Le plus proche hébergement touristique se localise à Inos (à plus de 500 m – un gîte référencé). Les autres implantations (gîtes, hôtel, campings) se localisent au droit du bourg ou bien dans les gorges du Tarn.</p>	 <p><i>Jasse en limite extérieure à l'ouest des limites du site</i></p>  <p><i>Bâtis typiques au droit du hameau d'Inos (dont un four à pain traditionnel)</i></p>  <p><i>Circuit de moto-cross</i></p>	Faible à Moyen

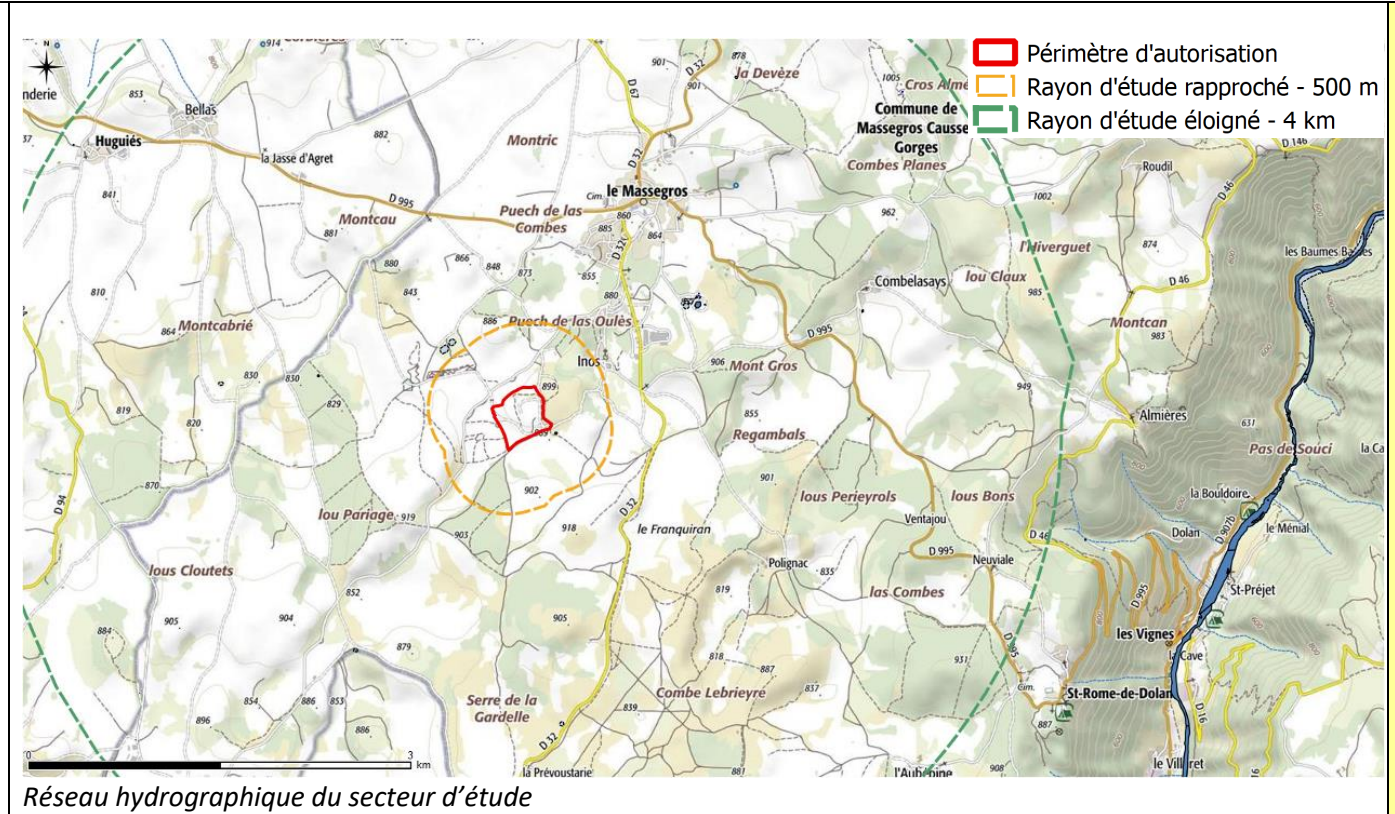
Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Occupations humaines / Equipements / Usages	<p>Les plus proches bâtis à usage d'habitation se localisent au droit du hameau d'Inos distant de plus de 500 m à l'est des plus proches limites du site.</p> <p>L'inventaire des occupations riveraines est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'activités de Recoules intercalée entre la carrière (100 m de distance) et le hameau d'Inos : sont implantées des entreprises de travaux publics (réseaux), de construction, d'entretien d'espaces verts, en lien avec l'agriculture ainsi qu'une scierie, - Zone d'activités d'Inos à plus de 800 m à l'est accueillant deux installations classées : sont implantées des activités de transport, de construction, agricoles, laitières, fromagères, automobiles, de blanchisserie ainsi que le centre de secours. <p>Les sites sensibles sur le territoire ont été référencés à partir des relevés de terrain ainsi que des données communales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EHPAD en bordure sud du centre-bourg (à plus de 1.5 km au nord-est) d'une capacité de 40 résidents en hébergement complet, - groupe scolaire élémentaire à côté de l'EHPAD (55 élèves répartis en 4 classes – année scolaire 2019/2020). <p>Les équipements collectifs sont regroupés au droit du bourg et en périphérie immédiate (salle polyvalente, city stade, mini-golf, terrain de tennis...).</p> <p>L'ancienne décharge communale (en surélévation par rapport aux terrains de la carrière) ainsi que la zone d'activités de « Recoules » sont intercalées entre la carrière et le hameau d'Inos.</p> <p>D'anciens réseaux téléphonique et électrique desservent le site (non référencés par les récépissés de DT d'ENEDIS et d'Orange).</p> <p>La desserte électrique du secteur s'effectue par réseau enterré HTA sous le chemin communal en limite est.</p> <p>La desserte téléphonique du secteur s'effectue le long de la route entre Le Massegros et Recoules de l'Hom par réseau aérien.</p> <p>Le site est alimenté par un réseau d'eau potable (arrivée à proximité du pont bascule) qui n'est plus utilisé.</p> <p>La pêche est pratiquée sur le cours du Tarn, seul réseau hydrographique recoupant le territoire communal.</p> <p>M. le Maire a signalé la pratique de la chasse sur ce territoire.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Plus proches occupations de la ZA de Recoules</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Vue sur le pied de l'ancienne décharge communale en bordure nord de la carrière</i></p>  <p style="text-align: center;"><i>Vue sur l'entrée sud du bourg du Massegros (EHPAD et groupe scolaire au premier plan)</i></p>	Faible

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Paysages	<p>L'aire d'étude s'inscrit au droit des Grands Causses au sein des paysages des Causses et Gorges en partie centrale du causse de Sauveterre délimité par les gorges du Tarn. Le paysage y est semi-ouvert et légèrement vallonné alternant entre landes et boisements jusqu'aux limites des gorges très entaillées et profondes.</p> <p>Selon l'atlas des paysages d'Occitanie, ce secteur présente un enjeu de territoire ouvert à préserver. Il se localise en zone tampon UNESCO « Causses et Cévennes ». Le bien UNESCO couvre la partie est du territoire communal incluant les gorges du Tarn. De plus, ce secteur est, pour partie, couvert par l'opération Grands Sites.</p> <p>Depuis sa redéfinition administrative, la commune de Massegros Causses Gorges se développe sur un vaste territoire recoupant les paysages variés des Grands Causses.</p> <p>Ainsi, tout le secteur sud-est recoupe les gorges du Tarn délimitant le Causse de Sauveterre du Causse Méjean. Les parties nord et sud du territoire sont boisées alors que l'on note une alternance et mosaïque des paysages en partie centrale (parcelles agricoles). Le secteur sud-ouest bien que partiellement boisé laisse apparaître des étendues de landes utilisées comme parcours par l'élevage.</p> <p>Le paysage est modifié au droit de l'exploitation de la carrière (mise à nu de la roche sous la forme de fronts verticaux) malgré un encaissement en fosse. La surélévation liée à l'ancienne décharge ainsi que le développement de la zone d'activités de « Recoules » présentent aussi des modifications paysagères marquées pour le secteur. Le rapport de présentation de la carte communale du Massegros de 2011 la présentait comme un site atypique et la dénommait « la dune » au regard des dépôts de matériaux qui atteignaient une hauteur importante à cette époque.</p> <p><u>L'analyse paysagère révèle néanmoins certains atouts et contraintes particulières :</u></p> <p>Atout : encaissement dans le massif au cœur d'une emprise délimitée par des lignes de crêtes au plus près de l'exploitation (côtés nord, est et ouest) malgré le faible couvert végétal, pente générale des terrains de la carrière orientés vers le sud-ouest et l'ouest,</p> <p>Contrainte : absence d'écran végétal ou topographique en limite ouest.</p>	 <p><i>Gorges du Tarn au droit des Vignes (vue depuis St Rome de Dolan)</i></p>  <p><i>Mosaïque de paysages du causse du Massegros (boisements de pins, landes à parcours et parcelles cultivées) – murets de pierres sèches au premier plan en délimitation</i></p>  <p><i>Vue des paysages du secteur d'étude rapproché depuis la voie communale de Recoules de l'Hom – secteur de visibilité rapprochée (axe sud-ouest)</i></p>	Faible à Moyen

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Visibilités	<p>Compte-tenu de sa configuration, le site de la carrière est peu ou pas visible et ce, à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • statiques depuis les habitats (absence depuis Inos et le bourg du Masegros), zones d'activités (très faible depuis un bâti d'activité de la ZA de « Recoules » non masqué par l'ancienne décharge), occupations agricoles (faible) et circuit de motocross (faible), • dynamiques vis-à-vis des circulations routières ou pédestres visant la voie communale vers Recoules de l'Hom (en partie ouest du site) ainsi que les chemins d'exploitation agricoles essentiellement en secteur sud à ouest par tronçons. <p>Les visibilités s'étagent depuis les secteurs immédiats (de 0 à 100 m), rapprochés (de 100 à 500 m) et éloignés (entre 500 m et 4 km). Au-delà, il est question de visibilités très éloignées pour lesquelles les effets de couleur prennent le pas sur les effets de forme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de visibilité immédiate : abords de l'ancienne décharge en périphérie nord du site (ponctuel), - Zones de visibilité rapprochée : secteurs délimités par les premières lignes de crête encadrantes à l'ouest sur un développé allant du sud au nord dans une marge de 500 m, - Zone de visibilité éloignée : secteurs délimités par les premières lignes de crête encadrantes à l'ouest sur un développé allant du sud au nord (ligne de crête aux abords du circuit de motocross). <p>Il est à noter l'absence de covisibilité avec le bien UNESCO « Causses et Cévennes » compte-tenu des variations topographiques intercalées.</p>	<p><i>Analyse des limites de visibilités à l'état actuel</i></p> 	Faible
EAU - Ruissellements	<p>Le site est localisé au droit d'une butte. Le projet n'intercepte donc peu d'eau de ruissellement provenant de l'extérieur du périmètre (seule une partie des ruissellements extérieurs au nord-est est concernée).</p> <p>L'emprise visée se décompose en trois grands secteurs correspondant à des sous-bassins versants individualisés du fait des variations topographiques induites par l'exploitation de la carrière actuelle et la topographie des terrains attenants. Compte-tenu de la nature géologique du sous-sol (massif karstifié, diaclasé et fracturé), les eaux interceptées par le site s'infiltreront de manière diffuse.</p> <p>Seuls quelques ravinements ont été relevés en partie ouest du site. Ils sont directement liés aux dépôts successifs de fractions granulaires accumulées en surface. Les ruissellements de ce secteur viennent en butée du merlon périphérique et s'infiltreront progressivement.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Illustration</i></p>  <p><i>Marques des ravinements vers le sud-ouest au sein des matériaux fins granulaires (terrains en partie ouest du site – ancienne zone de stockage de granulats)</i></p>	Faible
Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau

EAU - Réseau et Usages

Aucun réseau hydrographique ne traverse le site ou son aire d'étude rapprochée (rayon de 500 m).
Le Tarn s'écoulant à plus de 4 km à l'est des limites du site constitue le réseau hydrographique principal de ce secteur.
Le site d'étude s'inscrit dans le bassin versant du Tarn.



Faible

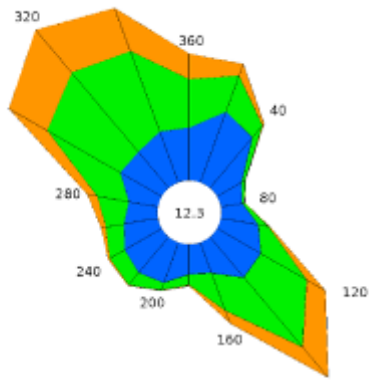
Les alluvions du Tarn font l'objet de captages d'eau potable privés et publics. Le plus important d'entre eux est le **champ captant des Vignes**. Bien que non situé dans un quelconque périmètre de protection de captage proche, le projet se situe au sein du périmètre de protection éloignée de la prise d'eau de Gaillac sur le Tarn.

Le cours du Tarn fait l'objet de rejets (stations d'épuration essentiellement, camping et industrie fromagère du Massegros) en amont et aval des Vignes.




Une centrale hydroélectrique est présente aux Vignes. Elle se trouve en sortie de la source de Rouveyrol.



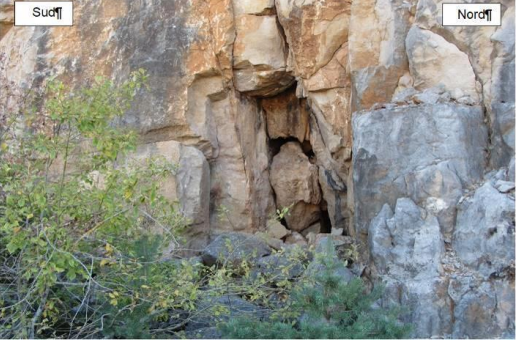
Des **points de baignade** (qualité de l'eau surveillée) et des **activités de loisirs** (canoë-kayak) sont **aménagés sur le cours du Tarn**. C'est notamment le cas aux Vignes.
La **pêche** est pratiquée dans les gorges du Tarn.


Moyen à Fort

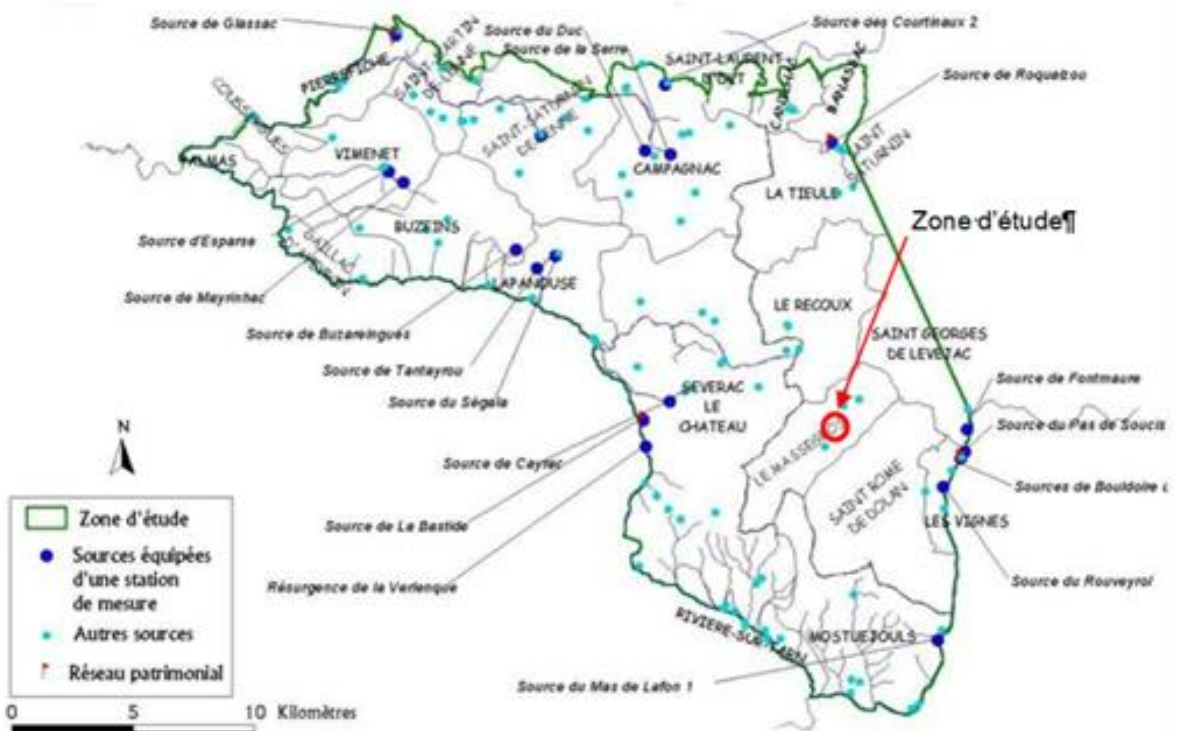

Nature	Détail de l'enjeu	Niveau																																																																																																										
EAU - Qualité	<p>L'état de la qualité de l'eau pour l'année de référence 2018 était classé « Bon » du point de vue de la physico-chimie pour le Tarn. L'eau présentait un très bon état écologique concernant l'oxygène, les nutriments et la température. Les paramètres déclassants sont le pH (pH max=8,3), l'Indice Biologique Diatomique (IBD). Entre 2002 et 2018, l'état écologique a varié entre bon et moyen. L'état moyen a été mesuré en 2014 et 2015 en raison d'une mauvaise note concernant l'Indice Biologique Diatomique.</p> <p>Les derniers résultats accessibles pour le site de baignade des Vignes en 2019 étaient classés Bon sauf pour le prélèvement du 9 juillet 2019 classé Moyen du fait de la concentration en streptocoques fécaux.</p>	Moyen																																																																																																										
AIR - Qualité	<p>La qualité de l'air de ce secteur d'étude est bonne. En l'absence d'activité sur site, aucune émission de poussières n'a été relevée lors des investigations.</p> <p>Mesures de suivi de retombées de poussières sur plaquettes (au nombre de 2 et positionnées sur une durée minimale de 14 jours lors de campagnes de mesure trimestrielles). Les concentrations relevées lors des trois campagnes de mesure de 2020 (mai, septembre et décembre) sont très largement inférieures à la valeur limite réglementaire de 500 mg/m²/jour.</p>	Faible																																																																																																										
Climat	<p>Le climat de ce secteur sud-ouest du département est classé en semi-continentale et des marges montagnardes.</p> <p>En terme météorologique, seules les données de précipitations moyennes annuelles sur 30 ans (période 1991-2020) sont fournies pour la station du Massegros. Sur cette période, elles étaient annoncées de 1089.3 mm avec une répartition relativement homogène. Le maximum était défini pour le mois de septembre (128.4 mm) mais les pluies de printemps (avril et mai) sont aussi marquées. Le mois le plus sec était mentionné pour juillet (58.9 mm).</p> <p>La température moyenne annuelle relevée à la station METEO France de Millau sur la même période est de 12.8 °C avec un maximum en juillet (22.3°C) et un minimum en janvier (5.3°C).</p> <p>Les vents dominants du secteur d'étude (station Météo France de Millau) sont de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nord-ouest, - Sud-est. <p>L'enneigement n'intervient que rarement. Le brouillard peut intervenir ponctuellement en automne et au printemps.</p>	<div style="text-align: center;">  <table border="1" data-bbox="2285 709 2597 1155"> <thead> <tr> <th>Dir.</th> <th>[1.5,4.5]</th> <th>[4.5,8.0]</th> <th>> 8.0 mm</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>20</td><td>3.8</td><td>1.9</td><td>0.6</td><td>6.3</td></tr> <tr><td>40</td><td>3.3</td><td>0.8</td><td>0.1</td><td>4.2</td></tr> <tr><td>60</td><td>1.4</td><td>0.2</td><td>+</td><td>1.6</td></tr> <tr><td>80</td><td>1.1</td><td>0.1</td><td>+</td><td>1.2</td></tr> <tr><td>100</td><td>1.9</td><td>0.5</td><td>+</td><td>2.5</td></tr> <tr><td>120</td><td>2.5</td><td>2.6</td><td>1.1</td><td>6.3</td></tr> <tr><td>140</td><td>2.7</td><td>4.6</td><td>2.0</td><td>9.2</td></tr> <tr><td>160</td><td>1.6</td><td>2.0</td><td>0.7</td><td>4.3</td></tr> <tr><td>180</td><td>1.5</td><td>0.5</td><td>+</td><td>2.1</td></tr> <tr><td>200</td><td>2.1</td><td>0.4</td><td>+</td><td>2.6</td></tr> <tr><td>220</td><td>2.3</td><td>0.8</td><td>+</td><td>3.2</td></tr> <tr><td>240</td><td>2.1</td><td>0.9</td><td>+</td><td>3.1</td></tr> <tr><td>260</td><td>1.7</td><td>0.9</td><td>0.3</td><td>2.9</td></tr> <tr><td>280</td><td>1.5</td><td>1.6</td><td>0.5</td><td>3.6</td></tr> <tr><td>300</td><td>2.4</td><td>4.2</td><td>2.2</td><td>8.8</td></tr> <tr><td>320</td><td>2.4</td><td>5.2</td><td>2.8</td><td>10.3</td></tr> <tr><td>340</td><td>2.7</td><td>4.3</td><td>2.3</td><td>9.3</td></tr> <tr><td>360</td><td>2.6</td><td>2.4</td><td>1.3</td><td>6.3</td></tr> <tr><td>Total</td><td>39.6</td><td>33.9</td><td>14.2</td><td>87.7</td></tr> <tr><td>[0,1.5]</td><td></td><td></td><td></td><td>12.3</td></tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">Groupes de vitesses (m/s) : [1.5,4.5] [4.5,8.0] > 8.0 Pourcentage par direction : 0% 5% 10%</p> <p>Extrait de la fiche Normale Rose de vent (vent horaire à 10 m, moyenné sur 10 mn) pour la station de Millau sur la période 1991-2010 (source METEO France)</p> </div>	Dir.	[1.5,4.5]	[4.5,8.0]	> 8.0 mm	Total	20	3.8	1.9	0.6	6.3	40	3.3	0.8	0.1	4.2	60	1.4	0.2	+	1.6	80	1.1	0.1	+	1.2	100	1.9	0.5	+	2.5	120	2.5	2.6	1.1	6.3	140	2.7	4.6	2.0	9.2	160	1.6	2.0	0.7	4.3	180	1.5	0.5	+	2.1	200	2.1	0.4	+	2.6	220	2.3	0.8	+	3.2	240	2.1	0.9	+	3.1	260	1.7	0.9	0.3	2.9	280	1.5	1.6	0.5	3.6	300	2.4	4.2	2.2	8.8	320	2.4	5.2	2.8	10.3	340	2.7	4.3	2.3	9.3	360	2.6	2.4	1.3	6.3	Total	39.6	33.9	14.2	87.7	[0,1.5]				12.3	Faible
Dir.	[1.5,4.5]	[4.5,8.0]	> 8.0 mm	Total																																																																																																								
20	3.8	1.9	0.6	6.3																																																																																																								
40	3.3	0.8	0.1	4.2																																																																																																								
60	1.4	0.2	+	1.6																																																																																																								
80	1.1	0.1	+	1.2																																																																																																								
100	1.9	0.5	+	2.5																																																																																																								
120	2.5	2.6	1.1	6.3																																																																																																								
140	2.7	4.6	2.0	9.2																																																																																																								
160	1.6	2.0	0.7	4.3																																																																																																								
180	1.5	0.5	+	2.1																																																																																																								
200	2.1	0.4	+	2.6																																																																																																								
220	2.3	0.8	+	3.2																																																																																																								
240	2.1	0.9	+	3.1																																																																																																								
260	1.7	0.9	0.3	2.9																																																																																																								
280	1.5	1.6	0.5	3.6																																																																																																								
300	2.4	4.2	2.2	8.8																																																																																																								
320	2.4	5.2	2.8	10.3																																																																																																								
340	2.7	4.3	2.3	9.3																																																																																																								
360	2.6	2.4	1.3	6.3																																																																																																								
Total	39.6	33.9	14.2	87.7																																																																																																								
[0,1.5]				12.3																																																																																																								

Nature	Détail de l'enjeu	Niveau
Bruit	<p>L'ambiance sonore du secteur d'étude est influencée par plusieurs sources : l'exploitation de la carrière (uniquement durant les campagnes d'exploitation ou de chargement de camions - ponctuel), la zone d'activité de « Recoules » et la circulation routière sur la voie communale de Recoules de l'Hom. Les activités agricoles peuvent être localement marquées selon les périodes de l'année. Les activités au droit du circuit de motocross en phase d'entraînement ou lors de manifestations sont nécessairement génératrices de bruit.</p> <p>Les plus proches habitations se localisent au droit du hameau d'Inos distant de plus de 500 m des limites du site.</p>	Faible
Vibrations / Projections	<p>Les vibrations qui peuvent être relevées en local sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, liées aux installations de production, à la circulation des poids-lourds sur les voies routières, - d'autre part, en lien avec l'exploitation de la carrière par tirs de mines lors des campagnes d'exploitation du site. 	Faible
Déchets	<p>La collecte et la gestion des déchets du territoire communal sont assurées par le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement de la Lozère (SDEE).</p> <p>Un site de transit, de regroupement et de tri de déchets non dangereux non inertes mais aussi une installation de stockage de déchets inertes sont implantés sur le territoire communal au droit du hameau « La Baraque de Trémolet », éloigné du site d'étude.</p> <p>Les déchets spécifiques à l'activité (entretien courant) sont gérés à l'extérieur du site (ramenés au sein des ateliers de SEVIGNE Industries à Aguessac).</p> <p>Le site ne fait pas l'objet de dépôt sauvage (relevés de terrain de septembre 2018 et autres passages en 2019 et 2020).</p>	Faible
Transport	<p>L'axe routier principal de desserte du secteur d'étude est la RD 995 passant en limite nord. Cette départementale relie Sévérac le Château aux Vignes en traversant le bourg du Massegros. Elle est en connexion avec l'échangeur partiel n°43 de l'A 75 au sud de Sévérac le Château.</p> <p>L'accès depuis la RD 995 évitant la traversée du bourg du Massegros (accès au site depuis le RD 995) avait été spécifiquement créé et aménagé lors du chantier de construction de l'A75 pour assurer l'alimentation en matériaux depuis le site de la carrière. Il emprunte des chemins communaux et d'exploitation agricole. Il constitue toujours l'axe de passage privilégié.</p> <p>La voie communale reliant Le Massegros à Recoules de l'Hom est limitée à 19 tonnes entre le site et Recoules. L'accès au site depuis le bourg et la RD 32 est possible pour les poids-lourds.</p> <p>On note toute absence de réseau ferroviaire au droit du secteur d'étude.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="368 1430 872 1709"> <p style="font-size: small;">Vue sur l'intersection avec la RD 995 avec le chemin communal</p> </div> <div data-bbox="1012 1430 1614 1709"> <p style="font-size: small;">Vue sur l'intersection avec la VC3 vers Recoules de l'Hom avant l'accès au site de la carrière</p> </div> </div> <div data-bbox="1685 974 2703 1696" style="text-align: right;"> <p style="font-size: x-small;"> ■ Périmètre d'autorisation ■ Rayon d'étude rapproché - 500 m ■ Rayon d'étude éloigné - 4 km — Accès au site depuis la RD 995 </p> </div>	Faible

Risques naturels	<p>Les risques relevés pour la commune de Massegros Causses Gorges sont : les cavités souterraines naturelles, les inondations, les mouvements de terrain, les séismes (aléa faible – 2), le retrait/gonflement des argiles, le radon et les feux de forêts par le Dossier Départemental des Risques Majeurs - DDRM.</p> <p>La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Inondation et Mouvement de Terrain (DDRM). Le site d'étude se trouve en dehors de ces zonages couvrant les gorges du Tarn.</p> <p>Le secteur d'étude était classé en aléa subi faible à assez fort au sein du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie 2006-2012 et très faible à moyen pour la période 2013-2022. La commune a subi un feu de forêt sur la période 2006-2012 avec moins de 10 ha impactés.</p> <p>Le causse de Sauveterre compte plusieurs coupures de combustibles DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies). L'une d'entre elles traverse la commune selon un axe global nord/sud. De nombreux points d'eau DFC sont présents sur le territoire communal.</p> <p>Le département de la Lozère présente un nombre moyen d'impacts de foudre au sol par km² et par an de 1.3172 (Nsg) sur la période de relevés 2012/2021 avec les extrêmes sur les communes de Cultures (Nsg : 0.6865) et St Andéol de Clerguemort (Nsg : 3.6843). La commune du Massegros, définie en risque Faible pour le foudroiement, se place ainsi au 15299^{ème} rang sur les 36613 communes référencées.</p>	Faible à Moyen	
Risques technologiques	<p>Géorisques recense 3 installations classées sur le territoire communal (en complément de la carrière SEVIGNE Industries) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une plateforme de collecte, transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, non dangereux et non inertes et de stockage de déchets inertes implantée à St Georges de Lévéjac (Hameau de La Barque de Trémole) exploitée par la Communauté de Communes Aubrac Lot Causes Tarn (Enregistrement au titre des ICPE), • un commerce de gros d'animaux vivants implanté route de Boyne (zone d'activités d'Inos) exploité par Lozère Oviporci (Enregistrement au titre des ICPE), • une laiterie implantée route de Boyne (zone d'activités d'Inos) exploitée par la Société Fromagère du Massegros (Autorisation au titre des ICPE). <p>ainsi que plusieurs sites référencés BASIAS (anciens sites industriels et activités de service dont un en limite nord-est du site) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • site de l'ancienne décharge communale remise en état et fermée. <p>Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques définis pour la commune et elle n'est pas visée par le Transport Matières Dangereuses.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Photographies aériennes historiques (source IGN) au droit de l'aire d'étude (ancienne décharge repérée)</i></p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Etat en 2004</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Etat en 2008</p> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Prise de vue de la couverture de l'ancienne décharge remise en état</p> </div>	Faible
Sécurité publique	<p>L'intersection avec la voie communale traversée afin d'emprunter le voie d'accès à la RD 995 est bien dégagée de part et d'autre. Aucune zone habitée n'est traversée entre le site et la RD 995 en empruntant la desserte annexe anciennement aménagée.</p> <p>L'accès au site est interdit à toute personne non autorisée et en dehors des heures et jours d'ouverture. Le portail en entrée de carrière est fermé en dehors des campagnes d'exploitation.</p> <p>L'ancien accès en angle sud est lui aussi fermé par un portail cadennassé.</p>	Faible	

Nature	Detail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Géotechnique	<p>La carrière exploite des calcaires lithographiques. Les formations géologiques présentent un pendage de 10° vers le SE et une orientation de 50° par rapport au Nord magnétique.</p> <p>Les formations présentent des signes de karstification notamment sur les fronts Nord et Ouest de la zone d'extraction selon les relevés de CALLIGEE Sud-Ouest. L'exploitation se développe en fosse.</p> <p>Aucun accident tectonique n'est indiqué sur la carte géologique au droit de la carrière. Cependant, une faille de direction N150° (Nord-Ouest/Sud-Est) traverse le site. Cette faille suit le développement tectonique régional. D'autre part, quelques fractures ont pu être identifiées sur les fronts de taille.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Faille visible sur le front nord-ouest (Extrait du rapport CALLIGEE)</i></p>   <p style="text-align: center;"><i>Présence de karstifications sur le front nord Présence de karstifications sur le front ouest</i></p>	Faible
Géomorphologie / Topographie	<p>Le projet se situe sur le secteur Ouest du Causse de Sauveterre, plus précisément sur le Causse du Massegros. Celui-ci est relativement plat avec des altitudes variant de 750 à 1020 m NGF. Il est délimité à l'Est et au Sud par les gorges du Tarn, profondes de 500 m, et la vallée du ruisseau du Bourg, au Nord par la vallée du Lot, profonde de 200 à 400 m, à l'Ouest par la vallée de l'Aveyron</p> <p>Plus localement, le projet se situe sur le versant Sud d'une petite butte. L'altitude du terrain naturel au droit du projet varie de 895 m au Nord-Est à 866 m NGF à l'Est.</p>		Faible
Sol	<p>Outre le site existant de la carrière décapé et décaissé du fait de l'extraction, les terrains attenants visés par l'extension disposent de leur faible couverture végétale et sont occupés par des pelouses/landes et zones de dépôt de matériaux de SEVIGNE Industries. Aucun terrain de couverture n'est présent.</p>		Faible

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Géologie	<p>Le projet se situe au sein du Causse de Sauveterre et plus précisément au sein du Causse du Massegros. Ce causse est constitué de formations carbonatées du Jurassique reposant sur les formations cristallines et cristallophylliennes du Primaire. L'épaisseur de ces formations carbonatées est de l'ordre de 500 à 1000 m.</p> <p>Le causse présente de nombreuses failles de direction hercynienne (faille des Vignes et faille de Novis).</p> <p>D'un point de vue structural, le causse de Massegros est délimité au Sud par des accidents tectoniques majeurs de direction Nord-Ouest/Sud-Est entraînant l'abaissement successif en marches d'escalier vers le Nord.</p> <p>La carrière est implantée et exploite les calcaires lithographiques du Bathonien noté j2c sur la carte géologique de SEVERAC-LE-CHÂTEAU.</p> <p>Les couches présentent un pendage vers le Sud-est (N50°SE10°).</p>		Faible à Moyen (massif karstifié)
Hydrogéologie	<p>Le Causse de Sauveterre contient deux aquifères principaux carbonatés et fortement karstifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aquifère du Dogger-Malm supérieur, • L'aquifère liasique inférieur. <p>Ces aquifères sont séparés généralement par une centaine de mètres de marnes et argiles très peu perméables. Cependant ces deux aquifères peuvent être mis en contact par l'intermédiaire de failles.</p> <p>Au sein des calcaires du causse de Sévérac-Massegros, la circulation des eaux souterraines est conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les structures tectoniques et lithologiques qui vont compartimenter les aquifères principaux en sous-systèmes, drainés vers un exutoire unique, • les niveaux de bases représentés par : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Lot et ses affluents, au Nord, ○ L'Aveyron à l'ouest, ○ Le Tarn à l'Est et au Sud, ○ Le ruisseau du Bourg au Sud. <p>La composition géologique carbonatée du causse du Massegros au droit de la carrière permet d'individualiser un seul aquifère.</p> <p>L'ensemble des formations carbonatées (500 m) du Malm (j8, j7 et j2) et du Dogger (j1 et j0), sus jacentes à une semelle imperméable (40 à 150 m) du Toarcien moyen et supérieur (I8), constitue l'aquifère en question. Le contact marnes/carbonates représente le niveau de base des écoulements souterrains.</p> <p>De nombreuses études et traçages ont été menés par le PNR des Grands Causses sur le Causse de Sauveterre. Cette partie du causse (causse du Massegros) est en relation avec la source de Rouveyrol comme le montre la figure ci-contre.</p> <p>Cas particulier de la source de Rouveyrol :</p> <p>Le projet se situe sur le bassin d'alimentation de la source de Rouveyrol. Cette source émerge en rive droite du Tarn sur la commune des Vignes à 451 m NGF.</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Etat des connaissances hydrogéologiques locales (source PNR GC extrait du rapport CALLIGEE)</i></p>	Moyen

Nature	Détail de l'enjeu	Illustration	Niveau
Usage des eaux souterraines	<p>De nombreuses études ont été menées sur le causse de Sauveterre par le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Les sources recensées sont caractérisées de la manière suivante :</p> <p>« Environ 150 sources ont été recensées sur le territoire du Causse de Sauveterre et des avant-Causses... Les sources présentant les débits les plus importants concernent l'aquifère supérieur. Les bassins d'alimentation des sources ont été déterminés lors de nombreuses études à partir de l'analyse géomorphologique, d'analyses hydrométriques, d'analyses géochimiques et de traçages. Ces études indiquent que la carrière du Masegros se situe sur l'aire d'alimentation de la source de Rouveyrol, qui sourd dans la vallée du Tarn sur la commune des Vignes... »</p> <p><u>Usage AEP</u> La source de Rouveyrol n'est pas exploitée pour l'alimentation en eau potable. Comme relevé par CALLIGEE Sud-Ouest, « le projet se situe au sein du périmètre de protection de la prise d'eau de Gaillac sur le Tarn... Ce périmètre comprend l'ensemble du bassin versant au droit de la prise d'eau. Dans ce périmètre, l'ensemble des aménagements et activités doivent respecter la réglementation générale. Les captages d'eau potable les plus proches sont les forages des Vignes implantés dans la nappe alluviale du Tarn. Ceux-ci se situent en amont de la résurgence de Rouveyrol. La carrière ne se situe donc pas sur l'aire d'alimentation des captages des Vignes. Les premiers captages AEP en aval du projet se situent dans les alluvions du Tarn à Mostuéjols, 13 km en aval de la résurgence de Rouveyrol. La carrière ne se situe pas au sein d'un bassin d'alimentation de captage AEP prioritaire. » L'Agence de l'Eau Adour-Garonne fait état d'un prélèvement de 454 149 m³ en 2018 pour cet usage AEP sur le territoire communal de Masegros Causses Gorges.</p> <p><u>Usage industriel</u> Aucun prélèvement n'est mentionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2018 pour la commune. Cependant, M. le Maire a indiqué que la laiterie présente sur la commune nécessitait une alimentation de 1200 m³/j sur les 2000 m³/j nécessaires à l'alimentation communale. La source de Rouveyrol est utilisée pour la production d'électricité à partir d'une microcentrale privée.</p> <p><u>Usage agricole</u> Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est mentionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'année 2018 pour la commune.</p>	 <p style="text-align: center;">Sources du Causse de Sauveterre ouest (source PNR des Grands Causses)</p>  <p style="text-align: center;">Photographie de la source de Rouveyrol (</p>	Faible
Qualité	<p>Le site concerne l'aquifère BDLISA 358A102 : « calcaires et dolomies de l'Aalénien au Tithonien dans le Causse de Masegros - Séverac - Système Des Grands Causses ». Il vise la masse d'eau FRFG057 « Calcaires des grands Causses BV Tarn ». Cette masse d'eau présente un bon état ainsi qu'un bon objectif global, chimique et quantitatif. A noter que la masse d'eau est classée en ZPF (Zone à préserver pour leur utilisation future en eau potable).</p> <p>La source de Rouveyrol a fait l'objet de suivi de la qualité des eaux par le passé (données ADES de 2011). Les eaux présentaient une bonne qualité. L'ensemble des micropolluants recherchés présentaient une concentration inférieure aux limites de détection sauf les pour certains éléments à concentration très faible. Cette source présente un débit important.</p>		Moyen

II.3 MISE EN PARALLÈLE DES SCÉNARII D'ÉVOLUTION DU SITE AVEC ET SANS MISE EN ŒUVRE DU PROJET

En II.3° de l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, il est demandé de réaliser « une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée "scénario de référence", et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles. »

Cette description est présentée par grandes thématiques au sein du tableau en suivant. Elle s'appuie sur la détermination des enjeux présentés précédemment. Ces éléments de présentation sont extraits de l'étude d'impact.

Thématiques	« Scénario de référence » + <i>Maintien d'une activité industrielle pour une durée de 30 ans</i>	Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet <i>Absence de poursuite de l'activité, maintien du milieu en place des emprises visées</i>
Environnement général / Paysages / Visibilités	<p>A court terme, suppression progressive des surfaces visées par l'exploitation (habitats naturels à faibles enjeux car relatifs à des terrains partiellement remaniés ou déjà anthropisés) et poursuite de l'extraction. Dès l'amorce, mise en œuvre de mesures d'intégration paysagère coordonnées à l'avancement de l'exploitation.</p> <p>A moyen terme, développement de l'extraction, exploitation courante du site et remise en état coordonnée laissant place à un site partagé entre un usage industriel (développé du carreau) et une restitution progressive au milieu naturel (partie nord-est) tout en maintenant ses milieux ouverts à enjeux non exploités (abords de l'entrée de site en secteur nord). Suite à remblai toute hauteur de la partie sud, la commune engage un projet de développement de centrale photovoltaïque sur sols dégradés après déclaration d'abandon partiel de l'activité carrière sur ces emprises.</p> <p>A long terme, site décaissé par rapport au terrain naturel et intégré du point de vue paysager du fait de la végétalisation naturelle ou assistée des remblais. Maintien d'un milieu ouvert pouvant être restitué à l'activité agropastorale (pelouses de type Mésobromion des causses et sur dalle rocheuse).</p>	<p>A court terme, remise en état réglementaire des zones actuellement exploitées dans le cadre de l'autorisation en cours. L'arrêté d'autorisation prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un écrêtage des fronts résiduels pour raccordement avec le terrain naturel avec des pentes régulières n'excédant pas 45° par rapport à l'horizontale, - un nivellement du carreau de la carrière et des éventuelles excavations, - une fissuration d'au moins 0.5 m de profondeur sur l'ensemble des terrains, - un nivellement des surfaces et couverture avec des matériaux inertes du site, - un régilage d'une couche d'au moins 15 cm de terre végétale sur l'ensemble du site et végétalisation. <p>La présence d'un hibou grand-Duc en angle nord des terrains est incompatible avec une action d'écrêtage des parties hautes des fronts résiduels. L'impact sur cette espèce est direct et durable. Les fronts, en tout ou partie adossés à des remblais, ne permettront pas le maintien et le développement d'une colonisation par l'avifaune et les chiroptères.</p> <p>A moyen et long terme, fermeture progressive des milieux remblayés du fait d'une colonisation d'espèces végétales arborées. Cette emprise perdra progressivement sa vocation de paysage agropastoral.</p>
Biodiversité	<p>La remise en état des espaces exploités voués à une restitution au milieu naturel permettra le maintien des milieux ouverts et la préservation de la biodiversité relevée.</p> <p>Les pelouses seront favorables aux groupes d'espèces tels que lépidoptères et orthoptères.</p> <p>En complément du front ancien évité en angle nord-est, les fronts laissés accessibles (remblais en pied sur 6 m de haut) pourront être colonisés à leur tour par l'avifaune rupestre ainsi que par les chiroptères fissuricoles.</p> <p>Le fond de fosse et les gradins élargis feront l'objet d'une remise en état de type pelouse sur dalle rocheuse. Les terrains à l'ouest et en entrée de site seront aménagés en pelouse de type Mésobromion des causses. Ainsi, il sera assuré une continuité avec les milieux naturels encadrants et un maintien des milieux ouverts.</p> <p>Le maintien des merlons périphériques constituent des corridors pour la petite faune. Les points bas qui pourront être laissés sur le site seront le siège de remplissages temporaires et permettront, au même titre que la mare et l'abreuvoir, de constituer des points d'eau pour la faune sauvage.</p>	<p>En l'absence de projet, sur les secteurs de terres remaniées et griffées se développera une végétation de friche herbacée annuelle, puis vivace avec installation progressive des plantes caractéristiques des pelouses calcicoles. Mais en parallèle, le pin sylvestre étant une espèce pionnière, il est fort probable que des semis naturels colonisent cette étendue de terre nue. Les ronciers et fourrés présents sur les merlons vont lentement s'étendre sur ces zones.</p> <p>Du côté des zones minérales de stockage des matériaux on observe actuellement, outre des îlots de pins sylvestres, des semi-naturels de peuplier hybrides. Egalement espèce pionnière, le peuplier se développera sur ces zones par semi naturel, pour progressivement constituer un fourré dense.</p> <p>Sur la surface du carreau de la carrière, et du fait de l'affleurement de la roche, l'abandon de l'exploitation devrait permettre le développement de pelouses à orpins et de gazons d'annuelles. Ce processus demeure assez lent. Les fronts de taille ne devraient pas connaître d'évolution significative. Tout au plus pourront-ils être colonisés çà-et-là, par de jeunes pins sylvestres, et quelques buissons tels que le buis, et à très long terme, par une végétation rupicole.</p>

Milieux physiques	Eau	<p>A court et moyen terme, l'ensemble des mesures appliquées sur le site permet d'assurer la gestion des ruissellements et de limiter les risques de dégradation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines).</p> <p>Le projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur sols dégradés après déclaration d'abandon partiel de l'activité carrière sur les emprises au sud ne présente pas d'impact marqué du fait d'une implantation sur remblais de plusieurs mètres de haut.</p> <p>A long terme, la gestion des eaux est peu modifiée étant donné la remise en état envisagée (pelouse sur dalle rocheuse et de type Mésobromion des causses).</p>	<p>A court terme, gestion des eaux telle qu'existante jusqu'en fin d'exploitation de la carrière.</p> <p>A court et moyen terme, maintien d'une gestion des eaux par infiltration en vue de la conversion souhaitée par la commune (centrale photovoltaïque).</p>
	Air	<p>A court et moyen terme, l'ensemble des mesures appliquées sur le site permet de limiter les risques de dégradation de la qualité de l'air.</p> <p>Le site n'émet pas d'odeurs particulières en mode de fonctionnement normal.</p> <p>A long terme, la vocation naturelle du site ne présente pas d'effet sur l'air.</p>	<p>A court terme, l'absence de poursuite d'activité carrière à l'issue de l'autorisation en cours donnera lieu au développement d'un projet de centrale photovoltaïque porté par la commune.</p> <p>L'absence de site de production dans un rayon de 20 km entrainera un trafic routier de plus longue distance pour alimenter en granulats tous les besoins du secteur.</p>
	Sol/Sous-sol	<p>A court et moyen terme, le sous-sol est exploité dans la limite des emprises et de la cote seuil définies. Les modalités de remise en état sont mises en œuvre au fur et à mesure au droit des secteurs dont l'extraction est achevée.</p> <p>Les remblais réalisés en partie sud permettent à la commune de porter un projet de centrale photovoltaïque sur sol dégradé.</p> <p>A long terme, le fond de fosse est composé de deux larges niveaux dont le plus bas est implanté à la cote 850 m NGF.</p>	<p>A court terme, le sous-sol n'est plus exploité. En l'absence de poursuite d'activité, le fond de fosse reste à une cote moyenne de 855 m NGF. Le carreau est inscrit à 867 m NGF.</p> <p>Les remblais contre fronts sont réalisés dans le cadre de la remise en état.</p>
Milieu humain	Bruit-vibrations	<p>L'exploitation de la carrière à court et moyen terme génère des bruits et vibrations maîtrisés qui ne présentent pas d'impact compte-tenu de l'isolement du site.</p> <p>A moyen et long terme, le développement d'une centrale photovoltaïque (projet porté par la commune) ne présente pas d'effet supplémentaire.</p>	<p>L'arrêt de l'activité carrière à court terme supprime les effets liés au bruit et aux tirs de mines.</p> <p>Le développement d'une centrale photovoltaïque (projet porté par la commune) présente seulement des effets en phase constructive.</p>
	Risques	<p>Les mesures de surveillance et de suivi de l'exploitation (à court et moyen terme) limitent tous risques induits par l'extraction et le développement des gradins.</p> <p>Les pentes de remblais contre fronts ainsi qu'en comblement de toute la partie sud sont contrôlées dans le cadre d'une poursuite d'activité de recyclage et de stockage définitif de déchets inertes non valorisables ainsi que des déchets d'extraction.</p> <p>Le trafic routier des poids-lourds assurant l'acheminement des granulats produits par le site est maintenu.</p> <p>A moyen terme, le développement d'une centrale photovoltaïque (projet porté par la commune) au droit des remblais au sud ne présente pas d'effet supplémentaire.</p> <p>Au-delà des 30 ans, l'arrêt de l'exploitation entraîne la nécessité d'approvisionnement en granulats au-delà d'un rayon de 20 km pour les besoins locaux.</p>	<p>A court terme, les travaux de remise en état liés à la fin d'exploitation permettent de sécuriser les fronts.</p> <p>Le développement d'une centrale photovoltaïque (projet porté par la commune) au droit des remblais au sud ne présente pas d'effet supplémentaire.</p> <p>Que ce soit à court, moyen ou long terme, l'arrêt de l'exploitation du site supprime les risques associés à l'activité du site mais impose un approvisionnement en granulats pour les besoins locaux auprès de carrières distantes d'au moins 20 km.</p>
	Economique / social / sociétal	<p>L'exploitation de la carrière permet d'alimenter le marché local en granulats pour les chantiers de terrassement, de génie civil, de travaux routiers (publics et privés), pour la production de bétons.</p> <p>Les besoins en matériaux sont produits au plus près du pôle de consommation limitant de fait des transports sur de longues distances.</p> <p>Les emplois des salariés œuvrant à l'exploitation de la carrière mais aussi les emplois indirects associés aux besoins du site ou bien à l'utilisation des matériaux produits sont maintenus.</p> <p>La reconversion du site à long terme (à l'issue des 30 années d'exploitation) est engagée progressivement par l'entreprise. Celle-ci s'amorce à moyen terme par le développement d'une centrale photovoltaïque (projet porté par la commune) au droit des remblais au sud.</p>	<p>A court terme, en l'absence d'exploitation locale, les apports de granulats pour les besoins locaux de marchés publics ou privés sont issus d'autres sites plus éloignés et pouvant présenter des caractéristiques différentes. Ces carrières se trouvent toutes à plus de 20 km en secteur aveyronnais essentiellement.</p> <p>Le transport de ces matériaux implique des impacts indirects en terme de trafic, bruit, émissions atmosphériques.</p> <p>L'arrêt de l'activité de la carrière d'Inos présente des incidences directes et marquées sur l'activité industrielle de la société et donc sur l'emploi mais aussi indirectes sur l'économie locale du fait de la suppression d'un site de production.</p> <p>La collectivité locale propriétaire du site met en œuvre son projet de développement d'une centrale photovoltaïque sur sols dégradés au droit des emprises présentant des surfaces planes et élargies.</p>

Des impacts potentiels évités dans la mesure du possible, et réduits par des mesures appropriées

Le tableau présenté en suivant assure le rappel des impacts potentiels par grandes thématiques avec, pour chacun d'entre eux, les propositions de mesures (évitement - E et réduction - R), voire d'accompagnement – A. L'impact résiduel est défini (significatif ou non significatif) après évaluation de la mesure proposée au regard de l'impact défini. Les modalités de suivi des effets sont proposées afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures et de leur efficacité.

Le Code de l'Environnement impose au Maître d'ouvrage / porteur de projet de définir ces mesures qui seront reprises au sein de l'Arrêté d'Autorisation d'exploiter. Ces mesures ont pour vocation de/d' :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et de réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.

Ainsi, le porteur de projet se doit d'appliquer la **démarche dite « ERC »** pour Eviter / Réduire / Compenser. Cette démarche doit être appliquée dès l'amorce des réflexions de l'exploitation. Elle se poursuit généralement suite à l'évaluation des enjeux pour toutes les thématiques étudiées. Ainsi, des **mesures d'évitement** peuvent être avancées et privilégiées.

L'évitement se traduit concrètement par l'absence totale d'impacts directs ou indirects pour :

- un habitat ou un milieu naturel donné ;
- une espèce végétale, cela vise l'ensemble des individus et des composantes physiques et biologiques nécessaires au maintien de son biotope ;
- une espèce animale, cela s'applique à l'ensemble des individus de la population ciblée et sur les composantes physiques et biologiques nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de son cycle de vie (reproduction, éclosion/naissance/émergence, croissance, migration).
- les populations humaines.

Pour les impacts ne pouvant être évités, ce sont des **mesures de réduction** qui sont appliquées.

« La mesure de réduction peut avoir plusieurs effets sur l'impact identifié. Elle peut agir en diminuant soit la durée de cet impact, soit son intensité, soit son étendue, soit la combinaison de plusieurs de ces éléments, ceci en mobilisant les meilleures techniques disponibles (moindre impact à un coût raisonnable). Toutes les catégories d'impact sont concernées : impacts direct, indirect, permanent, temporaire et cumulé. »¹

Ces mesures peuvent être d'ordre géographique, technique, temporelle et intervenir en phase travaux/d'aménagements préalables ainsi qu'en phase d'exploitation/de fonctionnement.

Si, malgré tout, des impacts significatifs perdurent, des **mesures de compensation** sont proposées. Comme précisé par le cadre réglementaire, une **« mesure de compensation est conçue en réponse à un impact résiduel notable/significatif (impact subsistant après application des mesures d'évitement puis de réduction) »**.²

Ainsi, dans le cadre de cette analyse, tout impact résiduel jugé « négligeable » à « faible » ou non significatif ne fera pas l'objet de proposition de mesure compensatoire.

En complément des mesures d'évitement, de réduction, et éventuellement de compensation si nécessaire, des **mesures d'accompagnement** peuvent être proposées.

« Les mesures d'accompagnement ne peuvent venir en substitution d'aucune des autres mesures, mais uniquement venir en plus.

*Se retrouvent donc dans cette catégorie **toutes les mesures qui ne peuvent se rattacher ni à l'évitement, ni à la réduction, ni à la compensation.** »³*

Enfin, les mesures proposées font l'objet de modalités de suivi ainsi définies :

*« Le suivi qui a pour objet de s'assurer de l'efficacité de l'atteinte des objectifs d'une mesure d'évitement, de réduction ou de compensation **ne constitue pas à lui seul une mesure et ne correspond qu'à une action qui doit être intégrée à part entière dans la mesure correspondante.** Il est une partie intrinsèque et obligatoire de cette dernière. Pris individuellement, il ne doit pas être considéré comme une mesure spécifique : il ne se limite pas à la collecte des données mais intègre l'analyse de ces dernières au regard des objectifs de la mesure. »⁴*

Toutes les mesures proposées dans le cadre de cette demande d'autorisation sont synthétisées au sein des tableaux présentés en suivant selon un classement thématique. Pour tout détail, il y a lieu de reporter à la pièce **« ETUDE D'IMPACT »** au sein des chapitres concernés.









¹ Extrait du guide du Commissariat Général au Développement Durable de janvier 2018 intitulé « Evaluation environnementale – Guide d'aide à la définition des mesures ERC »

² Idem 1

³ Idem 1

⁴ Idem 1

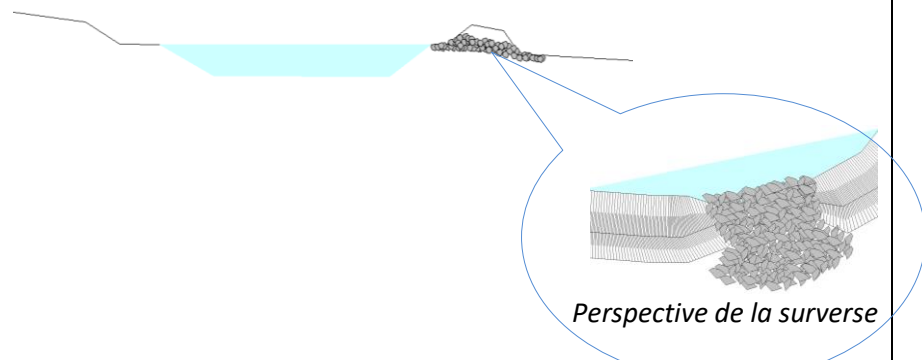
Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Paysage /visibilité		Impact paysager déjà existant prolongé et légèrement augmenté dans le cadre de la poursuite de l'extraction. Sans conséquence sur les attributs du bien UNESCO étant donné le développé projeté. Les impacts visuels sont déjà existants (essentiellement en situation rapprochée). Ils seront maintenus voire développés selon les axes de vues considérés. Suivant le point d'observation, l'intensité de leur effet sera variable. L'inscription en fosse présente un certain nombre d'atouts. Seules les parties supérieures (haut de fronts, tête de remblais) se révèlent depuis des cônes de vues extérieurs. Néanmoins, l'élargissement de l'exploitation provoque un recul permettant de dévoiler un développé plus conséquent. Le secteur d'implantation de la carrière est globalement penté vers l'ouest permettant de fait des axes de visibilité marqués en situations rapprochée et éloignée. Covisibilité avec les attributs du Bien UNESCO « Causses et Cévennes » improbable voire impossible.	Maintien en place de l'ancien front en secteur nord-est. Développement par semis d'un couvert pelousaire de type Mésobromion au droit des emprises devant faire l'objet de remblais contre fronts (y compris sur les talus du remblai toute hauteur au sud) mais aussi en secteur nord-ouest (en fin d'exploitation). Développement naturel irrégulier d'une pelouse sur dalle rocheuse (à orpins) sur les emprises décaissées et découvertes et non occupées par des dépôts de matériaux (remblais ou granulats). Purge des fronts et ruptures irrégulières d'arêtes pour création d' irrégularités de surfaces et de relief (fronts rocheux ayant atteint leur position définitive) . Complément segmenté et irrégulier d'une haie arbustive au droit du merlon périphérique en délimitation nord. Mare temporaire de type méditerranéenne à positionner en bordure ouest (point bas) à l'aplomb de la jasse à l'issue de toute exploitation du site. <i>Les mesures proposées constituent les étapes préalables à la remise en état qu'elles interviennent en cours ou en toute fin d'exploitation.</i>	Ensemble des mesures de réduction et d'accompagnement visant à réaliser une intégration paysagère améliorée de l'ensemble du site. Bénéfique à de nombreux groupes d'espèces	Non significatif	Suivi du bon développement de la végétalisation sur les 5 premières années par la direction technique. Remplacement de plants si nécessaire. Fauçonne annuelle tardive

Les photomontages présentés en suivant selon deux axes en situation rapprochée permettent de visualiser la configuration finale.		Exemples visuels des mesures proposées	
			
<p>Vue depuis le tracé variante de la randonnée et la voie communale VC3 vers Recoules de l'Hom (cliché 2EMGC d'août 2020)</p>	<p>Photomontage de la configuration en fin d'exploitation (état projeté en fin de Phase 6)</p>	<p>Maintien des haies périphériques en place</p>	<p>Maintien en l'état de l'ancien front au nord-est</p>
			
<p>Vue depuis le tracé les abords du moto-cross (cliché 2EMGC d'août 2020)</p>	<p>Photomontage de la configuration en fin d'exploitation (état projeté en fin de Phase 6)</p>	<p>Etat de surface des fronts en cours d'exploitation favorable pour la colonisation en fin d'exploitation</p>	<p>Aspect pelousaire sur talus après travaux de remise en état</p>

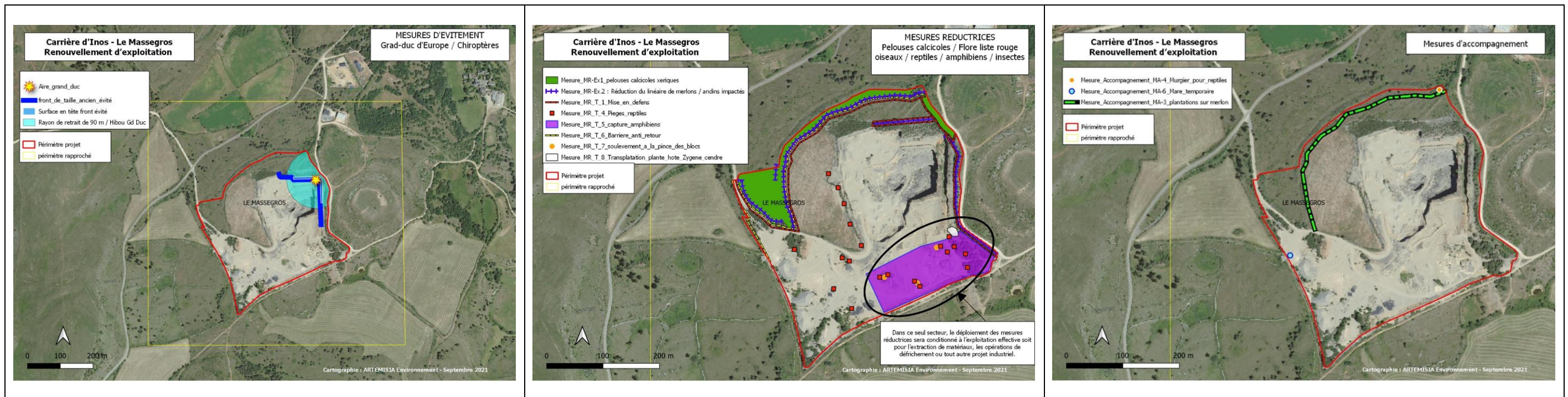
Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Biodiversité	Habitats naturels	De manière générale, les impacts inventoriés dans le cadre de ce projet sont les suivants : Impacts directs par : - Suppression du milieu pour extraction, - Destruction de plants. Impacts indirects par : - Prolifération d'espèces exotiques envahissantes,	ME-Ex.1 : Mesure d'évitement surfacique du front de taille ancien favorable au Grand-Duc d'Europe et aux chiroptères Tout l'angle Nord-Est est préservé de toute extraction (rayon de 90 m autour de l'aire du Grand-Duc).	Maintien et préservation des habitats d'espèces visés	Non significatif	Mise en œuvre d'un suivi des espèces par un écologue : Reptiles (murgier), à t+3, t+10 et t+20 ans
	Flore patrimoniale		MR-Ex.1 : Mesures de réduction en faveur des habitats d'espèces des pelouses calcicoles xériques (emprises réduites situées au niveau d'une parcelle au nord-ouest puis, le long d'une bande de terre comprise entre les merlons de bordure et les andains de bois morts au nord et au nord-est de la zone projet). Cette mesure permet la préservation de 0.09 ha de fruticées à pruneliers et réduit l'impact sur 1.04 ha de pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride. Sera néanmoins permise la circulation occasionnelle de véhicule léger pour l'entretien et la surveillance Rappel MR-Ex.1 Mesure de réduction surfacique en faveur de la flore sur liste rouge (Préservation des 27 pieds d'Ophrys d'Aymonin (<i>Ophrys aymoninii</i>) localisés sur ces pelouses (seule circulation de VL prévue) MR-Ex.2 : Mesures réductrices d'impact spécifique aux habitats d'espèces des reptiles et amphibiens par limitation du linéaire de merlons impactés (Linéaire de merlon impacté réduit de plus de 76 %)			Limitation de tout impact de circulation, décapage, extraction
	Plantes exotiques envahissantes		MR-T.1 : Mise en défens par balisage préalable des surfaces d'habitats pelousaires et des stations de plantes patrimoniales situées en bordure immédiate de l'aire projet définitive Ces balisages visent les habitats naturels, habitats d'espèces et de stations botaniques situées en périphérie immédiate de la zone projet finale : - zones de pelouse, - merlons, andains, - stations de plantes sur listes rouges. Les seules circulations possibles viseront la gestion et l'entretien de ces surfaces et la surveillance/gestion des clôtures. MR-T.2 : Mesures de réduction permettant de limiter la prolifération de la Flore indésirable en phase travaux Cette mesure se traduit par le nettoyage des engins de terrassement en provenance d'autres chantiers (enlèvement de toute terre exogène) ainsi que l'ensemencement des talus de remblais dès qu'ils auront atteint leur position définitive.	Limitation de la prolifération		

Faune	<p>En ce qui concerne les groupes d'espèces faunistiques</p> <p>Impacts directs par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque de destruction de spécimens/individus, • Destruction/altération d'habitats d'espèces, • Altération de la fonctionnalité écologique locale (vis-à-vis des axes de déplacements notamment), • Dérangement (temporaire). 	<p>MR-T.3 : Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de moindre vulnérabilité pour la faune <i>Cette mesure cible certaines espèces parmi lesquelles les oiseaux de paysages ouverts et semi-ouverts, le Grand-Duc d'Europe, les reptiles et les amphibiens.</i> <i>En synthèse, cela se traduit par la réalisation des :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux préparatoires sur la végétation des friches, des fourrés, des buissons et arbres... entre mi-août et fin février. Cette période restreinte recoupe les périodes de moindre vulnérabilité des groupes taxonomiques en présence. - travaux préparatoires d'effacement des merlons, d'enlèvement de matériaux tels que blocs de rochers, pierriers, la période la plus favorable entre mi-mars et mi-mai d'une part, et mi-août et fin octobre d'autre part, - travaux de remise en état à privilégier entre fin juillet et début décembre dans un rayon de 90 mètres en crête et 30 m en pied autour de l'aire du Grand-duc, - travaux de pose de clôture, de plantations paysagères, puis d'entretiens courants des clôtures et de ces plantations en période automnale et hivernale 	Réduction d'impact sur les groupes d'espèces	Non significatif	
		<p>MR-T.4 : Mesure de réduction en faveur des reptiles : Installation de 20 pièges passifs avant travaux <i>Préalablement au démarrage des travaux, des plaques-abris (pièges passifs) au nombre de 20, seront déployées en divers points ensoleillés de la zone projet. Elles permettront de capturer les individus en vue de les déplacer en zone de relâche éloignée des travaux.</i></p>	Evitement/Réduction significative d'impact sur ce groupe d'espèces		
		<p>MR-T.5 : Prospections nocturnes/captures/relâchers d'amphibiens protégés <i>Il s'agit d'une mesure équivalente à la précédente mais visant les amphibiens pouvant coloniser les flaques. Elle sera à effectuer au préalable du démarrage des travaux de dégagement d'emprises (trois passages nocturnes en période de reproduction).</i> <i>Cette mesure sera à mettre en place dans la zone sud, sud-est du périmètre projet. Elle est conditionnée à l'exploitation de la zone pour l'extraction de matériaux, les opérations de défrichage, ou tout autre projet industriel.</i></p>	Evitement/Réduction significative d'impact sur ce groupe d'espèces		
		<p>MR-T.6 : Installation de barrières à reptiles et amphibiens <i>Suite à campagne de piégeage/déplacement et avant travaux de dégagement de l'emprise terminés (défrichage...), une barrière anti-retour visant les reptiles et les amphibiens sera installée.</i> <i>Les secteurs concernés dès la première phase sont la bordure nord et ouest (jusqu'au niveau de la jasse), de la zone projet.</i> <i>Dans la zone sud et sud-est du périmètre projet, la mise en place de cette mesure sera conditionnée à l'exploitation de secteur pour l'extraction de matériaux, les opérations de défrichage, ou tout autre projet industriel.</i></p>	Evitement d'impact sur les individus		

		<p>MR-T.7 : Enlèvement par soulèvement à la pince des divers matériaux entreposés <i>Cette modalité d'exécution limite le risque d'écrasement par rapport au mode d'enlèvement classique au chargeur. La période favorable à l'enlèvement à la pince des blocs (période de moindre impact pour les amphibiens (et valable pour les reptiles)), est entre le mois d'août et le mois d'octobre inclus.</i> <i>Dans la zone sud et sud-est du périmètre projet, la mise en place de cette mesure sera conditionnée à l'exploitation du secteur pour l'extraction de matériaux, les opérations de défrichage, ou tout autre projet industriel.</i></p>	<p>Réduction significative d'impact sur les individus</p> 	Non significatif	
<p>MR-T.8 : Dans l'éventualité de réalisation d'opérations de défrichage de ce secteur, localisation des pieds de badasse et transfert ex-situ à proximité d'une station similaire si présence constatée d'œufs ou de chenilles sur les pieds concernés. <i>Mise en place de cette mesure conditionnée à l'exploitation des zones sud et sud-est pour l'extraction de matériaux, les opérations de défrichage, ou tout autre projet industriel.</i></p>	<p>Réduction significative d'impact sur les individus</p>				
<p>MA-1: Naturation des fronts de taille MA-2 : Végétalisation des remblais contre fronts, du talus des remblais au sud et du secteur nord-ouest à base de mélanges de plantes pelousaires MA-3: Renforcement des haies buissonnantes des merlons périphériques par plantation d'arbustes indigènes <i>Ces trois mesures sont directement en lien avec l'intégration paysagère.</i></p>	<p>Végétalisation de ces espaces au bénéfice des nombreux groupes d'espèces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insectes, - Reptiles, - Oiseaux..., 				
<p>MA-4 : Création d'un Murgier à même le sol (4m x 2m x 1m) <i>Création d'une zone refuge, d'un site de reproduction et d'hivernage et d'abri nocturne pour les reptiles à la pointe nord-est du périmètre. Aménagement favorable au lézard vert occidental mais aussi au lézard ocellé signalé sur le Causse de Sauveterre.</i> <i>Cet aménagement à positionner en un lieu ensoleillé le matin au printemps doit être disposé de manière à s'organiser en réseau avec les amas de pierres et murets, tas de branchages, déjà existants sur la zone.</i></p>	<p>Création de milieux favorables aux reptiles (au lézard vert occidental mais aussi au lézard ocellé)</p> 				
<p>MA-5 : Personne en charge des espaces verts (paysagiste) de la société SEVIGNE Industries assurant la reconnaissance et la gestion des plantes invasives <i>SEVIGNE Industries intègre des personnels qualifiés sur les plantes invasives (déjà formé dans le cadre des mêmes exigences pour les autres sites de carrières de la société). Cela permet de garantir un suivi « en temps réel » des populations et une réactivité immédiate en cas de découverte de nouveaux foyers.</i></p>	<p>Réactivité de traitement</p>	Non significatif			

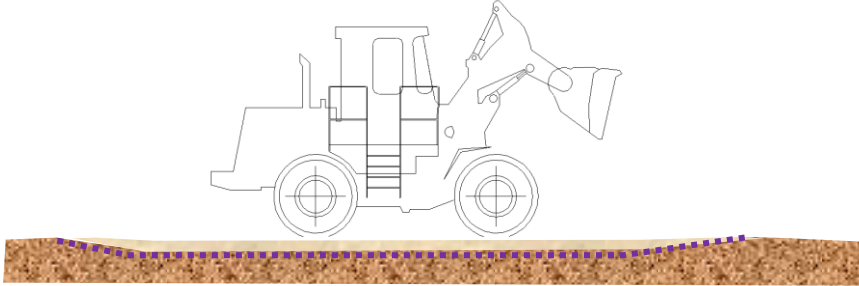

			<p>MA-6 : Création d'une mare temporaire méditerranéenne Création d'une mare en toute fin d'exploitation (de type méditerranéenne – remplissage par les épisodes pluvieux) en point bas en bordure ouest du site (à l'aplomb de la jasse) en tant que point d'abreuvement de la faune sauvage.</p> <p>Cette mesure sera au bénéfice de la faune sauvage, servira de lieu de ponte pour les amphibiens et les odonates, et d'habitat de chasse pour l'ensemble des espèces de chiroptères.</p> <p>Principe de l'aménagement de la mare temporaire (vue en coupe longitudinale passant par la surverse)</p>  <p style="text-align: center;">Perspective de la surverse</p>	Création d'un milieu favorable à toute la faune sauvage	
--	--	--	--	---	--

Le repérage de ces diverses mesures est assuré au sein des trois cartographies présentées en suivant.



<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Boisements forestiers		Absence d'effets directs (absence de défrichements massifs – seuls quelques peupliers et pins concernés). Impacts indirects réduits.	Emprise à exploiter restant dans la limite des terrains déjà décapés (intérieur merlon)	Mesure de réduction significative d'effets.	Non significatif	

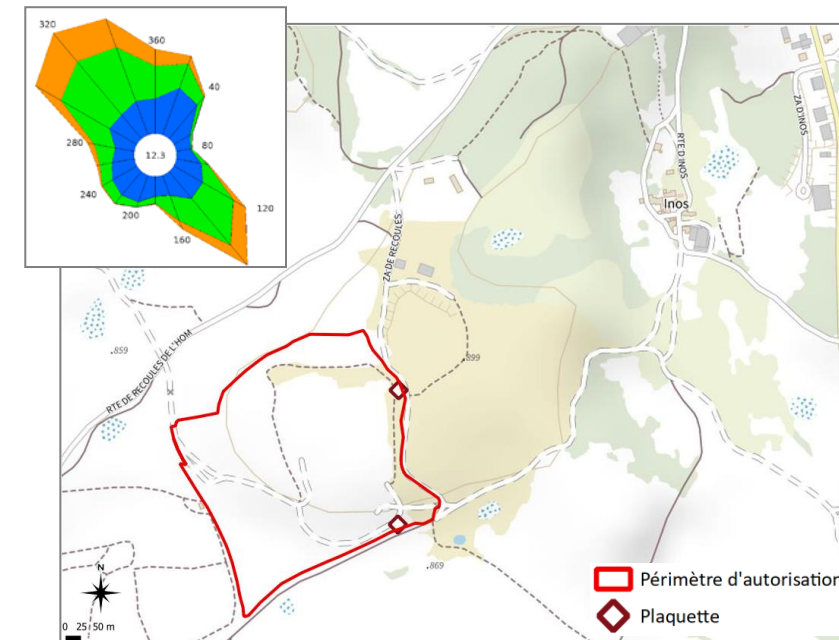
<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Milieu physique	Hydrologie	Absence de cours d'eau / Absence de besoin en eau pour le process industriel. Modification des ruissellements interceptés par le site (création et développement de gradins), modification de la nature des surfaces de ruissellement entraînant une potentielle augmentation de débit. Merlon périphérique permettant de limiter les entrées d'eau extérieures. Ruissellements piégés en fond de fosse et sur les zones minérales supérieures (infiltration diffuse). Absence d'impact quantitatif significatif vis-à-vis de la ressource en eau souterraine (bilan hydrogéologique).	Maintien de l'infiltration diffuse par multiplication des points de rétention/décantation et infiltration Entretien des merlons de délimitation	Mesures de réduction visant à limiter les points de concentration des ruissellements chargés en MES	Non significatif	Surveillance et entretien durant toute la période.

Eau	<p>Impacts liés aux risques de pollution chronique et/ou accidentelle. Limitation des impacts sur la qualité des eaux superficielles et souterraines du fait du maintien des procédures (surveillance, contrôle), modalités d'exploitation (limitation du nombre d'engins et d'équipements, des produits polluants sur site), choix techniques et de la gestion des ruissellements déjà existants. Bilan hydrologique faisant état d'une incidence qualitative modérée sur les eaux superficielles et souterraines pour les zones en exploitation.</p>	<p>Piégeage des ruissellements au droit de la zone d'extraction (fond de fosse) mais aussi en secteur ouest et infiltration diffuse, Contrôle quotidien du chargeur lorsque présent, Contrôle quotidien des équipements mobiles et des engins lorsque présents, Entretiens périodiques selon préconisations constructeurs assurés hors du site, Gestion spécifique des déchets d'entretien courant (ateliers de maintenance à Aguessac), Remplissage et stationnement du chargeur sur l'aire disposant d'un géotextile absorbant d'hydrocarbures (entretien régulier),</p> <p style="text-align: center;">..... Géotextile</p>  <p>Cuve GNR double-enveloppe et quelques produits d'entretien en rétention au sein du local atelier sur remorque, Jerrican d'essence pour alimenter le groupe électrogène placé sur rétention au sein du local atelier sur remorque, Local remorque placé en dehors des axes de circulation, WC chimique présent lors des campagnes d'exploitation, Remplissage des réservoirs de la pelle, du second chargeur et des équipements mobiles en bord à bord (utilisation du kit anti-pollution en cas d'égouttures), Présence de kit anti-pollution sur site et de sacs de produits absorbants. En cas de pollution, excavation des terres, isolement en récipient étanche et récupération par un organisme agréé,</p>	<p>Réduction des risques de pollution accidentelle et chronique.</p> 	Non significatif	Vidange régulière de la cuve du WC chimique
	<p>Extraction et production de granulats (présence du groupe mobile, de la pelle et d'un éventuel chargeur supplémentaire) lors de campagnes d'exploitation sur une durée moyenne de 3 semaines par trimestre (rythme moyen de production), Présence du chargeur pour l'activité commerciale en tant que de besoin en dehors des campagnes d'exploitation.</p>	<p>Limitation des risques de pollution accidentelle et chronique.</p>	Non significatif		

			<p>Mise en place d'une procédure de contrôle du caractère inerte des déchets extérieurs admis sur le site,</p> <p>En fin de journée, la pelle stationnera à proximité de la zone en cours d'exploitation. Lors de la mise à l'arrêt, le chauffeur et le chef de carrière s'assureront par un contrôle visuel de l'absence de fuite au niveau des réservoirs hydraulique et gazole des engins mais aussi des équipements mobiles. En cas de suintement sur un flexible, un géotextile absorbant sera mis en place à ce niveau en attendant la réparation ou l'entretien,</p> <p>En cas de découverte de cavité karstique, sécurisation de la zone d'absorption pour éviter toute infiltration directe par mise en place de merlons et comblement de blocs calcaires. Limitation de la circulation aux abords.</p>		Non significatif	<p>Procédure de contrôle des engins et équipements mobiles à appliquer à chaque fin de journée de travail</p>
--	--	--	--	--	------------------	---

Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Milieu physique	Air	Emissions d'odeurs limitées du fait de la nature de l'exploitation menée sur site. Emissions de poussières (de nature calcaire) intervenant à plusieurs étapes d'exploitation limitées dans le temps (activité commerciale en tant que de besoin et exploitation par campagnes) et maîtrisées par des dispositifs techniques associés aux équipements. Emissions liées à la circulation sur la route d'accès.	<p>Nombre d'engins limités et équipés du système AdBlue (absence de dumpers)</p> <p>Réglage et révision régulière des moteurs</p> <p>Gestion des déchets et effluents</p> <p>Absence de décapage</p> <p>Foreuse équipée d'un dispositif d'aspiration et de filtration</p> <p>Groupe mobile pourvu de capotages et d'un dispositif de brumisation</p> <p>Unité mobile complémentaire équipée d'une caisse de dépressurisation en sortie de broyeur</p> <p>Stocks sous jetées de tapis non entièrement destockés (limitation de hauteur de chute)</p> <p>Arrosage des voies circulées en périodes sèches et ventées</p> <p>Limitation des vitesses de circulation sur le site</p> <p>Remblais de déchets inertes stabilisés en tête et pente de talus ensemencée (lorsqu'en position finale) pour le remblai toute hauteur au sud</p>	<p>Mesures de réduction pour limitation des consommations d'énergie fossile et des émissions atmosphériques.</p> <p>Mesures de réduction pour limitation des émissions de poussières diffuses directes et indirectes</p>	Non significatif	<p>Contrôle régulier des engins.</p> <p>Plaquettes de contrôle des retombées de poussières.</p>










La cartographie, ci-contre, permet de repérer le positionnement des plaquettes de contrôle des retombées de poussières (suivi annuel sous forme de 3 campagnes). La rose des vents (fiche normale rose des vents de la station Météo France de Millau) superposée permet de repérer les vents dominants

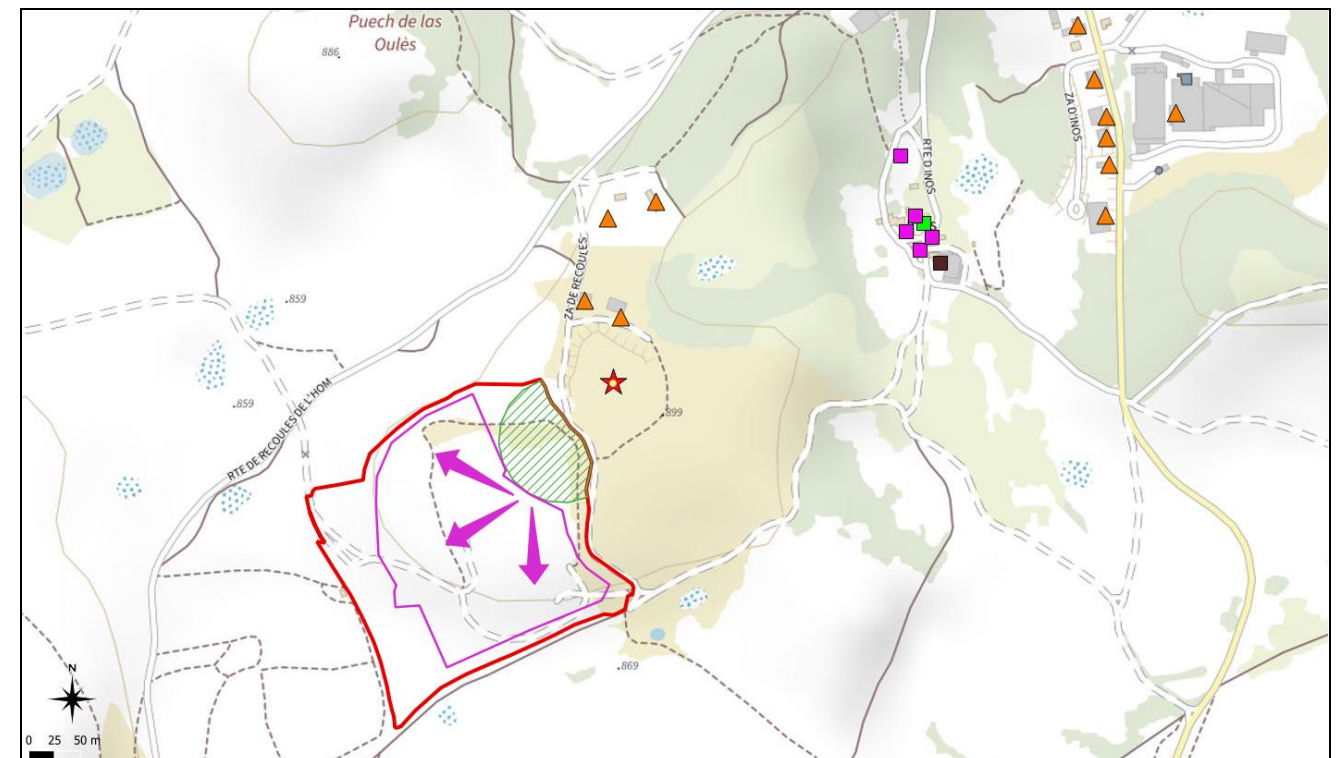


<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Milieu physique	Sols	Risques de pollution accidentelle réduits du fait des moyens matériels et des stockages de produits limités sur site ainsi que des modalités d'exploitation appliquées.	Mesure organisationnelle sous la forme de campagnes d'exploitation (rythme moyen de 3 semaines par trimestre). Consigne de contrôle des engins et équipements en fin de poste. Mêmes justifications que pour le thème EAU	Mesures de réduction des risques de pollution accidentelle et chronique.	Non significatif	Surveillance de l'intégrité de la rétention et de la cuve par le chef de carrière.
	Stabilité	Développement en fosse. Séquence de gradins limitée et stable (retour d'expérience). Stabilités locale et d'ensemble assurées par une purge systématique après tirs et un pendage faible du massif rocheux. Remblais de déchets d'extraction contre fronts sur 6 m de haut au maximum. Remblais toute hauteur (secteur sud) de déchets inertes réalisés avec talus de 3 H / 2 V (pente d'équilibre appliquée sur la base du retour d'expérience).	Purge systématique des fronts après exécution des tirs et maintien des merlons en bordure de banquette. Maintien à distance réglementaire voire davantage. Géométrie des gradins et nombre limité.	Limitation des risques d'instabilités.	Non significatif	Surveillance des fronts par le responsable d'exploitation.
	Terres	Décapage déjà réalisé. Seules les terres de remplissage des diaclases et fissures sont recueillies.	Contre-pente en surface des remblais Nord-Sud. Mise en œuvre maîtrisée (garbage au chargeur par couches successives) et compactage par passages réguliers. Maintien d'une pente des remblais à 3 H / 2 V pour assurer la stabilité du talus. Pièges à blocs à positionner en pied des futurs remblais au droit des zones en activité.	Limitation de l'érosion et des risques d'instabilités. Valorisation sur site.	Non significatif	Surveillance de la stabilité des talus et de la bonne exécution par le responsable d'exploitation.
<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Climat		Incidence directe : émissions atmosphériques locales liées au fonctionnement des moteurs thermiques des engins, des équipements mobiles et du trafic routier généré (indirect). Vulnérabilité : exposition du site et de ses équipements aux aléas climatiques peu sensible du fait de l'encaissement et du développement en milieu minéral rocheux (déconnecté des boisements voisins par différence altimétrique et éloignement) à l'abri de tout risque d'inondation (excepté l'érosion marquée sur les talus de remblais en cas d'événement marqué).	Réglage et révision régulière des moteurs. Nombre d'engins limité. Fonctionnement par campagnes d'exploitation (3 semaines par trimestre). Enjeu faible lié aux installations vis-à-vis des risques climatiques majeurs (inondation, tempête, feu de forêt) du fait de la situation isolée du site, de sa nature et du positionnement de ses équipements.	Mesures de réduction pour limiter les consommations d'énergie fossile et les émissions atmosphériques.	Non significatif	Contrôle régulier des engins et matériels. Nettoyage régulier des abords et de la zone d'exploitation.
Technologie et consommation énergétique		Techniques d'exploitation maîtrisées. Consommation d'énergie fossile limitée aux engins et équipements mobiles (limitation de fonctionnement dans le temps du fait de l'exploitation sous forme de campagnes ou ponctuelle (recyclage de la pierre cassée)).	Nombre d'engins limités sur site. Fonctionnement par campagnes d'exploitation pour le groupe mobile (3 semaines par trimestre) et en tant que de besoin pour l'activité commerciale ainsi que pour l'unité mobile complémentaire.	Limitation des combustibles fossiles et des émissions atmosphériques.	Non significatif	Réglage et contrôle régulier des moteurs.

Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Population	Bruit	Impacts sonores directs (exploitation et traitement limités dans le temps et commerce en tant que de besoin) et indirects (circulations) déjà existants sans modification marquée (à l'exception des opérations menées sur les gradins supérieurs car de moindre enfoncement dans le massif). L'isolement du site (vis-à-vis du hameau d'Inos) permet de réduire ces effets.	Engins utilisés conformes à la réglementation en vigueur (vérifications régulières). Engins du site équipés du signal de recul de type « cri du lynx » pour signalement des mouvements de recul. Matériels récents permettant de limiter les puissances acoustiques : pelle, chargeurs et foreuse. Développement en fosse. Fonctionnement par campagnes d'exploitation (3 semaines par trimestres en moyenne). Eloignement des plus proches habitations et occupations.	Réduction des impacts directs et indirects Mesures de réduction pour limitation des émissions sonores anormalement élevées.	Non significatif	Vérifications régulières des engins pour limitation des risques de dérives.
Population	Vibrations	Isolement du site (vis-à-vis du hameau d'Inos) permettant de réduire ces effets. Vibrations liées au transport (si traversée de bourg pour alimentation de chantiers locaux – incidence ponctuelle)	Explosifs amenés le jour même du tir (absence de dépôt sur site). Plan de tir établi en tenant compte de toutes les variables. Application de la procédure de tirs. Eloignement des plus proches habitations et occupations. Limitation de la vitesse sur le site. Fonctionnement par campagnes d'exploitation (3 semaines par trimestres en moyenne).	Réduction des impacts directs et indirects Mesures de réduction d'impact pour limiter tout dommage matériel sur les biens et bâtis voisins	Non significatif	
	Projections	Abords du site de la carrière pouvant être potentiellement soumis à des projections. Bien qu'isolée, la carrière présente néanmoins un voisinage immédiat avec des chemins ruraux en périphérie est et sud, des parcelles dévolues au pastoralisme ou aux cultures.	Procédures préalables aux tirs interdisant tout accès à proximité (garde-issues positionnés aux points stratégiques des chemins ruraux en secteur est et sud) pour les extractions en bordures sud et est (courant de Phase 2). Fonctionnement par campagnes d'exploitation (3 semaines par trimestres en moyenne).	Mesures d'évitement et de réduction pour suppression du risque d'exposition de personnes à de potentielles projections.	Non significatif	

La cartographie présentée en suivant permet le repérage des zones d'exploitation au regard des zones occupées et habitées. Elle précise aussi les axes de développement de l'extraction (éloignement vis-à-vis des zones occupées).

-  Axes de développement de l'extraction
-  Limite de l'emprise d'extraction
-  Périmètre d'autorisation
-  Rayon de 90 m (Hibou Grand-Duc)
-  Exploitation agricole + habitat
-  Hébergements touristiques
-  Habitat
-  Décharge
-  Autres activités / Entreprises



Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Population	Emissions lumineuses	Isolement du site (vis-à-vis des plus proches occupations) permettant de réduire très largement ces effets. Impact plus marqué pour les phares des engins lorsqu'intervenants au droit du gradin supérieur en secteur nord. Impact identique à l'actuel pour l'activité de traitement s'opérant en fosse.	Eclairages fixes orientés vers le bas (équipements mobiles équipés de LED). Zone d'exploitation située en fosse. Fonctionnement par campagnes d'exploitation (3 semaines par trimestres en moyenne).	Mesures de réduction pour limitation des risques de dérangement de la faune.	Non significatif	Vérification des points d'éclairage dès leur mise en place.
	Hygiène, sécurité et salubrité publique	Impact limité en mode de fonctionnement normal. Risques de dommages corporels et matériels limités par rapport à la clôture, au plan de circulation et à la procédure de tirs de mines. Accès au site dégagé et sécurisé.	Maintien de la limitation d'accès aux seules personnes autorisées. Clôture et panneauage existants. Portails en entrée de site (fermant à clé en dehors des périodes d'activité). Procédure préalable aux tirs. Bonne visibilité en sortie de site. Renforcement du panneauage « Sortie de camions » en bordure de voie communale n°3 et de RD 995.	Mesures d'évitement et de réduction pour limitation des entrées sur site non autorisées, des risques de chute et de collision. Limitation des dommages matériels et corporels. Limitation du risque de collision avec des engins du site.	Non significatif	Présentation préalable en entrée du site avant tout accès. Contrôle régulier de l'état des clôtures par le chef de carrière. Contrôle régulier et suivi par le responsable d'exploitation pour assurer l'intégrité dans le temps des équipements, des fronts d'exploitation,....
		Risque de pollution faible du fait de la limitation des produits polluants, de l'absence de maintenance sur le site, de la gestion et traitement des déchets et effluents (modalités d'exploitation).	Rétention des effluents et des produits polluants. Gestion des déchets. Procédure de contrôle des déchets inertes admis sur site. Aire de stationnement du chargeur aménagée (sur géotextile absorbant d'hydrocarbures). Entretien régulier des engins. Gestion des eaux pluviales pour décantation et infiltration diffuse.	Mesures d'évitement et de réduction des risques de pollution accidentelle. Réduction des risques de pollution chronique.	Non significatif	Contrôle régulier de l'intégrité des rétentions, cuve par le chef de carrière.

Incidence	Détail	Synthèse des impacts potentiels	Mesures Justification / Description	Effets attendus	Impact résiduel	Modalités de suivi des effets
Population	Trafic	Modalités d'exploitation permettant de s'affranchir de la présence de dumpers. Exploitation et traitement limités sur la période annuelle. Trafic routier essentiellement mené par semi-remorques pour la fourniture de chantiers et autres sites industriels. Desserte du site réalisée préférentiellement depuis la RD 995 sans traverser le bourg du Massegros. Chargement de clients locaux avec des camions plus réduits. Allers-venues quotidiennes des salariés, sous-traitants et fournisseurs (limitation en dehors des campagnes d'exploitation). Effets indirects sur la chaussée, la sécurité routière et le bruit (limité dans le cas du passage par le tracé aménagé permettant de rejoindre directement la RD 995).	Mesure organisationnelle d'exploitation sous forme de campagnes (absence de dumpers). Matériel récent et bien entretenu. Consignes de circulation et de limitation de vitesse sur site (20 km/h). Optimisation du transport des produits finis (type de poids-lourd et double fret). Surveillance et entretien de l'état des chemins ruraux empruntés avant de rejoindre la RD 995 via le tracé spécifique. Sortie du site sécurisée. Renforcement du panneauage « Sortie de camions » en bordure de voie communale de Recoules de l'Hom et de RD 995. Bâchage des chargements de produits finis fins pour transfert extérieur.	Mesures d'évitement et de réduction pour : • limitation des gênes indirectes induites par le trafic poids-lourd : bruit, vibrations, poussières. • limitation des dommages matériels et corporels. • limitation du risque de collision avec des engins du site.	Non significatif	Surveillance de l'état de la chaussée.
	Social / sociétal Economique	Impacts positifs directs et indirects.	Fourniture d'une large palette de matériaux élaborés pour les besoins d'aménagement et d'entretien du territoire. Apports économiques directs et indirects. Perspectives de réutilisation du site (projet communal de centrale photovoltaïque).	Réduction d'impacts sur les populations	Positif	
	Agriculture / sylviculture	Absence d'exploitation agricole sur les emprises visées (absence d'impact direct). Impacts indirects limités. Absence de défrichement (absence d'impact direct) hors quelques repousses de peupliers et pins. Impacts indirects limités.	Idem thématique prévention de la pollution de l'air - poussières		Non significatif	
	Santé humaine	Absence d'usages sensibles (alimentation en eau potable) en aval. Absence d'occupations sensibles à proximité (absence d'habitations à moins de 500 m). Exploitation du site sous la forme de campagnes. Limitation des effets sanitaires dépendante du respect de l'application des dispositions d'exploitation et autres mesures mentionnées prévues sur le site en mode de fonctionnement normal. Ces mêmes mesures visent à réduire le risque de dysfonctionnement.	Justifications relatives au Point 4 – Milieu naturel et Point 7 – Population.	Evitement/réduction des effets sanitaires sur les populations et usages sensibles.	Non significatif	Surveillance du bon fonctionnement du site et de ses équipements par le chef de carrière. Contrôles des engins et équipements. Application des consignes spécifiques en cas de recoupement de drain karstique.

<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Déchets		Risques sanitaires, de pollution, d'incendie réduits du fait de la gestion différenciée des déchets sur site et hors site (atelier de maintenance à Aguessac).	Filière de recyclage, traitement, valorisation par nature de déchet et stockage adapté.	Mesures de réduction pour limitation des risques de pollution (centralisation des déchets les plus sensibles au droit des ateliers de maintenance de SEVIGNE Industries à Aguessac - hors site carrière).	Non significatif	Suivi des enlèvements. Contrôle régulier du respect des modalités de gestion des déchets et de l'intégrité des rétentions et des capacités par le chef de carrière.
<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Biens matériels et patrimoine culturel	Biens matériels	Présence d'une jasse en bordure ouest (extérieur au site)	Retrait réglementaire de 10 m, localement porté à 20 m en marge sud-est et sud. DICT anticipée avant le recoupement du réseau électrique (ENEDIS) – anciens réseaux en secteur sud-est. Adaptation des techniques de tirs (bi détonation voire des tirs de prédécoupage) pour limiter la vitesse particulaire et assurer la protection de la jasse.	Mesures de réduction pour limiter les risques d'instabilités en bordure des zones d'extraction.	Non significatif	
	Patrimoine culturel	Absence de covisibilité avec le monument historique référencé au droit du bourg (ferme aragonaise). Patrimoine archéologique (mégolithes) présent à distance au nord-ouest sur des terrains agricoles (en vis-à-vis du circuit de moto-cross).	Justifications relatives au Point 1 – Paysages et Point 7 – Population.	Limiter les covisibilités.	Non significatif	Idem Point 1 – Paysages
<i>Incidence</i>	<i>Détail</i>	<i>Synthèse des impacts potentiels</i>	<i>Mesures Justification / Description</i>	<i>Effets attendus</i>	<i>Impact résiduel</i>	<i>Modalités de suivi des effets</i>
Mise en exploitation		Impacts liés aux travaux des aménagements préliminaires limités car extraction en continuité de l'existant. Seule la création de l'aire de stationnement du chargeur à proximité du pont bascule sera nécessaire.	Création de l'aire de stationnement du chargeur (géotextile absorbant d'hydrocarbures déployé sous lit de sable au sein d'un léger décaissé)	Mesures de réduction pour limitation des risques de pollution chronique et accidentelle.	Non significatif	Suivi de la mise en œuvre par le chef de carrière.

Le coût global estimé pour les mesures impliquant les travaux spécifiques et équipements, la gestion annuelle (entretien, contrôles, consommables) ainsi que les suivis s'élève à **410 k€ pour la durée de l'exploitation.**

PRÉSENTATION DES AUTEURS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Les études réalisées par les différents intervenants pour des thématiques spécifiques sont présentées au sein du chapitre traitant de l'analyse des méthodes utilisées pour évaluer les effets de l'installation sur l'environnement.

Les différents spécialistes qui sont intervenus au côté de la **SARL EEMGC** dans la composition de ce dossier de demande d'autorisation sont présentés au sein du tableau suivant.

Thématique traitée	Désignation	Spécialistes
Milieus naturels / Faune / Flore – Diagnostic, impacts et mesures	ARTEMISIA Environnement Salles la Source (12) Olivier BELON – St Gély du Fesc (34)	Expert naturaliste Chiroptérologue
Géologie / hydrogéologie / hydrologie / gestion des eaux	CALLIGEE Sud-ouest Labège (31)	Hydrogéologues Hydraulicien

La demande de renouvellement d'autorisation a été établie sous la responsabilité de la société SEVIGNE Industries avec la contribution des personnes suivantes :

- M. **Marc SEVIGNE**, Président de la société **S.A.S. VICTOIRE**, elle-même présidente de la société **S.A.S. SEVIGNE Industries**
- M. **Didier SERIEYSSOL** – Chef du secteur industries – Directeur technique – SEVIGNE Industries,
- M. **Jean-Charles BOURREL** – Responsable d'exploitations.